

Consultation PCAET Bessin

Mercredi, Novembre 04, 2020 18:00 CET



LE ROCHAIS Marc
marclerochais@yahoo.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci dessous en pièce-jointe la contribution de l'association Bayeux Bessin Demain au projet de Plan Climat Air Énergie Territorial du Bessin.

Compte tenu de la période de confinement décidée par le Président de la République, il nous paraît opportun de proroger la durée de la consultation citoyenne pour les personnes ne disposant pas d'un accès numérique.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce document et vous adressons nos salutations cordiales.

Pour l'association Bayeux Bessin Demain
Marc LE ROCHAIS



Contribution de l'association Bayeux Bessin Demain au projet de PCAET du Bessin

04 novembre 2020

Commentaire général sur le projet de PCAET du Bessin

La population du Bessin, les associations, découvrent le document et disposent d'un mois pour effectuer des commentaires. Il paraît impossible pour des bénévoles associatifs, citoyens, pour beaucoup exerçant un emploi, de s'emparer dans le détail des 850 pages du projet ! Seule une lecture dans les grandes lignes est possible.

Un travail conséquent a été mené depuis plusieurs années, il convient d'en féliciter les auteurs.

Le diagnostic apporte des informations très utiles pour orienter les actions à mener (même si il manque, à première vue, l'évaluation des impacts dus à la consommation locale dont les importations).

Nous souhaitons la mise en œuvre et la réussite des orientations figurant dans le plan, répondant globalement bien aux différents enjeux et défis. Pour cela, il nous semble essentiel : 1- d'impliquer toutes les parties prenantes dès que possible ; 2- de prioriser les actions en fonction des impacts et enjeux du dérèglement climatique, selon un calendrier précis ; 3- d'attribuer des moyens financiers et humains à la

mise en œuvre des actions prioritaires.

Le plan confirme (diagnostic 1) ce que les associations écologistes du Bessin expriment depuis des années « Les actions menées localement par les collectivités en faveur de la transition énergétique n'ont pas eu jusqu'à présent l'impact suffisant pour limiter les effets du changement climatique ». Le PCAET fait preuve d'humilité et vise juste lorsqu'il indique : « ce sera l'occasion de s'ouvrir vers les territoires extérieurs afin de bénéficier de l'expérience des territoires pionniers en matière de transition énergétique ». C'est le message porté par les ONG du Bessin de longue date.

Participation de la société civile et des associations

Nous estimons que la participation constructive de la société civile et des associations n'a pas été assez exploitée. Sur les 500 contributions pour la co-construction du plan, le pourcentage n'apparaît pas entre celles relevant de la société civile, des élus, des institutionnels, des socio-professionnels. Les ateliers et l'unique soirée ciné débat représentent environ 100 personnes touchées seulement. Le séminaire de février 2019 à la Comète n'était pas ouvert aux associations et habitants, seulement dédiés aux élus, agriculteurs... Quid de la participation des associations agréées de protection de l'environnement au titre de l'article L-141-1 (GRAPE, CREPAN, FNE Normandie...) ? Et des organisations associatives à l'initiative des mobilisations pour le climat dans le Bessin ? La Préfecture du Calvados dans son avis insistait : « la représentation des acteurs privés permettrait probablement d'identifier des actions complémentaires contribuant pleinement à l'atteinte des objectifs fixés pour le territoire ».

Associations et habitants sont totalement absents du COPIL PCAET, qui regroupe élus, services de l'Etat ou institutionnels : combien de bénévoles / simples citoyens compte ce comité ? La mention concernant le suivi et l'évaluation au sujet du COPIL mérite d'être plus explicite que « le COPIL pourra être élargi à d'autres membres si nécessaire » d'autant que la nécessaire participation de la société civile et des associations est mentionnée dans de nombreuses fiches actions !

Si ce principe d'implication de la société civile est réellement désiré, il faudrait préciser son association dans le cahier n°4 « Suivi et évaluation ». Cette participation doit être mentionnée : au sein de la gouvernance de l'observatoire, lors des conférences annuelles et enfin lors de la présentation de l'évaluation à mi-parcours du PACET.

L'orientation 16 mentionne cette nécessité : il est « primordial d'établir un dialogue entre les différentes collectivités, acteurs et partenaires de la transition écologique du Bessin. Des commissions transitions écologiques et énergétiques ouvertes sur la société civile devront être créées au sein de chaque commune » ; « un collège représentant l'ensemble des acteurs et citoyens du Bessin sera concerté annuellement sur les questions de transition énergétique et climatique ». Mais on ne le retrouve pas clairement inscrit dans les actions n°57 et n°19.

Il serait judicieux que Bessin Urbanisme fasse le diagnostic exhaustif des forces vives et des associations présentes dans les 3 EPCI. Les associations, quel que soit leur but sont des relais pour toucher les habitants de nos territoires. Ce travail permettrait d'identifier celles à impliquer pour chaque action à mener.

Enfin, Bayeux Bessin Demain souhaite faire part de son intérêt pour participer à la mise en œuvre du PCAET en tant que représentant de citoyens sensibles et soucieux de ces questions environnementales.

Sur les objectifs à atteindre

Nous sommes surpris de lire que la stratégie se fixera « dans la mesure du possible sur les objectifs de la loi (LETCV) ainsi que sur les stratégies et plans programmes ». Cette situation avait été relevée dans l'avis de la MRAE, mais nous n'avons pas vu si cela avait fait l'objet de corrections. Il en est de même pour les objectifs nationaux de diminution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2014, non respectés (-28% à l'horizon 2030 pour -40% et -53% à l'horizon 2050 pour -75%.

L'intégration des remarques des personnes publiques associées directement sur une nouvelle version ne facilite pas la lecture.

Enfin, nous souhaitons faire part de notre entier soutien aux 5 axes stratégiques et 20 orientations définies (cahier 2 stratégie). Ils répondent aux enjeux climatiques et avec la bonne hiérarchie.

Sur la hiérarchisation, la mise en œuvre et le suivi

Nous regrettons qu'aucune priorisation des 94 mesures n'apparaisse clairement, en fonction de leur pertinence en gains attendus en terme d'émissions de gaz à effet de serre (l'indicateur couleur par fiche n'est pas suffisant car il n'aboutit à aucune hiérarchisation ou planification des actions).

Nous nous interrogeons sur les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures (animation, montage des dossiers, communication...). Le travail est considérable et sans budget évalué, sans personnel, il y a un risque que le bon travail soit une « coquille vide » et reste au catalogue des bonnes intentions ! Un chiffrage précis des budgets nécessaires, ainsi que des besoins en personnel, existe-t-il ? La plus grande vigilance s'impose pour la suite.

Quant au calendrier il faut le revoir, car les délais mis dans certaines fiches actions semblent irréalistes (projet pouvant prendre des années à être mis en œuvre).

Nous suggérons de définir un programme précisant le calendrier de réalisation des actions prioritaires avec les moyens humains et financiers à y allouer ?

Sur le fond des mesures

On constate une incohérence et l'absence de mention de projets majeurs dans le PCAET.

Tout d'abord, il est toujours fait mention page 51 de l'évaluation environnementale du projet routier entre Bayeux et l'A84, vieux serpent de mer que l'on croyait enterré définitivement ! Un tel projet d'infrastructure routière nouvelle va à l'encontre des objectifs du PCAET, en favorisant le mode routier et consommant des budgets colossaux faisant défaut aux modes alternatifs à la route. Nous demandons de supprimer cette mention.

D'autre part, le « D Day Land » ou « parc d'évocation historique », 30 Ha de consommation de terre agricole et d'espaces naturels, 600 000 visiteurs escomptés, avec un lieu proche de la 2x2 voies RN 13, n'est pas mentionné alors qu'il peut être implanté sur le territoire du Bessin. Celui-ci va avoir un impact négatif sur de nombreux aspects énergétiques et environnementaux. Comment les promoteurs et élus favorables au projet comptent intégrer les enjeux écologiques si ce projet contesté arrivait à son terme : compensation des espaces supprimés (haies, zones humides...), desserte par les modes alternatifs depuis les gares SNCF notamment, choix des matériaux... ?

Quelques sujets sont, pour certains, simplement évoqués voir absents du PCAET malgré l'intérêt qu'ils représentent quant à l'attient des objectifs visés. Nous notons :

Concernant le changement de comportement et la mobilisation des acteurs

Le changement de comportement des usagers est l'orientation n°1. Elle a été mise en avant lors des présentations du PCAET. Nous nous félicitons que cette orientation soit considérée, à juste titre, comme prioritaire.

Cependant, le changement de comportement des usagers (ménages / professionnels / service public) devra être visé pour l'ensemble des sujets abordés : l'isolation des logements, l'alimentation, la consommation énergétique, le déplacement et consommation de biens et services. Ce volet est transversal à de nombreuses actions mais n'est jamais abordé en tant que tel alors qu'il est prioritaire.

Des actions de communications ne pourraient seules permettre des résultats (cela a déjà été prouvé). Pour viser un changement de comportement il faudra mener des actions, certes de communication, mais couplé à des actions d'éducation, de sensibilisation et surtout d'accompagnement (comme l'action 1). Des formations dédiées au changement de comportement (proposée par exemple par l'ADEME) devront être suivies par les chargés de mission animant le PCAET, les élus des EPCI et communes volontaires et des

parties prenantes volontaires (ex : associations, etc).

Un gros volet concerne donc l'éducation à l'environnement. Nous proposons de recenser et mentionner les actions déjà existantes nationalement (semaine européenne de la mobilité, jour de la nuit, journée mondiale du vélo...) pour inciter les collectivités à participer et générer le débat avec les habitants. Quid de la structure chargée de mener toute ces opérations, de son budget et des recrutements de personnels prévus ? Quelle coordination entre Bessin Urbanisme et les EPCI ?

La mention des « 10 grands projets » reste floue. Quels domaines, quels types de projets, quels budgets ... ? Y a-t-il déjà des pistes inconnues du grand public ? Attention à l'efficacité de ceux-ci, pour ne pas tomber dans la « mesurette ».

Enfin L'impact économique de la mise en œuvre du PCAET a été mesuré par l'outil Prosper de l'Ademe. Il concerne principalement les emplois liés à l'énergie. Pour compléter, il serait bien d'estimer le nombre d'emplois nets qui pourraient être générés par le développement d'une agriculture de proximité.

Concernant le développement d'une mobilité durable, décarbonée

*Transports de marchandises et logistique urbaine. Alors que les impacts environnementaux de ce secteur sont identifiés et appellent des mesures, ce sujet ne figure pas dans les actions sur le territoire. Il pourrait être inscrit une action d'étude pour le développement du fret ferroviaire par usage des installations en gare de Bayeux pour quelques trafics précis (SACAB 1,3 millions de tonnes annuelles, GFCIE GAYAM, Maison Johannès Doubée ainsi qu'un volet livraison des marchandises en ville via des véhicules au GNV, électriques, vélos-cargos notamment sur le dernier kilomètre permettant d'apaiser les centre-villes ...

*Si les Plan de Déplacement d'Administration sont évoqués pour les administrations, il n'en est rien concernant les plans de déplacements d'entreprises. Une démarche similaire devrait être engagée en ce sens.

* Dans le même ordre d'idée, les plans de déplacements d'école ne sont pas évoqués. Les vélobus et pédibus de l'action 7 peuvent faire partie d'un tel plan, mais d'autres actions sont possibles via cette démarche de plan de déplacements d'école (fermeture de rues aux heures de rentrée et sortie d'école, extensions des surfaces de trottoirs, zones de rencontres, équipements cyclables, arrêts de bus...). La fiche devrait être modifiée en ce sens.

*Une adhésion du Bessin au club des villes et territoires cyclables pourrait être pertinente permettant de partager des expériences en vue de la création d'un schéma cyclable du Bessin.

Concernant la gestion des énergies

*Problématique du brûlage des déchets verts, par les particuliers et exploitants agricoles, pourtant interdits par arrêté préfectoral et fortement émetteur de particules fines. Ce sujet doit être intégré dans un axe fort dédié au développement d'une filière Bois-énergie durable, sur notre territoire (Actions 51 et 52).

Si l'adhésion au cadastre solaire du SDEC est mentionné, il faudra dès que possible mesurer le potentiel au sein du patrimoine immobilier public et recenser les lieux potentiellement les plus productifs et efficaces en se donnant un objectif de puissance installée dans le temps. Il serait bon aussi d'inciter les propriétaires de grandes toitures (grandes surfaces, usines, parking etc.) à en faire de même. Enfin, il serait bon de communiquer auprès des particuliers ayant une toiture bien exposée pour leur indiquer l'intérêt d'investir dans des panneaux permettant autoconsommation ou vente de la production et de réaliser des documents de communication en ce sens. Pour ces actions en faveur de l'énergie solaire, il conviendrait de faciliter l'installation et le développement d'entreprises de ce secteur et de favoriser la formation.

* aller au-delà d'un centre de formation sur la rénovation énergétique des bâtiments, en aidant la création d'une filière de la construction écologique faisant notamment appel à des matériaux comme le bois, la terre, la paille et autres matériaux d'origine végétale.

Institutionnaliser une figure de « gestionnaire des énergies /energy manager au sein des collectivités.

Trouver des synergies possibles sur cet item avec le tissu productif du Bessin.

Propositions concrètes sur les fiches actions

* Action 1 : Défi Famille

Pour cette action l'implication de la société civile et des réseaux locaux pourrait être un gage de réussite et une aide à la mise en place de cette action. Autre cible essentielle, les communes (surtout les petites rurales) qui proches de leur population pourraient s'impliquer dans ce projet et lui donner plus d'échos. Pourquoi ne pas envisager des « équipes » par commune, ce sentiment de jeu pourrait être un moteur de mobilisation.

Enfin, le défi pourrait intégrer plusieurs questions. Abordées lors de différentes phases elle ne se limiterait pas à l'énergie, mais prévoirait également l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les déplacements et le zéro déchet.

* Action 3 : démarche Watti à l'école.

L'objectif d'une école par EPCI semble bien faible ! Cette action devrait être coordonnée avec les autres interventions proposées aux écoles, par exemple par le Seroc. L'implication des inspecteurs académique en lien avec l'éducation nationale pourrait être un plus.

* Action 6 : la mention des pistes cyclables peut-être remplacée par « équipements cyclables ». Une politique vélo ne se limite pas aux pistes et bandes cyclables, nombre d'aménagements autres existent pour développer le vélo et sécuriser son utilisation : zones de rencontre, 30, double sens cyclables, tourne à droite / gauche aux feux tricolores... Une mention du CEREMA dans les partenaires doit être inscrite, pour aider les élus et services techniques à concevoir des aménagements efficaces et répondant aux besoins des usagers cyclistes.

*Action 8 : L'emport des vélos dans les trains TER, avec un nombre d'emplacements suffisants, doit être la priorité absolue. De même, le stationnement sécurisé des vélos dans les gares, notamment à Bayeux, est un point absent (box individuels, parc sécurisé collectif avec badge...).

* Action 9 : les contrats de gare vont dans le bon sens. On regrette de ne pas disposer du retour d'expérience concernant Audrieu. Il convient de rajouter un volet promotion de l'usage du train par les mairies et intercommunalités, en insérant les horaires de train dans leurs publications, en les simplifiant. On regrette l'absence de mention d'une desserte péri-urbaine de l'agglomération caennaise, préconisée par le CESER, qui impliquerait la création d'un terminus à Bayeux (création d'installations permettant de fiabiliser et augmenter la fréquence des trains).

* Action 15 : nous partageons l'objectif de basculer vers un matériel 0 émissions pour le bybus. Mais si aucune refonte des horaires, desserte, débat sur la gratuité n'est menée, les bus qu'ils soient GNV, électrique ou à hydrogène rouleront toujours à vide, ou seulement empruntés par les scolaires (doit faire réfléchir le SIVU sur la non attractivité par d'autres catégories d'usagers). L'idée d'une navette gratuite, avec une cadence suffisante, reliant les parkings extérieurs, la gare et le centre-ville pourrait être étudié.

* Action 25 : (PAT) Cette action pourrait être centrale et servir d'axe pour agir sur la transition agricole de nos territoires, englobant les actions 23 à 28. Pour la mise en œuvre de cette action l'implication des acteurs sera essentielle. Il ne faudra pas oublier les consommateurs dans les cibles. La mise en œuvre d'un PAT ne peut se faire en 2 à 3 ans. Les exemples existants montrent qu'ils sont des outils d'animation local qui sont utilisés sur des dizaines d'années.

* Action 32 : bus à haut niveau de service. Cette action est bonne, il convient de réfléchir dès à présent à la fréquence, desserte, créations de couloirs de bus à 4,5 mètres pour éviter d'être englués dans les embouteillages, accès privilégié au plus près des sites... Ceux-ci desserviront ils le « D Day land » en cas de concrétisation sur le territoire ? Mais les investissements d'un bus à HNS devrait aussi aller au-delà de la desserte touristique et devrait être prévu aussi sur d'autres destinations comme la forêt de Balleroy ou l'abbaye de Mondaye ? Enfin ces bus devraient être équipés pour l'emport de bicyclettes.

* Action 37 : Lutte contre le gaspillage en restauration commerciale

La lutte contre le gaspillage alimentaire doit se faire de la fourche à la fourchette et non seulement sur ce secteur, les gisements étant équitablement réparti de l'amont à l'aval. La priorisation des actions doit avoir lieu après la réalisation d'un diagnostic réalisé sur la chaîne alimentaire. Il faut mener ce travail dans le cadre du PAT, action 25.

* Action 48 et 49 : Vigilance sur le développement de la méthanisation

Si les écologistes avaient été associés pendant l'élaboration du PCAET, ils auraient mis en avant l'importance de l'utilisation de l'outil Méthascope (FNE) qui permet d'évaluer la pertinence de projets de méthanisation (très pertinent dans certains cas et moins dans d'autres). Considérant la situation du Bessin et de la qualité de ses eaux fortement chargées en nitrates l'option méthanisation pourrait poser des problèmes (cf. ci-dessous extrait méthascope *). L'option « plate-forme de compostage », même si elle ne permet pas de récupérer du méthane, apporterait une meilleure utilisation des déchets organiques pour les sols (bien plus riche, et composé d'azote facilement assimilable par les sols contrairement au digestat de méthanisation). Le COPIL du PCAET devra être très vigilant et bien étudier les opportunités et les risques liés au développement de la méthanisation sur son territoire, considérant cette pollution aux nitrates.

* Action 57, 72, 79... Mentionner plus clairement la nécessaire participation de la société civile et des associations environnementalistes du territoire.

*Action 67 : Eclairage public. Nécessité d'intégrer la trame noire dans le PLUI. Une remarque avait été formulée en ce sens par le CREPAN lors de l'enquête publique. La sensibilisation des commerçants est pertinente hors des horaires imposés par la loi, mais l'application du droit dans ce domaine relève du pouvoir de police des maires. Cela doit être explicité plus clairement. Nous proposons de mentionner la promotion du « Jour de la Nuit », opération nationale organisée chaque année par les associations au mois d'octobre.

PNG 1604509073834blob.jpg

21.5 KiB



PCAET concertation

Jeudi, Novembre 05, 2020 17:47 CET



maxi Krause comcit.ver@orange.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

contact@scotbessin.fr

guillaume.tendron@scotbessin.fr

Maxi Krause

Présidente de PNPV (Protection nature et patrimoine – Ver sur mer)

15, rue Henry Jaquot

14114 Ver sur mer

Tél. : 02 31 51 81 09 (sans répondeur)

à

A Monsieur le Président de

Bessin Urbanisme

concertation-pcaet@scotbessin.fr et contact@scotbessin.fr et
guillaume.tendron@scotbessin.fr

objet : Durée de la concertation PCAET

Monsieur le Président,

Vu l'épaisseur du dossier (env. 1000 pages !), il est impossible de faire le tour de la question avec toutes ses facettes en quatre semaines. Avoir une connaissance précise des documents est pourtant la condition nécessaire pour se forger une opinion et pour formuler éventuellement des observations. Nous vous prions donc de bien vouloir étendre la concertation sur 2 ou 3 mois, c'est-à-dire de la prolonger

d'au moins 4 semaines. (Les personnes intéressées par la question ne sont pas toutes à la retraite... ni sans autres obligations!)

Je vous serais très reconnaissante si vous pouviez me tenir au courant de votre décision et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Maxi Krause

PCAET contribution Déraillleurs

Vendredi, Novembre 06, 2020 10:30 CET



derailleurs.bayeux@posteo.net

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Madame, Monsieur

Nous vous prions de trouver en pièce jointe la contribution de l'antenne de Bayeux de l'association Déraillleurs dont l'objet principal est le développement de la mobilité à vélo, à la consultation publique concernant le Plan Climat Air Energie Territorial du Bessin (PCAET). Cette contribution se veut positive pour enrichir ce plan dont nous nous félicitons qu'il ait prévu 3 actions pour les mobilités douces dont deux à impact considéré comme élevé. Nous espérons qu'une fois ce plan adopté, il recevra rapidement un début d'exécution sur ces actions et notre antenne est prête à s'y investir dans la mesure de ses moyens en y apportant sa compétence d'usager.
Avec notre sincère considération
Richard Brouzes pour Déraillleurs

PDF PCAET réponse association Déraillleurs Bayeux à consultation publique.pdf

393 KiB





CONTRIBUTION DE L'ANTENNE DE BAYEUX DE L'ASSOCIATION DERAILLEURS A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PCAET DU BESSIN

L'antenne de Bayeux de Dérailleurs est d'abord très satisfaite que les mobilités dites « actives » à savoir essentiellement la marche et le vélo fassent l'objet de trois actions du Programme Climat Air Energie Territorial à savoir les actions 6, 7 et 8 :

- **Action n° 6: Encourager la création d'itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes à l'échelle du Bessin**
- **Action n° 7 : Promouvoir la pratique du pédibus / cyclobus auprès des parents d'élèves pour les trajets des enfants entre le domicile et l'école**
- **Action n° 8 : Proposer le vélo et la trottinette en « libre-service sécurisés » à proximité des gares**

avec un impact considéré comme fort pour les actions 6 et 8.

Dérailleurs souhaite toutefois faire un certain nombre de remarques quant à leur rédaction actuelle en souhaitant qu'elles puissent être retenues.



Action n° 6: Encourager la création d'itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes à l'échelle du Bessin

Dérailleurs se réjouit que tous les aspects positifs des déplacements à pied et à vélo soient rappelés dans l'action en répondant à de nombreux objectifs locaux, régionaux et nationaux.

L'association souhaite toutefois faire remarquer que le développement de l'usage du vélo ne saurait passer par le seul aspect itinéraire pour important qu'il soit mais doit aussi envisager tous les autres aspects qui peuvent permettre de rendre ce mode de déplacement possible et attractif à l'image de ce que l'on peut voir dans de nombreuses villes et agglomérations avancées sur le vélo et des pays comme les Pays-Bas ou le Danemark à savoir :

- La signalisation avec les double-sens cyclables en ville, les cédez-le-passage et sas aux feux, les indications de parcours ...
- Le stationnement à la fois résidentiel dans l'habitat collectif et sur les lieux de destination
- La formation au « savoir rouler » dès le plus jeune âge
- La promotion de ce mode de déplacement par les élus et les collectivités
- Les services de type vente et réparation ou station de gonflage et charge de batterie de VAE
- Les encouragements financiers tant publics que privés (employeurs)

En ce sens, le titre de l'action pourrait être revu.

Elle souhaiterait que les usagers à travers leurs associations soient associés au plus près à la mise en place de l'action afin de répondre aux attentes par des aménagements de bonne qualité, pratiques, bien conçus et surs. Il lui semble que ces associations devraient figurer dans le comité de pilotage à titre consultatif.

Dans la rubrique des principaux partenaires figure le terme d' « associations locales de cyclotourisme ». Le terme de cyclotourisme lui semble correspondre à une pratique particulière du vélo de nature sportive et de loisir. Elle propose de le remplacer par « usagers du vélo » plus large. Dérailleurs s'étonne aussi de ne pas voir figurer le CEREMA comme centre de ressources en matière d'aménagement, organisme qui dispose d'une grande expertise à destination des collectivités locales.

Pour les aides financières, il lui semble que celles du récent plan national vélo seraient à mentionner ainsi que celles du programme ALVEOL pour le stationnement.

Dans les points de vigilance, Dérailleurs souhaite mentionner l'élément essentiel que



constitue pour les cyclistes la continuité des itinéraires et leur balisage clair notamment aux intersections qui sont les principaux points de danger.

Sur les indicateurs de résultats, il pourrait être intégré le nombre de places de stationnement sécurisé et d'élèves formés au « savoir rouler ». Dérailleurs suggère aussi l'acquisition de moyen de comptage automatiques qui permettrait de mesurer les progrès en matière de déplacement à vélo sur les principaux itinéraires.

Dérailleurs suggère enfin une adhésion au « club des villes et territoires cyclables » qui permettrait de partager les expériences et de conforter l'objectif.

Enfin, même si ce n'est pas directement dans son objet, Dérailleurs regrette que l'aspect déplacement à pied semble limité dans l'action à la seule création de voies pédestres. Il lui semble qu'une vaste réflexion devrait être engagée sur la priorisation des piétons en agglomération en réduisant notamment la place et la vitesse des véhicules.



Action n° 7 : Promouvoir la pratique du pédibus / cyclobus auprès des parents d'élèves pour les trajets des enfants entre le domicile et l'école

Dérailleurs ne peut que souscrire aux objectifs de cette mesure de bon sens allant dans le sens de la sécurité et de la santé des enfants dans leurs trajets vers les établissements scolaires. L'association est prête à apporter son concours pour sa réalisation. Elle suggère d'être mentionnée dans les partenaires.

Toutefois, elle souhaite que cette action pour utile qu'elle soit puisse être complétée par une réflexion sur la place de la voiture aux abords des établissements scolaires en suggérant des opérations de type fermetures temporaires de voies aux heures d'entrée et de sortie et plus généralement une généralisation des déplacements à pied et en vélo vers les établissements lorsqu'ils sont à moins d'un kilomètre du domicile ce qui suppose une amélioration des conditions de sécurité de ces déplacements et des aménagements en conséquence rassurant aussi les parents

Pour les déplacements un peu plus longs (rayon de 5 km) vers collèges et lycées, l'association soutient l'aménagement rapide de pistes et bandes cyclables sécurisées.



Action n° 8 : Proposer le vélo et la trottinette en « libre-service sécurisés » à proximité des gares

D'une manière générale, Dérailleurs soutient toutes les mesures ayant trait à l'intermodalité des déplacements et notamment celles associant le transport par rail. Cette action en fait partie et reçoit donc son approbation.

Toutefois elle devrait utilement être complétée pour les engins individuels en prenant en compte deux éléments essentiels :

- Le nombre de place de vélo dans les trains et les conditions d'accès
- Le stationnement sécurisé en gare type box individuels ou abris collectifs avec badge permettant d'y déposer son engin avant un déplacement en train ou de le retrouver après, stationnement à séparer de celui des deux-roues à moteur thermique

Concernant la location de courte durée, Dérailleurs souhaite qu'une attention particulière soit apportée au caractère pratique de cette location avec une facilité d'accès (carte bancaire, carte numérique d'abonnement) et un temps de démarche réduit. Une compatibilité avec les services en place dans la métropole voisine serait bienvenue.

Projet N° 55 Energie éolien ...

Vendredi, Novembre 06, 2020 20:56 CET



ivan THIERRY jrthierry@orange.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Copie à

omea1944@gmail.com

Bonjour,

Je viens de lire attentivement vos documents et je m'attendais bien sûr à voir malheureusement un chapitre éolien...

La voie est trop belle...

(Action n° 55 – Mise en place de parcs éoliens supplémentaires à l'échelle du Bessin (48 MW) et promotion du petit éolien)

Nos politiques, nos élus poussés par l'état et sûrement par l'argent, ressources obligent ont tendance à se laisser faire par des promoteurs qui eux ne s'intéressent qu'aux aides de l'état et à nos "porte monnaie" celui des contribuables qui payeront l'électricité plus cher, sous prétexte d'écologie !! du vent...! et gare à la dépréciation immobilière, c'est bien pour les autres, pas dans mon jardin...

Nous ne connaissons à peine les effets de ces énormes machines éoliennes sur l'Homme et la Nature, d'ailleurs, certains écrits sur ce chapitre sont plutôt tristes à lire : "Le scandale Eolien", « La face noire de la transition écologique », "Chronique d'un naufrage annoncé"... (vrai ou faux ça fait réfléchir, et on vous le demande, avant de signer des projets conséquents!) Des pays sont en train de réduire et de réguler l'éolien... et nous, l'acquiescer !

Nous avons traversé la France cet été avec mon épouse, c'est horrible, les paysages sont transformés, défigurés, Les crêtes des collines, les plaines, quelle tristesse avec un nombre de mât impressionnants ...et c'est ce qui nous attend en Normandie ? Non ! Choisissez autre chose, créez et ne vous laissez pas avoir avec ces arguments faciles des énergies renouvelables, de l'écologie contre nos paysages, contre la biodiversité, contre les oiseaux et chiroptères normands, les effets des grandes éoliennes sont néfastes pour notre environnement (infrasons...), et pour l'écologie Nationale.

Créez plutôt en mer des réserves, refondez nos épaves, le port artificiel qui défend nos plages d'Omaha Beach, devrait être consolidé : Les poissons, crustacés enfin toute cette merveilleuse faune marine qui pourrait s'investir et habiter ces lieux, enfin rapporter tant à nos pêcheurs professionnels, aux pêcheurs amateurs, plongeurs, etc...Le tourisme !

Mais aussi contre les tempêtes dont les vagues importantes sont heureusement affaiblies par ces infrastructures datant de plus de 75 ans; qui malheureusement vieillissent... ; ça c'est un magnifique projet, on ne parle que de submersions marines, et des coûts qui pourraient être engendrés par ces phénomènes météorologiques qui détruiraient notre littoral !

Donc le port artificiel de notre belle plage, oui, pourrait s'enrichir d'épaves de bateau de guerre et autres carcasses qui aujourd'hui n'embellissent pas nos ports et nos estuaires.

Revenons sur les éoliennes: les blocs de béton gigantesques obligés d'être édifiés et enterrés

dans nos champs pour y dresser ces épouvantails à mouettes, et qui comme des tombeaux seront là, pérennes pendant des millénaires(obligation de les détruire mais personne ne le fait...) ! mettons les dans nos défenses contre la mer !!

Un amoureux de notre belle Normandie,

Bien à vous,
Saint Laurent sur mer, Ivan THIERRY

remarques de Saint laurent sur mer

Vendredi, Novembre 06, 2020 21:37 CET



Mairie Saint Laurent sur Mer
mairie.stlaurent904@orange.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Questionnement de la commune de Saint Laurent sur Mer, à l'occasion de la consultation citoyenne sur le Plan Climat Air-Energie Territorial (P.C.A.E.T.) du Bessin, Novembre 2020

Le programme d'action du PCAET fait ressortir de nombreuses propositions destinées à améliorer la qualité de l'environnement sur le territoire du Bessin.

Saint Laurent sur Mer est particulièrement concerné par l'Axe stratégique I définissant des moyens pour réduire la pollution atmosphérique.

En effet, notre commune s'avère particulièrement attractive, à la fois du fait de son histoire (Plage du Débarquement), du fait de la qualité paysagère préservée, et en tant que destination balnéaire appréciée à la fois par les locaux, et par les touristes venant de tous les horizons. Saint Laurent est fréquenté à longueur d'année en raison du tourisme mémoriel, et particulièrement fréquenté en période estivale. *Le Profil environnemental de Basse-Normandie* (DREAL, Mais 2015) fait ressortir des niveaux de pollution atmosphérique élevés sur notre territoire (NOx, CO, PM 10 et PM 2,5).

Page 14 du document de synthèse, le programme d'action propose dans son point n° 32, un « service de bus à haut niveau de service » « zéro carbone » vers les plages du « D-Day » en 2024 (80^e anniversaire du Débarquement). Saint Laurent ne peut que se féliciter de cette proposition.

Mais, en attendant que celle-ci se matérialise, notre commune aimerait que des contraintes en matière de normes de pollution puissent être imposées aux nombreux bus qui défilent sur notre site, en particulier en période estivale, mais pas uniquement. En effet, il est fréquent que nous ayant en même temps une douzaine de bus garés comme ils le peuvent sur la partie basse de la commune, sur l'esplanade des Braves. Parmi eux, des bus de croisiéristes en provenance du Havre, arrivant par groupes de 5 pour passer une demi-heure sur place. Quel que soit le pays d'où proviennent ces nombreux bus (sur deux mois et demi, nous avons pu lister plus de 130 opérateurs différents, sans rester continuellement en observation), beaucoup de leurs chauffeurs laissent tranquillement tourner leur moteur, afin que les touristes qu'ils véhiculent n'aient pas trop chaud ou pas trop froid en remontant dans leur véhicule... les habitants de Saint Laurent sont donc particulièrement exposés, plusieurs mois par an) à des niveaux élevés de pollution atmosphérique liés essentiellement à la fréquentation touristique.

Idéalement, l'accès au territoire d'Omaha ne devrait être possible que pour les bus fonctionnant au GPL, à l'hydrogène, et aux toutes dernières générations de moteurs moins

polluants. Ce premier levier d'action nous semble avoir été omis dans le Plan d'action du PCAET du Bessin.

Ajoutons à cela une circulation s'établissant dans une fourchette de 5500 à 7000 véhicules/jour sur l'Avenue de la Libération sur la période de mai à septembre.

Qu'il s'agisse de bus ou de véhicules particuliers permettant la fréquentation touristique de notre plage et de l'ensemble du territoire du Bessin, il serait également souhaitable de prévoir des **parkings de déstagement en amont des sites, relayés par des solutions de mobilité douce.**

Saint Laurent sur Mer, le 6/11/2020

Cordialement

Denis Madouasse Maire

Lise froger olsson Adjoint

Observations association O.M.E.A.

Lundi, Novembre 09, 2020 13:45 CET



Lise Froger-Olsson edouard.froger-olsson.iris@wanadoo.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Bonjour Monsieur Tendron,

Vous voudrez bien trouver ci-joint les observations formulées par Omaha Mémoire Environnement Aménagement concernant le projet de P.C.A.E.T.

Espérant que ces remarques pourront contribuer à conserver et/ou améliorer le « bien-vivre » sur le territoire du Bessin en général, et d'Omaha en particulier.

Bonne réception,

Lise Froger-Olsson

Présidente OMEA



Garanti sans virus. www.avast.com

PDF OMEA PCAET 11. 20 def.pdf

600 KiB



Omaha Mémoire Environnement Aménagement

Association loi 1901, sise au 3, rue du 6 juin 1944, 14710 Saint Laurent sur Mer.

Observations pour la « Consultation citoyenne » à propos du P.C.A.E.T. du Bessin, novembre 2020.

Fréquentation touristique et pollution atmosphérique :

Tel qu'il est présenté, le P.C.A.E.T. ne semble pas suffisamment prendre en compte **les implications d'un tourisme mémoriel de grande ampleur**, en particulier pour le site d'Omaha Beach qui attire de très nombreux visiteurs venant de tous les horizons. Cette fréquentation importante est loin d'être sans conséquences au niveau environnemental. Il convient à cet égard d'intégrer à la réflexion sur l'aménagement des sites le facteur essentiel de leur *capacité d'accueil*.

Actuellement, de nombreuses voitures particulières et de nombreux bus défilent à Saint Laurent sur Mer, une des trois communes de la plage d'Omaha, en particulier en période estivale. Pour autant, le site est fréquenté à l'année. Si les habitants de Saint Laurent et les adhérents d'O.M.E.A. sont conscients de l'attractivité du site, les uns et les autres souhaiteraient que le tourisme de mémoire puisse s'organiser dans de meilleures conditions, respectueuses du lieu et des habitants. Tout en habitant dans un petit village côtier balayé régulièrement par les vents, les Saint Laurentais sont régulièrement exposés à **des taux de Nox et de CO comparables à ceux relevés sur l'agglomération caennaise** (Voir *Le Profil environnemental de Basse-Normandie* (DREAL, Mai 2015)), et à des quantités élevées de particules fines. L'Axe stratégique I du PCAET prévoit de « s'engager vers une mobilité sobre, économique et plus saine » et de « proposer aux touristes et visiteurs de passage une offre de séjour sobre, sportive et éco responsable ». Au vu de la fréquentation touristique en régulière augmentation depuis ces dernières années, il est plus que temps de mettre en œuvre une politique de gestion éco responsable des flux touristiques sur l'ensemble du territoire du Bessin, et plus particulièrement sur Omaha Beach, secteur très attractif du fait de l'histoire récente.

Sur les trois communes d'Omaha, il serait bon de **conditionner l'accès des nombreux bus** (plus de 130 opérateurs différents sur une période de deux mois et demi, venant pour certains par groupes de cinq bus à la fois, originaires de toute l'Europe) à **des normes d'émissions** pour ces véhicules. Un système de taxes locales différenciées selon les niveaux de pollution atmosphérique au niveau de l'Intercom serait de nature à favoriser une évolution vertueuse chez les différents opérateurs. Une interdiction radicale d'accès pour certains véhicules particulièrement polluants pourrait être envisagée. Promouvoir les bus alimentés au gaz ou à l'hydrogène serait une démarche gagnante pour l'environnement, à court, moyen et long terme. Ajoutons qu'actuellement, de nombreux chauffeurs de bus laissent tourner leur moteur alors que leur véhicule est à l'arrêt, afin d'assurer la climatisation et le confort pour leurs passagers, en pleine infraction avec les règlements en vigueur sur les nuisances environnementales. Une **police de l'environnement en période estivale** serait un bienfait pour tous.

Il s'agirait également de coordonner cette action avec une **offre de mobilité douce** à destination des nombreux touristes, leur permettant de stationner leur véhicule personnel **en amont des sites**, puis d'emprunter des navettes électriques, des vélos électriques, des voitures hippomobiles pour accéder au but de leur voyage. Dans ce même ordre d'idées, il serait bon de mettre en place une **aide à la création d'aires de services pour les camping-cars**, afin de proposer un accueil correct aux visiteurs tout en réduisant les nuisances malheureusement constatées par les habitants. La multiplication des aires de services permettrait d'éviter tout déplacement inutile à la recherche d'un

point de chute, limitant ainsi les émissions de GES. Dans cette même optique, ces aires devraient être situées à **proximité des véloroutes**, permettant aux touristes de privilégier un mode de déplacement doux pour leurs visites et excursions.

Omaha Mémoire Environnement Aménagement souhaite, pour le bien de tous, qu'une **politique coordonnée d'organisation des mobilités soit mise en place, avec pour objectif la réduction des GES et des particules fines, et la création de solutions de mobilité douces pour la période estivale.** Organiser les mobilités est d'ores et déjà une nécessité, il ne s'agit pas de se contenter de la mise en place de « bus à haut niveau de service « zéro carbone » vers les plages du D-Day pour le 80^e anniversaire du Débarquement » (point 32 du programme du PCAET), il est urgent d'agir dès maintenant, afin de gérer l'accès à des sites touristiques au bord de la saturation. Et qui dit saturation, dit stationnement sauvage, et nombreux allers-retours pour trouver une place, donc augmentation concomitante des GES.

ATMO-Normandie :

L'adhésion à ATMO –Normandie prévue au point 75 du programme du PCAET est une excellente démarche, bien qu'un peu tardive. La pollution atmosphérique sur les sites mémoriels n'est pas un phénomène nouveau, et cette pollution n'est pas non plus un apanage des grandes villes. Ce n'est qu'en identifiant et quantifiant un problème que l'on peut se donner des moyens d'y remédier, au moins partiellement. Il serait intéressant de **prévoir une station de mesure de la qualité de l'air à Saint Laurent sur Mer**, sur l'Avenue de la Libération, ou sur l'esplanade des Braves.

Gestion de l'eau et protection du littoral :

L'afflux touristique implique également une gestion rigoureuse de la **ressource en eau potable** sur le territoire, une valorisation des zones humides, et la **défense du trait de côte** afin d'éviter toute pénétration catastrophique de la mer dans des zones habitées. Sur Saint Laurent sur Mer, la question se pose dans la zone dite du Ruquet, sur des terrains acquis par le Conservatoire du littoral. Si revenir à un état naturel de différentes zones littorales est un objectif louable, il ne faudrait pas non plus qu'à terme cette démarche vienne mettre en danger des populations. Souhaitons qu'avec la création de l'unité GEMAPI du Bessin (point 85) des solutions puissent être trouvées pour la préservation et la défense de ce site du Ruquet. Ajoutons qu'il n'y a actuellement pas de **Plan de Prévention des Risques** concernant la commune de Saint Laurent et ce secteur exposé. Si possible, il faudrait éviter d'avoir des « déplacés environnementaux », évoqués au point 94 du programme d'action PCAET.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces observations,

La Présidente,

Omaha Mémoire Environnement Aménagement

Lise Froger-Olsson

Observations/Pcaet

Lundi, Novembre 09, 2020 18:37 CET



Eric GODIN eric-godin@orange.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Bonjour,

La participation des citoyens étant en dernière instance sollicitée ci-après quelques observations relatives à l'enjeu du changement climatique.

1- L'objectif du PCAET est de lutter localement par des actions concrètes contre le réchauffement climatique. Les nombreux documents "diagnostic" sont remarquables d'intérêt (bien que les documents diag2 et 3 soient peu lisibles). Cela constitue une bonne compilation pour se faire une idée de la situation. Bravo!

2- Cependant dans les actions proposées, il y a un aspect de listage non exhaustif de tout ce qu'il faudrait faire. S'il y a de bonnes idées, cela mériterait une réflexion plus poussée de hiérarchisation. Il faudrait que les rédacteurs élaborent pour chaque mesure envisagée des indicateurs capables d'évaluer la situation de départ, les progrès réalisés de l'objectif final avec en accompagnement la référence des acteurs (qui?), la durée de mise en oeuvre (délimitation du temps) et les moyens octroyés.

3- L'enjeu est de lutter contre le réchauffement climatique, hors une des premières conséquences de ce phénomène est la multiplication des sécheresses. Peut-être que le sujet est traité ailleurs, mais pour moi le problème numéro 1 est la surconsommation des terres agricoles par l'urbanisation et le deuxième c'est la destruction progressive des haies par l'agriculture intensive ce qui participe à la dégradation de la bio diversité: Cercle vicieux. Ces deux aspects sont peu évoqués ainsi que celui de l'EAU. La sécheresse, c'est le manque d'eau répété. Est ce traité ailleurs?

N'y a t il pas à l'horizon 2030 à envisager des mesures fortes (associées à la nouvelle **Pac, pilier 2**) pour affronter en cohérence le problème?

3- Les documents évoquent la mobilisation de tous sur ces questions cruciales pour l'avenir, mais on ne perçoit pas une stratégie nouvelle pour impliquer davantage les citoyens. Si l'école à tous les niveaux d'établissement enseigne tous les arguments scientifiques sur cette réalité, à part le travail sur les **NORMES** (bâtiment, agriculture, alimentation) les autres institutions de façon plus locales n'offrent pas encore la possibilité d'une structuration de la lutte contre le réchauffement climatique.

Lundi, Novembre 09, 2020 18:56 CET



plantegenest veronique
veronique.plantegenest@orange.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Bonjour,

Je suis enthousiasmée par les 94 propositions issues du travail sur le PCAET. C'est vraiment de bon augure pour l'avenir de notre territoire.

Quelques remarques : - Je pense que pour inciter les citoyens l'exemple doit venir de la collectivité; pourquoi ne voit on pas sur les batiments municipaux, notamment ceux récemment construits des panneaux photovoltaïques, alors qu'il est mentionné que l'ensemble du territoire bénéficie d'une exposition favorable ?

- Je suis très favorable aux propositions 1 et 4. Il faut tout d'abord informer les habitants, leur apprendre les gestes du quotidien dans cette démarche éco-citoyenne, mais aussi les consulter dans la faisabilité, entendre les objections ou les difficultés, les associer pleinement ne les faisant devenir acteurs et décisionnaires responsables. C'est l'intelligence collective : comités de quartiers constitués par des volontaires, mais aussi des citoyens tirés au sort et animés par un élu. Quand on est investi d'une responsabilité, on prend son rôle à coeur.

- Le risque de tension sociale évoqué n'existe pas que pour les ressources en eau. Il faut viser l'autonomie alimentaire du territoire, donc cesser de supprimer les terres agricoles au bénéfice du bétonnage. Aide au maraîchage local....

- Enfin, ne faisons pas de notre coeur de ville historique un désert : il m'apparait comme urgent de limiter l'investissement à but de rentabilité touristique. L'habitat centre ville devient trop cher, et vide la ville de ses habitants réguliers.

Ce PCAET est l'occasion de réfléchir à l'avenir et à ses enjeux. Faisons en tous bon usage.

Consultation citoyenne PCAET Bessin

Mardi, Novembre 10, 2020 20:29 CET



GRAPE Juridique
grape.juridique@gmail.com

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Monsieur le Président du Syndicat mixte Bessin Urbanisme,

Le Groupement Régional des Association de Protection de l'Environnement est une association loi de 1901 agréée, dont le champ d'activités et les compétences englobent la quasi-totalité des problématiques environnementales : urbanisme, aménagement du territoire, protection de la nature et du littoral, installations classées...

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont issus de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui est venue renforcer le rôle des collectivités locales face aux changements climatiques. Les PCAET visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation aux changements climatiques, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Le projet de PCAET du Bessin rassemble trois Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à savoir Bayeux Intercom, Isigny-Omaha Intercom et Seuelles Terre et Mer. Si Bayeux Intercom et Isigny-Omaha Intercom ont répondu à une obligation réglementaire du fait de leur nombre d'habitants plus important, Seuelles Terre et Mer s'est joint volontairement au processus. Plus de 74 000 habitants sont concernés par le projet de PCAET du Bessin.

Après étude du dossier, notre avis sur le projet tel qu'il nous est présenté est défavorable.

À titre principal, nous soulignons la non-conformité du projet de PCAET avec les stratégies nationales en la matière. À cet égard, les justifications déjà apportées par le Syndicat mixte Bessin Urbanisme nous apparaissent insuffisantes. À titre subsidiaire, nous relevons certains points de vigilance autour du développement des énergies renouvelables. Enfin, nous alertons sur la prise en compte insuffisante des enjeux relatifs à l'eau, qui risque de poser problème au vu du scénario démographique projeté par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bessin.

Vous trouverez ci-joint les éléments que nous avons mis en exergue et étudiés sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Horn, Président du GRAPE

GRAPE NORMANDIE

Maison des associations - 1018, Grand Parc - 14200 Hérouville-Saint-Clair

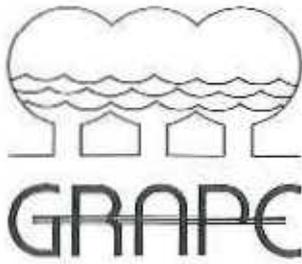
02 31 94 03 00

www.grape-normandie.fr

PDF GRAPE_PCAET BESSIN_CONSULTATION CITOYENNE_AVIS_101120.pdf

1.3 MiB





**Groupement Régional des Associations
de Protection de l'Environnement**

Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com
<http://www.grape-normandie.fr>

Membre de France Nature Environnement

À Hérouville Saint-Clair, le 10 novembre 2020

OBJET : Consultation citoyenne - Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Bessin

Monsieur le Président du Syndicat mixte Bessin Urbanisme,

Le Groupement Régional des Association de Protection de l'Environnement est une association loi de 1901 agréée, dont le champ d'activités et les compétences englobent la quasi-totalité des problématiques environnementales : urbanisme, aménagement du territoire, protection de la nature et du littoral, installations classées...

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont issus de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui est venue renforcer le rôle des collectivités locales face aux changements climatiques. Les PCAET visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation aux changements climatiques, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Le projet de PCAET du Bessin rassemble trois Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à savoir Bayeux Intercom, Isigny-Omaha Intercom et Seules Terre et Mer. Si Bayeux Intercom et Isigny-Omaha Intercom ont répondu à une obligation réglementaire du fait de leur nombre d'habitants plus important, Seules Terre et Mer s'est joint volontairement au processus. Plus de 74 000 habitants sont concernés par le projet de PCAET du Bessin.

Après étude du dossier, notre avis sur le projet tel qu'il nous est présenté est défavorable.

À titre principal, nous soulignons la non-conformité du projet de PCAET avec les stratégies nationales en la matière. À cet égard, les justifications déjà apportées par le Syndicat mixte Bessin Urbanisme nous apparaissent insuffisantes. À titre subsidiaire, nous relevons certains points de vigilance autour du développement des énergies renouvelables. Enfin, nous alertons sur la prise en compte insuffisante des enjeux relatifs à l'eau, qui risque de poser problème au vu du scénario démographique projeté par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bessin.

Vous trouverez ci-après les éléments que nous avons mis en exergue et étudiés sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel Horn, Président du GRAPE

NORMANDIE

1. LE CONTEXTE DU PROJET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un document de planification territoriale qui traite des problématiques du réchauffement climatique, de la qualité de l'air, de la réduction des gaz à effets de serre (GES), de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables à l'échelle des intercommunalités.

Instauré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), un PCAET devait être adopté au 1^{er} janvier 2017 pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et au 1^{er} janvier 2019 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Le PCAET doit prendre en compte la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le PCAET doit être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). En l'occurrence, le SRADDET Normandie a été approuvé par le Préfet de la région le 2 juillet 2020. Le PCAET du Bessin doit donc prendre en compte ces objectifs.

L'élaboration d'un PCAET comprend quatre étapes : la réalisation d'un diagnostic territorial, la définition d'une stratégie territoriale, l'élaboration d'un programme d'action puis enfin l'évaluation et le suivi du PCAET. Ainsi, le PCAET du Bessin comprend huit « cahiers » :

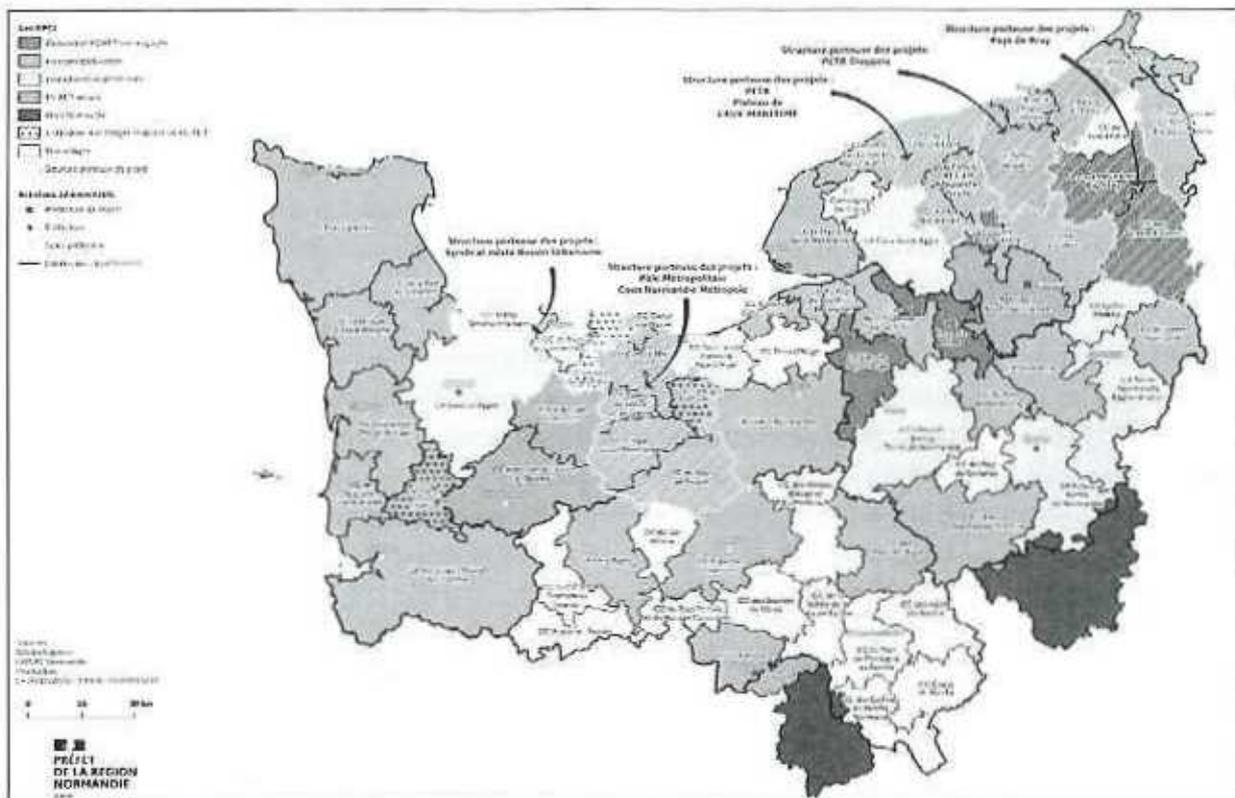
- Cahier n°0 : Cahier de synthèse
- Cahier n°1 : Diagnostic Climat-Air-Énergie du SCoT du Bessin
- Cahier n°2 : Stratégie territoriale 2020 - 2030
- Cahier n°3 : Programme d'action : 2020 - 2026
- Cahier n°4 : Suivi et évaluation du PCAET du Bessin 2020-2026
- Cahier n°5 : Évaluation environnementale stratégique du PCAET du Bessin 2020-2026 (rapport d'étude)
- Cahier n°6 : Évaluation environnementale stratégique du PCAET du Bessin (résumé non-technique)
- Cahier n°7 : Livre blanc de la concertation territoriale

Le PCAET comprend un volet stratégique et un volet opérationnel. Ses actions recouvrent différents secteurs et thématiques (déchets, sobriété énergétique, énergies renouvelables, mobilité, rénovation de logements, circuits courts alimentaires, sensibilisation, etc.).

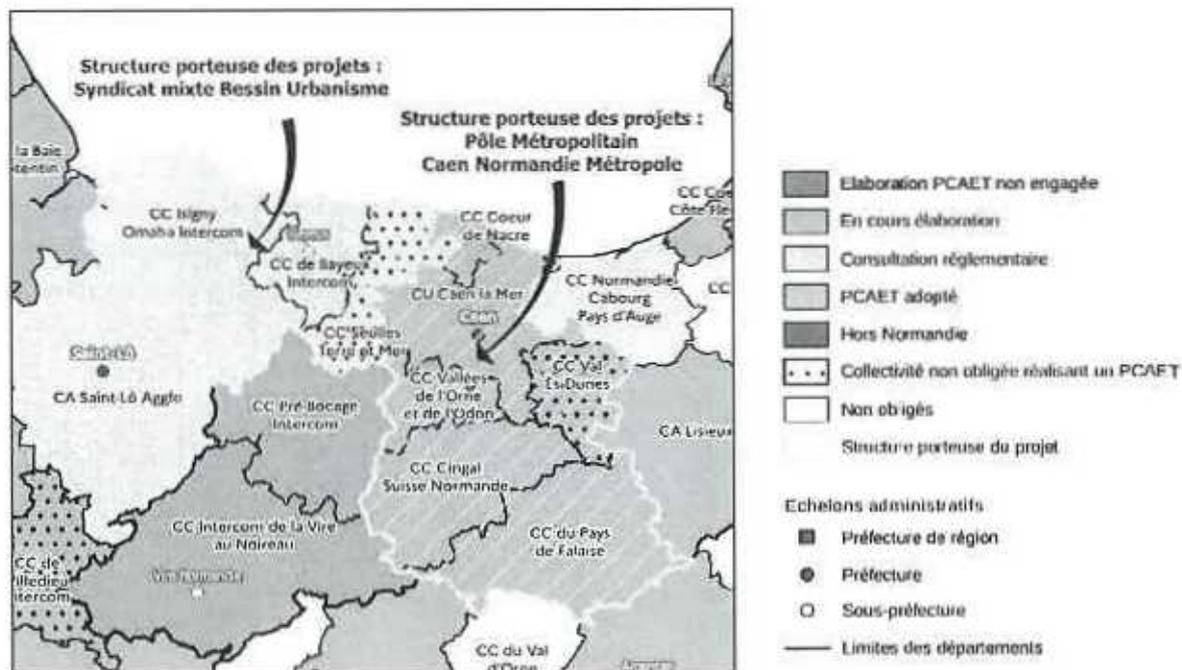
Le PCAET du Bessin repose sur 4 axes stratégiques, déclinés eux-mêmes en 20 orientations. Ces axes sont :

- Axe 1 : Sobriété énergétique induisant une plus faible empreinte carbone et une réduction de la pollution atmosphérique
- Axe 2 : Sécuriser l'approvisionnement énergétique du Bessin et doubler la production d'énergie renouvelable
- Axe 3 : Faire du Bessin un territoire exemplaire de la transition énergétique
- Axe 4 : Faire du Bessin une terre d'adaptation au changement climatique et développer une culture du risque

Pour mettre en œuvre les orientations déclinées dans les axes, le PCAET s'appuie sur 94 actions prioritaires concrètes que nous avons analysées.



État des lieux des PCAET en Normandie en novembre 2020, DREAL Normandie



État des lieux des PCAET en Normandie en novembre 2020, DREAL Normandie (Zoom du PCAET du Bessin)

2. LA NON-CONFORMITÉ DU PCAET AVEC LES STRATÉGIES NATIONALES

2.1. La non-conformité de l'objectif de réduction globale des émissions de GES

Le cahier n°0 (cahier de synthèse) énonce dans son préambule que « la somme des actions mises en place dans le monde entier est aujourd'hui insuffisante pour maintenir l'augmentation moyenne de la température terrestre bien en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle, conformément aux objectifs fixés par l'Accord international de Paris en 2015 ».

La France est encore loin de respecter ses engagements internationaux. Pour l'année 2020, il aura fallu deux mois à la France pour émettre la quantité de gaz à effets de serre (GES) qu'elle aurait dû émettre en une année entière pour tenir son objectif de neutralité carbone pour 2050. À ce rythme, on estime que l'objectif « neutralité carbone » à l'horizon 2050 ne sera atteint qu'en 2085¹. Pourtant, l'empreinte carbone moyenne par habitant en France est une des plus élevées au monde. Elle est notamment la sixième plus importante mondiale en termes de CO₂ émis d'origine énergétique², et ce alors même que le nucléaire représente environ 75 % du mix énergétique actuel dans notre pays.

Ces éléments démontrent bien la nécessité de répercuter les objectifs internationaux et nationaux à l'échelon local. À ce titre, nous regrettons que le PCAET du Bessin pose un objectif de réduction de 36,2 % des émissions de GES à l'horizon 2030 et une réduction de 58,6 % à l'horizon 2050 alors que l'objectif national est fixé à - 40 % à l'horizon 2030 par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) révisée et doit tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Avant sa révision en mars 2020, la SNBC prévoyait une baisse de - 75 % des émissions de GES par rapport à l'année 1990.

	Baisse globale des émissions de GES prévue par la SNBC	Baisse globale des émissions de GES prévu par le PCAET du Bessin
2030	- 40 %	- 36,2 %
2050	Neutralité carbone (- 75 %)	- 58,6 %

C'est bien la somme des actions mises en place partout en France qui permettra à notre pays d'atteindre son engagement de neutralité carbone. En allant en deçà des objectifs nationaux, le territoire du Bessin fait peser sur d'autres territoires la responsabilité d'aller « plus loin » que ces objectifs nationaux en guise de compensation.

¹ GARRIC (A.), « Jour du dérèglement : à compter de jeudi 5 mars, la France a une dette climatique » In Le Monde (en ligne), publié le 4 mars 2020 (mis à jour le 5 mars 2020)

² Ministère de la Transition écologique et solidaire, « L'empreinte carbone, note préalable à l'élaboration du troisième rapport gouvernemental annuel au titre de la loi dite « SAS » du 13 avril 2015 : Les nouveaux indicateurs de richesse - 2017 », document de travail n°38 (commissariat général au développement durable), avril 2018, p. 11

2.2. La non-conformité de l'objectif de réduction des émissions de GES du secteur agricole

2.2.1. Une stratégie non-conforme à la SNBC

Pour justifier la non-conformité de son objectif global de réduction des émissions de GES sur son territoire avec la stratégie nationale, le Syndicat mixte Bessin Urbanisme explique que « le secteur agricole émet 49 % des émissions des GES à l'échelle du Bessin et que 93 % des émissions de ce secteur sont d'origines non énergétique. Une réduction de très grande ampleur des émissions des GES du secteur agricole à l'horizon 2030 supposerait un bouleversement structurel radical des systèmes d'exploitation locaux orientés vers la production laitière, l'élevage et la grande culture. Cette option pourrait mettre en péril la pérennité de cette activité vitale pour le territoire du Bessin. L'objectif demandé au secteur agricole est cependant supérieur à celui indiqué pour le secteur par la Stratégie Nationale Bas Carbone I (2015-2030) fixé à - 13,4 % ».

	Situation initiale 2014	Scénario tendanciel 2030	Scénario cible PCAET Bessin (CCT)					
	ktoeq CO2	ktoeq CO2	2021	2030	2050	2050		
			ktoeq CO2	ktoeq CO2	% d'évolution 2014	émissions en ktoeq Co2	% d'évolution n / 2014	émissions en ktoeq Co2
Résidentiel	33	31	32	35	-44,0%	36	-100%	-5
Tertiaire	35	26	34	28	-40,0%	34	-71,4%	10
Industrie	52	22	36	20	-61,5%	34	-81,2%	6
Agriculture	306	307	326	269	-37,9%	220	-56,4	217
Transports routiers	110	111	128	43	-58,1%	67	-115,7	-22
Aériels/Transports	14	14	17	20	15,5%	71	131,25	80
Déchets	15	15	15	14	-6,7%	14	-6,9	14
Total PCAET* (précision aux arrondis près)	739	719	602	576	-22,9%	409		304

Cahier n°2 du PCAET du Bessin (stratégie), p. 20

Pourtant, la SNBC révisée en mars 2020 énonce comme objectif « une réduction de 18 % des émissions du secteur [agricole] en 2030 par rapport à 2015 et de 46 % à l'horizon 2050, hors sols agricoles dont les émissions et absorptions sont comptabilisés dans le secteur des terres (UTCATF) »³. Le PCAET propose une réduction de 22,9 % des émissions de GES du secteur agricole à l'horizon 2030 et une réduction de 35,4 % de ces mêmes émissions à l'horizon 2050 en comparaison avec l'année 2014. L'objectif fixé par le PCAET pour réduire les émissions de GES provenant du secteur agricole est donc supérieur de 5 % par rapport à l'objectif national pour l'année 2030 mais il reste inférieur de plus de 10 % à l'objectif national pour l'année 2050.

	Baisse globale des émissions de GES du secteur agricole prévue par la SNBC	Baisse globale des émissions de GES du secteur agricole prévu par le PCAET du Bessin
2030	- 18 %	- 22,9 %
2050	- 46 %	- 35,4 %

Cela signifie qu'à long terme, le secteur agricole ne fait pas l'objet d'efforts particuliers en termes de réduction des émissions de GES alors qu'il est responsable de près de 50 % des émissions de GES sur le territoire du Bessin. Cela est d'autant plus regrettable que nous sommes actuellement au niveau européen en plein processus d'adoption de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) pour rendre l'agriculture plus soutenable.

³ Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Stratégie nationale bas-carbone*, mars 2020, p. 97

2.2.2. Une stratégie incohérente

Le secteur agricole est concerné principalement par trois orientations sur les vingt que compte le PCAET :

- Orientation n°6 : « Privilégier le développement d'une agriculture de proximité, résiliente et vivrière »
- Orientation n°7 : « Privilégier le développement d'une agriculture décarbonée sur le Bessin »
- Orientation n°8 : « Réduire la consommation énergétique des exploitations agricoles »

Ces orientations sont déclinées en actions prioritaires (n°23 à n°31). Parmi ces actions prioritaires, 2 ont fait l'objet d'un classement en « action à victoire rapide ». Ces « actions à victoire rapide », au nombre de 15 pour l'ensemble du PCAET, sont selon le cahier n°3 (plan d'action) « *des actions facilement déployables sur le terrain permettant d'avoir un impact direct ou indirect important en matière de réduction des émissions des GES et de maîtrise de la consommation énergétique* ».

En l'espèce, concernant le secteur agricole, les « actions à victoire rapide » identifiées sont : « *mettre en place un Projet Alimentaire Territorial sur le Bessin* » (n°25) et « *réaliser des bilans carbone sur au moins 40 exploitations agricoles du Bessin supplémentaires à l'horizon 2030* » (n°28).

Nous comprenons difficilement pourquoi les objectifs de réduction des GES pour le secteur agricole ont été fixés de manière si ambitieuse à l'horizon 2030 par le PCAET comparé à la SNBC, alors que peu « d'actions à victoire rapide » ont été identifiées pour ce secteur.

À ce titre, nous rejoignons l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) lorsqu'elle compare les objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES du PCAET avec les objectifs de la SNBC : « *l'écart entre les deux, certes positif du point de vue de l'ambition affichée, appelle néanmoins des moyens très importants sans démontrer que le programme d'actions pourra les apporter* ».

Nous sommes d'autant plus surpris par l'ambition affichée par le PCAET pour réduire les émissions de GES du secteur agricole d'ici 2030, que les ambitions affichées pour ce secteur à l'horizon 2050 sont faibles et bien en deçà des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES du secteur agricole. C'est pourtant au terme de cette période que les actions visant à « réformer » l'agriculture au fond seront mises en œuvre. Le PCAET risque donc de courir après ses ambitions à l'horizon 2030, sans pour autant connaître de montée en puissance à l'horizon 2050 puisqu'une telle montée en puissance n'est pas prévue par les objectifs chiffrés.

2.3. La non-conformité avec le Plan national de réduction des polluants atmosphériques (PREPA)

La préfecture du Calvados a relevé l'inadéquation entre les objectifs de réduction de la pollution atmosphérique du PCAET du Bessin et les objectifs du Plan national de réduction des polluants atmosphériques (PREPA) dans son avis sur le PCAET.

Le PREPA trouve son origine dans la loi de 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte. En 2016, l'Agence nationale de santé publique a estimé que la pollution atmosphérique était responsable d'environ 48 000 décès prématurés par an, ce qui correspond à 9 % de la mortalité en France⁴. Le PREPA a été adopté en 2017, alors que la France faisait l'objet deux avis motivés de la Commission européenne pour non-respect des valeurs limites en particules fines et dioxyde d'azote et insuffisance des plans d'action contre la pollution atmosphérique. Ces avis se sont concrétisés en une condamnation de l'État français par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 24 octobre 2019 pour non-respect systématique de certaines valeurs limites fixées par la directive 2008/50/CE sur la qualité de l'air.

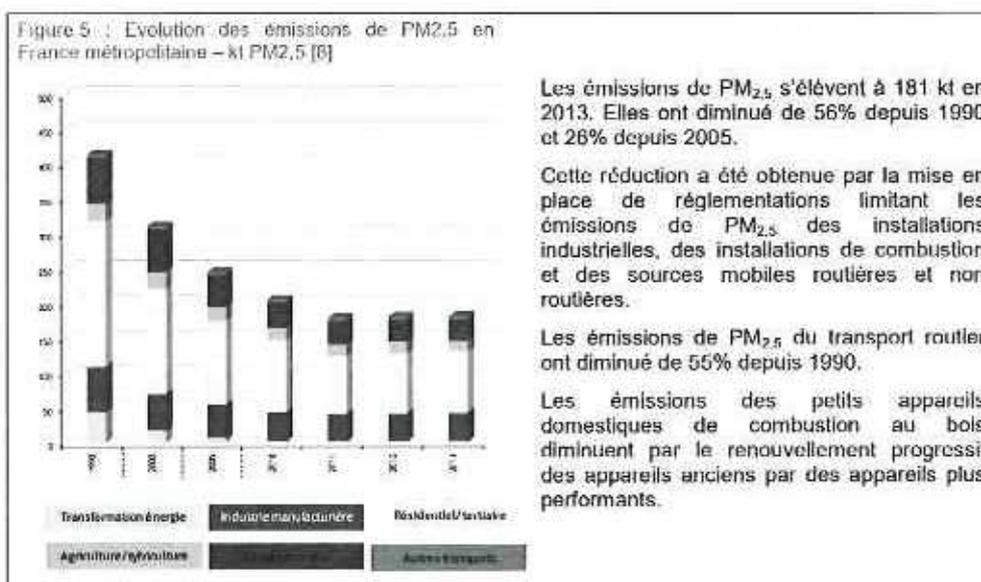
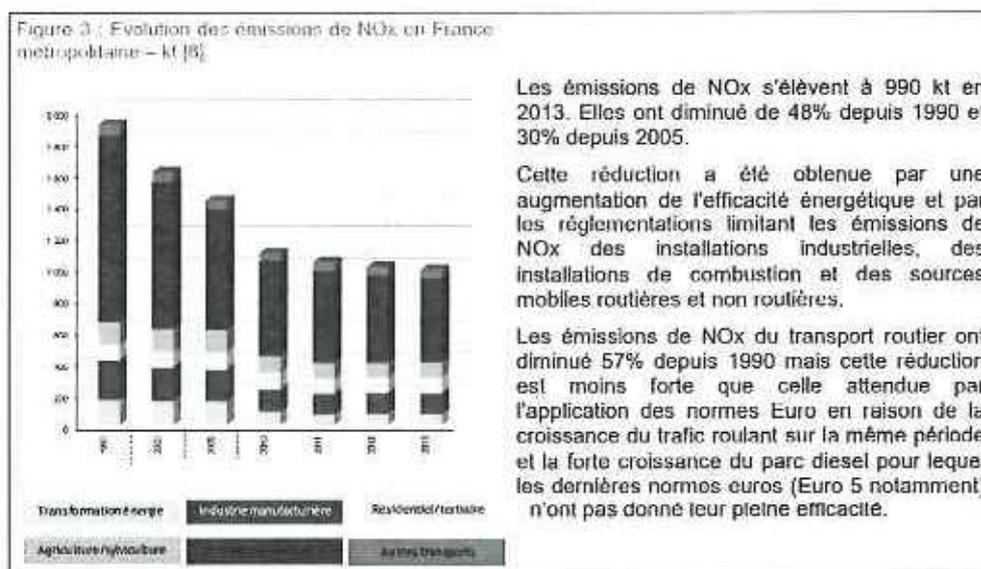
En dépit de l'avis de la Préfecture du Calvados, le Syndicat mixte Bessin Urbanisme n'a pas revu à la hausse les objectifs concernés qui sont pourtant bien éloignés des objectifs nationaux. Il s'agit notamment des émissions d'oxyde d'azote (NOx) et de particules fines (PM2.5).

Bessin (SCoT)	2005- données ORECAN	2014	Evolution SCoT Bessin (2005-2014)	Déficit PCAET - émissions 2030 et Objectifs 2005/2030 Estimation par Pollud	Objectifs de réduction PREPA - 2005 / 2030
	Tonnes / an	Tonnes / an	pourcentage	Tonnes / an - pourcentage	
CO2NM	3265	777	-76%	720 t / - 77%	-52%
NOx	3192	2752	-14%	2750 t / - 14%	-13%
PM10	2559	1568			
PM2.5	758	620			
NO2	474	331			
SO2	427	113	-74%	46t / 89 %	-77%

Cahier n°2 du PCAET du Bessin (stratégie), p. 22.

⁴ Site internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire, « Politiques publiques pour réduire la pollution de l'air » (en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques-reduire-pollution-lair/> consulté le 28 octobre 2020)

Les PM2.5 et les NOx sont des polluants primaires émis par les activités humaines. Les PM2.5 sont des particules fines à la toxicité avérée. Le NOx et les Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) se transforment pour former de l'ozone, un gaz à effet de serre dangereux pour la santé⁵.



Ministère de la Transition écologique et solidaire, « aide à la décision pour l'élaboration du PREPA, annexe A »⁶

⁵ Ministère de la Transition écologique et solidaire, « Aide à la décision pour l'élaboration du PREPA, Annexe A, Préambule, pourquoi le PREPA ? » Livrable n°2 faisant suite à la consultation des Parties prenantes, Bureau de la qualité de l'air, 30 juin 2016, p. 6

⁶ Ibid., p. 8-9

Le cahier n°2 du PCAET (p. 24) assume sans pour autant justifier la non-conformité du PCAET avec les objectifs nationaux : « *le scénario cible du PCAET du Bessin (SCoT) permet de réduire significativement les polluants atmosphériques (en particulier les NOx et le SO2) et maintenir un bon état de qualité de l'air sur le Bessin. Cependant, il ne permet pas de réduire suffisamment les polluants NOx, PM 10 et PM 2.5 pour atteindre le niveau visé à l'échelle nationale par le PREPA [...]. Les objectifs PCAET n'agissent pas sur les COVNM. Les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air seront revus et affinés lorsqu'un partenariat sera mis en place avec ATMO Normandie pour réaliser des mesures de polluants sur le territoire du Bessin, en particuliers sur les zones impactées par la pollution atmosphérique liée au transport routier (NOx, PM10 et PM 2.5) ».*

Cet extrait pose question. Il est difficile de comprendre comment le PCAET peut affirmer concourir à maintenir un bon état de la qualité de l'air sans respecter les objectifs nationaux en la matière. On s'interroge également sur l'objectif de réduction des COVNM, qui figure bien dans les objectifs du PCAET selon le tableau reproduit à la page 3, alors que le texte énonce que les objectifs PCAET n'agissent pas sur les COVNM.

Enfin, le territoire du Bessin ne semble pas connaître de spécificité qui justifierait des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques moins importants que les objectifs nationaux, étant entendu que c'est généralement dans les agglomérations importantes qu'il est le plus difficile de contrôler cette pollution. La démarche de lancer un partenariat avec ATMO Normandie (réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air) dans le but de réaliser des mesures de polluants est louable, mais il faut rappeler que le lien n'est pas toujours direct entre émissions et concentrations, les polluants atmosphériques ayant des durées de vie variables, se transformant et se déplaçant au gré de la météo. Par conséquent, des objectifs conformes à ceux imposés par le PREPA auraient dû être adoptés en première intention, avec la possibilité de les réviser en fonction des résultats obtenus par ATMO Normandie.

Dans son mémoire en réponse à l'avis de la MRAe qui pointe du doigt ces incohérences, le syndicat urbanisme du Bessin se défend en invoquant que « *les actions concernant l'amélioration de la qualité de l'air présentées dans le cadre du PCAET du Bessin sont conformes aux exigences réglementaires exposées par la DREAL le 22/06/2018* ». Nous ne pouvons répondre à cela que bien que des actions puissent être conformes à certaines exigences, cela n'indique pas pour autant qu'elles soient suffisantes.

De plus, l'article L.222-9 du code de l'environnement dispose que « *les objectifs et les actions du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont pris en compte dans les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie ou dans les schémas régionaux en tenant lieu prévus à l'article L.222-1 et dans les plans de protection de l'atmosphère prévus à l'article L.222-4* ». Il y a donc une obligation de nature législative pour les PCAET de prise en compte des objectifs du PREPA. Cette obligation doit se traduire par un respect des objectifs fixés au niveau national, sous peine de vider de sa substance l'article L.222-9 du code de l'environnement issu de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

3. LES POINTS DE VIGILANCE AUTOUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

3.1. La combustion de biomasse et la gestion de la ressource en bois

Il ressort du PCAET que le Bessin entend miser beaucoup sur la filière bois-énergie.

IV.6. Orientation n°14 : Accélérer le développement des filières biomasse locales

La transition énergétique du Bessin se fera en s'appuyant sur les gisements de biomasses solides et liquides locales.

Elle s'appuiera sur le bois énergie pour alimenter les particuliers. 2200 installations individuelles fonctionnant déjà au bois seront renouvelées, soit 35 % du parc à l'horizon 2030. 7414 chauffages fonctionnant à l'énergie fossile seront substitués par un chauffage au bois, soit 54% du parc à l'horizon 2030.

La création de 10 grandes chaufferies bois sur réseau / et l'extension de réseau de chaleur sur réseau pour les établissements recevant du public et les logements collectifs est envisagée à Bayeux et dans les pôles secondaires (puissance totale de 30 MW supplémentaires). La possibilité de créer / densifier des réseaux de chaleur dans les secteurs densément urbanisés sera étudiée au préalable. Un accompagnement des du Bessin et des EPCI dans l'élaboration de projets de réseau de chaleur et leur mise en place sera proposé.

La consommation de bois – énergie sur le territoire du Bessin devra augmenter de 57 GWh / an (+ 9,7 %) à l'horizon 2030. Pour ce faire, il est nécessaire d'évaluer la ressource disponible en bois à l'échelle du Bessin pour permettre une exploitation durable. La haie, la forêt et le bois devront être insérés dans la politique territoriale du Bessin et il sera nécessaire de réfléchir ensemble sur la gestion durable de la haie, de la forêt et sur le type de sylviculture à développer. Il faudra prorroquer auprès des propriétaires fonciers les projets de repeuplements pour augmenter la compensation carbone.

Cahier n°2 du PCAET du Bessin (stratégie), p. 36

Si le GRAPE soutient le développement des énergies renouvelables, nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessité d'adapter les objectifs affichés de développement de la filière biomasse à la disponibilité de la ressource sur le territoire du Bessin et à l'objectif de préservation de la biodiversité.

La biomasse est une filière qui connaît certaines controverses car l'exploitation intensive de la ressource en bois peut engendrer la déforestation et la perte de biodiversité. Une récente étude publiée dans la revue *Nature* a démontré en Europe une augmentation annuelle de 49 % de la superficie forestière récoltée sur la période 2016-2018 en comparaison avec la période 2011-2015, principalement dans la péninsule ibérique et dans les pays nordiques⁷. Cette même étude a estimé à 69 % l'augmentation de la perte de biomasse en Europe sur la période 2016-2018 en comparaison avec la période 2011-2015. Il est difficile d'estimer si les taux de croissance des forêts plantées permettent de compenser les pertes.

De plus, la biomasse n'est pas une énergie « décarbonée » ; le CO₂ stocké initialement par les plantes est réémis dans l'atmosphère au moment de la combustion. Le PCAET développe d'ailleurs très bien le rôle de « puits de carbone » des forêts, cultures et des prairies. Le fait de replanter des arbres ne permet pas de compenser de manière suffisamment immédiate les émissions de CO₂ issues de la combustion d'arbres « mûrs ».

L'exploitation de la filière biomasse est encouragée par l'Union Européenne via la directive 2018/2001 sur les énergies renouvelables. En mars 2019, des citoyens et des ONG provenant de six pays différents (dont la France) avaient intenté un recours contre l'inclusion de la biomasse dans la catégorie des énergies renouvelables, arguant que le CO₂ réémis aurait pour conséquence d'accélérer le réchauffement climatique.

⁷ CECCHERINI (G.), DUVEILLER (G.), GRASSI (G.), LEMOINE (G.), AVITABILE (V.), PILLI (R.), CESCATTI (A.), "Abrupt increase in harvested forest area over Europe after 2015" in *Nature* vol, 583, 2 juillet 2020, p. 72 et s.

En France, la centrale biomasse de Gardanne (près d'Aix-en-Provence) a également fait l'objet de recours. Cette centrale fonctionne principalement grâce à l'importation de bois brésilien dont la provenance est suspecte, faute de ressources locales suffisantes. Le bois-énergie est une filière intéressante mais elle nécessite de solides compétences et expertise ainsi qu'une exploitation raisonnée.

Les haies représentent un pan essentiel du patrimoine écologique normand et son implication dans la filière bois-énergie du Bessin est évoquée par le PCAET. Au regard du rôle de corridor écologique du bocage, la vigilance est de mise. Une récente étude allemande a par exemple démontré que certaines pratiques de coupe des haies pour exploiter la biomasse avaient un impact négatif sur la diversité de l'avifaune présente⁸.

Une autre étude sur la biomasse bocagère en Normandie conclut que les principaux enjeux actuels sont l'amélioration des connaissances des pratiques de coupe et les usages du bois dans les haies ainsi que la réalisation d'états des lieux partagés sur l'état de la ressource. Cette même étude recommande de « mener des études complémentaires si l'on souhaite avoir un état de la ressource bocagère complet et plus précis dans le cadre d'un projet d'installation de chaufferie sur un territoire »⁹.

En l'espèce, l'action n°51 du PCAET « réaliser un inventaire des ressources en bois à l'échelle du Bessin » met assez peu l'accent sur la connaissance des services écosystémiques rendus par les haies et forêts pour se concentrer davantage sur leur localisation et la détermination directe du volume exploitable. Nous recommandons d'intégrer à un tel inventaire des informations sur les fonctionnalités des espaces boisés et l'état de cette ressource. De telles informations pourront aider à déterminer plus facilement quel type de coupe doit être privilégié pour préserver la qualité des écosystèmes. Pour rappel, la DREAL Normandie a révélé que 1800 km de bocage avaient disparu chaque année sur la période 2006-2010 en Basse-Normandie¹⁰. Il est crucial de préserver les haies restantes.

Enfin, la part importante de la filière bois-énergie dans le mix énergétique du Bessin pose question au regard des objectifs de réduction des émissions des polluants atmosphériques, déjà peu ambitieux. En effet, la combustion de bois est responsable d'une part importante des émissions de particules fines. La MRAe soulève également cette contradiction dans son avis sur le PCAET : « la contradiction probable entre l'objectif de développer assez massivement le bois-énergie (qui représente 86 % du mix énergétique renouvelable du territoire en 2014) et celui de réduire drastiquement les émissions de polluants atmosphériques n'est pas résolue. Le dossier ne démontre pas que sa stratégie de développement de cette énergie renouvelable n'entravera pas les objectifs fixés en matière de qualité de l'air ».

⁸ SAUERBREI (R.), AUE (B.), KRIPPES (C.), DIEHL (E.), WOLTERS (V.), "Bioenergy and biodiversity: Intensified biomass extraction from hedges impairs habitat conditions for birds" in Journal of Environmental Management n°187 (2017), pp. 311-319

⁹ Institut National de l'information géographique et forestière (IGN), « Évaluation de la biomasse bocagère en Normandie », rapport d'étude, janvier 2019

¹⁰ Site internet de la DREAL Normandie, « le bocage, un paysage en déliquescence, à ré-inventer » (en ligne : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-un-paysage-en-deli-quescence-a-re-a1431.html#:~:text=Depuis%2050%20ans%2C%20le%20bocage,nom%20caract%C3%A9ristique%20de%20%27%AB%20bocage%20%28%BB> consulté 29 octobre 2020)

3.2. L'énergie éolienne et la préservation du bocage

L'action n°55 du PCAET du Bessin (issue de l'orientation n°15 : « diversifier le mix énergétique du Bessin ») consiste à « créer des parcs éoliens supplémentaires à l'échelle du Bessin (48 MW) et promouvoir le petit éolien ».

Sur ce point, nous rejoignons l'observation de la préfecture du Calvados : « le maillage bocager est l'une des caractéristiques marquantes de l'identité du Bessin. Les haies remplissent de multiples fonctions, elles abritent notamment de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves souris. Cette particularité ne favorise pas le développement du grand éolien. C'est notamment pour ces raisons que la convention européenne SFEPM-Eurobats recommande un éloignement minimum de 200 mètres entre les éoliennes et les éléments arborés ».

Nous constatons que le cahier n°2 (stratégie) du PCAET mentionne certaines contraintes réglementaires de manière très explicite, notamment la proximité avec l'aéroport de Carpiquet, mais élude certaines contraintes environnementales spécifiques.

Le cahier n°3 (programme d'action) mentionne la mortalité des oiseaux et des chauves-souris parmi les incidences environnementales « acquises », tout en proposant quelques mesures compensatoires (réduction de l'éclairage et balisage réglementaire pour les chauves-souris, système de détection et d'effarouchement de l'avifaune, etc.). Toutefois, il n'est pas fait mention de la Convention Eurobats dont la France est membre.

Les lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets d'éolien élaborées dans le cadre de la Convention Eurobats recommandent effectivement un éloignement de 200 mètres minimum entre les éoliennes et les différents types de boisement. Dans le même sens, les plantations d'arbustes ou d'arbres ne doivent pas être autorisées dans la zone tampon de 200 mètres autour des éoliennes et elles ne doivent pas être utilisées comme mesures de compensation au sein cette zone. Nous encourageons le syndicat urbanisme du Bessin à faire apparaître ces éléments dans le PCAET et éviter les projets d'émiettement d'éoliennes.

4. LE VOLET SUR L'EAU : DES ENJEUX À MIEUX PRENDRE EN COMPTE

4.1. Des mesures pour préserver la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques

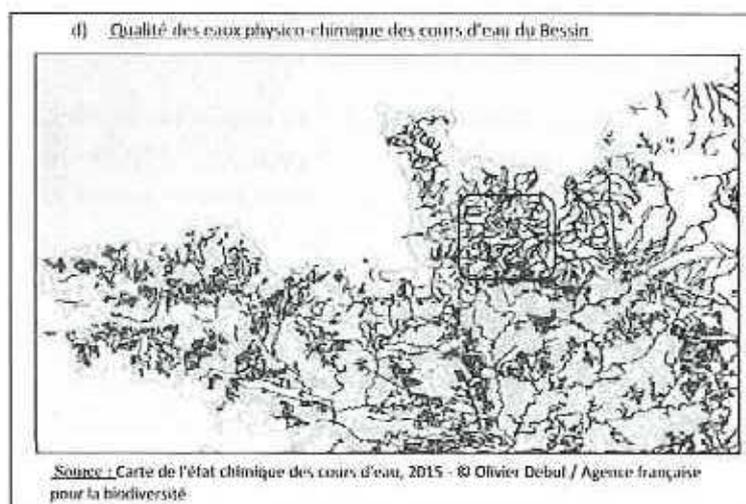
4.1.1. Les lacunes de l'évaluation environnementale

La MRAe constate, dans son avis sur le PCAET du Bessin, que les enjeux entourant la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sont peu pris en compte : « sur cette composante, l'état initial de l'environnement se révèle particulièrement lacunaire. Il ne présente pas le réseau hydrographique du territoire, ni la qualité écologique et physico-chimique, ni les obstacles aux continuités écologiques des cours d'eau. La qualité chimique des masses d'eau souterraines n'est pas abordée, pas plus qu'un état des lieux des captages d'eau potable qui alimentent le territoire, malgré leur potentielle vulnérabilité au changement climatique. Enfin, aucune information n'est donnée concernant les masses d'eau de transition et littorales ».

Si le syndicat urbanisme du Bessin a effectivement ajouté des éléments relatifs à l'eau au diagnostic, ces derniers sont limités. Les données relatives à la qualité biologique des cours d'eaux sont peu claires et semblent particulièrement anciennes. Le cahier n°5 (évaluation environnementale) évoque par exemple l'emploi de données qualité datant de 2008 en provenance de la DREAL (p. 72) tout en renvoyant à une carte de la page 73, qui porte sur la qualité physico-chimique des cours d'eau à une échelle difficilement lisible et réalisée par l'Agence Française pour la biodiversité (désormais Office Français de la biodiversité, OFB).

D'après la carte du SIS CARMEN (DRFAI), intitulée « Qualité biologique des cours d'eau de Normandie (voir carte page 73 ou <http://carmen.application.developpement-durable.nor.fr/8/qualite/qualite>) établie selon les données qualité 2008 (macro-invertébrés et diatomées) : la qualité des eaux de surface à l'échelle du SCoT Bessin peut être définie de la manière suivante :

Cahier n°5 du PCAET du Bessin (évaluation environnementale), p. 72



Cahier n°5 du PCAET du Bessin (évaluation environnementale), p. 73

Nous pensons que ces problématiques auraient méritées d'être mieux développées, la MRAe qualifiant la ressource en eau du Bessin de « fortement polluée en profondeur et en surface » (avis de la MRAe n°2019-3448 en date du 19 mars 2020, p. 5).

Nous nous interrogeons aussi sur le fait que l'évaluation environnementale du PCAET (cahier n°5) caractérise les eaux de l'Aure comme de « très bonne » qualité selon l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) à la page 72, sans pour autant évoquer son Indice de Polluo-sensibilité Spécifique (IPS) tandis que l'on dispose d'informations sur les indices IBGN et IPS pour la Vire, la Seules et la Mue. De plus, l'avis de la MRAe précise par rapport aux changements climatiques que « certains cours d'eau du territoire connaissent déjà des phénomènes d'étiage très marqués, comme l'Aure à l'été 2019, qui impactent les habitats et les espèces en diminuant leur milieu physique et en augmentant la concentration de polluants ». Nous pensons donc que l'évaluation environnementale pourrait être de nouveau complétée et actualisée.

4.1.2. L'insuffisance des mesures contre la pollution de l'eau par les épandages de pesticides

Sur la qualité de l'eau, la MRAe souligne que la ressource en eau est « fortement polluée, en profondeur et en surface, notamment par les épandages de pesticides ». À ce titre, nous regrettons le manque d'ambition du Syndicat mixte Bessin Urbanisme concernant les objectifs de conversion à l'agriculture biologique.

L'action n°23 du programme d'action du PCAET consiste à « favoriser la conversion de 40 exploitations agricoles du Bessin supplémentaires vers l'agriculture biologique à l'horizon 2030 », soit une moyenne de 4 conversions par an sur 10 ans. La région Normandie, dans son avis sur le projet de PCAET, rappelle que 14 exploitations sont passées au bio pour la seule année 2017. Selon le diagnostic (cahier n°1 du PCAET, p. 384), en 2018, 82 des 915 exploitations agricoles du Bessin relevaient de l'agriculture biologique, soit 8,9 % des exploitations. Les données en termes de surface ne sont pas disponibles pour le territoire.

Dans le département du Calvados, 432 exploitations bio ont été recensées en 2018, ce qui équivalait à un peu plus de 7 % des exploitations agricoles. En surface, cela correspondait à 20 609 hectares certifiés bio et 4 996 hectares en conversion. La surface agricole utile du Calvados s'étendait en 2017 à 367 260 hectares²¹, ce qui signifie qu'environ 5,6 % de la surface agricole utile du Calvados relevaient de l'agriculture biologique. On peut supposer que la configuration est similaire dans le Bessin.

Pour rappel, le Programme Ambition Bio 2022 du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation adopté en 2018 a pour objectif la conversion en bio de 15 % de la surface agricole utile en France. Nous regrettons le fait que le PCAET du Bessin ne semble pas s'engager vers cette trajectoire, alors que l'usage de pesticides altère la qualité des eaux qui sont déjà très polluées.

²¹ Chambre d'Agriculture de Normandie, « L'année agricole 2017 dans le Calvados », Agriscopie édition 2018, p. 4

4.1.3. Les points de vigilance autour du projet de centrale hydroélectrique sur la Seulles

L'action n°56 du programme d'action du PCAET du Bessin consiste à « *mettre en place une unité de production d'hydroélectricité sur le moulin de Creully sur Seulles* ». La Seulles est une rivière qui accueille des poissons migrateurs, notamment le saumon de l'Atlantique et la truite de mer (espèces protégées). La mise en place d'une unité de production d'hydroélectricité altèrera la continuité écologique de la Seulles. La principale mesure Éviter/Réduire/Compenser (ERC) prévue dans le cadre de ce projet est l'installation d'une « passe à poissons » pour la dévalaison de ces poissons migrateurs.

Le Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie 2016-2021 explique que « *même équipés de dispositifs de franchissement le cumul des obstacles sur un même linéaire induit, à la montaison, un retard à la migration allant jusqu'à compromettre la reproduction et à la dévalaison, un impact cumulé des dommages directs (mortalités liées aux turbines hydroélectriques, chocs sur les radiers ou dissipateurs d'énergie, variations brutales des vitesses...) et indirects (difficultés à « repérer » l'exutoire, sensibilité accrue à la prédation des poissons choqués ou désorientés)* »¹².

La restauration écologique du cours d'eau doit faire l'objet d'une étude plus approfondie, prenant en compte l'accumulation des obstacles déjà existants sur le linéaire pour évaluer l'impact d'un nouvel obstacle sur les routes de migration pour ces poissons.

¹² Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie 2016-2021, p. 35

4.2. La nécessaire remise en question du projet démographique du SCoT

La ressource en eau, dégradée dans le Bessin, a également vocation à se raréfier. Comme l'indique la MRAE dans son avis sur le projet de PCAET, « la raréfaction de la ressource en eau par l'effet conjugué de l'intrusion progressive du biseau salé, de la hausse des prélèvements et de la diminution de la recharge des nappes, représente un enjeu majeur pour le Bessin ». À ce titre, il est primordial de s'interroger sur les objectifs du PCAET au regard des prévisions démographiques.

L'orientation n°5 du PCAET prévoit de « construire 9640 logements bas-carbone sur le Bessin à l'horizon 2035 ». On peut s'interroger sur la pertinence de ce choix visant à améliorer les performances énergétiques du territoire, compte-tenu de l'objectif Zéro Artificialisation Nette. Ce chiffre s'appuie sur les projections démographiques du SCoT, qu'il convient d'analyser.

Le SCoT du Bessin a été adopté en 2018. Cependant, ses prévisions démographiques sont uniquement basées sur des statistiques s'arrêtant à l'année 2012. Si la population du Bessin a effectivement augmenté de 0,62 % en moyenne chaque année sur la période 1999-2012, elle n'a pas connu la même tendance sur la période 2012-2017, totalement éludée par le SCoT.

Taux de croissance annuel moyen (TCAM)	1970 à 1979	1970 à 1992	1992 à 1999	1999 à 2012	2012 à 2017
Calvados	1,10%	0,71%	0,60%	0,53%	0,46%
SCoT du Bessin	0,14%	0,55%	0,58%	0,16%	0,62%
CC de Bayeux Intercom	1,60%	1,45%	0,56%	0,09%	0,14%
CC Isigny-Omahs Intercom	-1,02%	-0,21%	-0,10%	0,06%	0,92%
CC Seules Terre et Mer	-0,30%	2,42%	1,91%	0,43%	1,06%
SCoT Caen Métropole	2,37%	1,01%	0,98%	0,75%	0,40%
SCoT Pré-Bocage	-0,51%	0,93%	0,46%	0,53%	1,08%
SCoT Pays du Cotentin	0,05%	0,97%	1,08%	-0,01%	-0,04%
SCoT Pays Si-Lois	0,91%	0,56%	0,03%	-0,06%	0,48%

SCoT du Bessin, rapport de présentation (p. 8)

Les analyses de l'INSEE démontrent une croissance de la population très faible en Normandie sur la période 2012-2017. Le SCoT aurait dû prendre en compte cette tendance.

Une croissance démographique au ralenti en Normandie entre 2012 et 2017

Au 1^{er} janvier 2017, la population normande atteint 3 330 478 habitants. Entre 2012 et 2017, elle n'a augmenté que de 0,05 % par an (< 1 500 habitants/an) alors que la croissance nationale atteint + 0,4 % par an. La croissance démographique ralentit plus nettement en Normandie qu'en France. L'accident naturel régional porte cette faible croissance, même s'il recule nettement, tandis que le déficit migratoire s'accroît. Le ralentissement touche tous les départements normands. La population croît moins vite qu'auparavant dans l'Eure et le Calvados, elle se stabilise en Seine-Maritime et décroît dans la Manche et l'Orne. Globalement, la croissance normande n'est portée que par les communes oscillant entre 250 et 3 500 habitants, tandis que les communes de plus grande taille perdent, le plus souvent, des habitants.

Camille Hazard, Bruno Mura (Insee)

L'analyse de l'INSEE précise d'ailleurs : « la plupart des communes en forte croissance se situe aux alentours du chef-lieu de département, voire plus à l'ouest autour de Bayeux. Les évolutions les plus notables concernent les communes de Biéville-Beuville (+ 5,9 % par an), Colombelles (+ 3,7 %), Saint-Vigor-le-Grand (+ 3,2 %) et Hérouville-Saint-Clair (+ 1,4 %). À l'inverse, la population baisse dans beaucoup de communes du sud et de l'est du département, ainsi que sur la Côte Fleurie et dans le Bessin »¹³.

Nous nous réjouissons de la création d'un groupe de travail transversal pour réinterroger les documents de planification au regard du PCAET du Bessin (action n°70 du PCAET), étant donné que le PCAET ne reprend que les données du SCoT dans son diagnostic socio-économique. Il s'arrête donc à l'année 2012.

Comme les enjeux de ce groupe de travail portent sur la réduction de la consommation d'espace agricole et naturel au profit du processus d'urbanisation ainsi que l'exploitation de ressources locales dans la filière énergétique, nous encourageons le groupe à se réunir au plus vite pour prendre en compte les dernières données démographiques disponibles et agir en fonction de la tendance qui se dessine depuis maintenant l'année 2012. Certains objectifs chiffrés (par exemple en termes de construction de logements) pourront ainsi être revus à la baisse.

¹³ Institut national de la statistique et des études économiques, « Analyses Normandie » n°74, décembre 2019, p. 3

Pcaet

Mercredi, Novembre 11, 2020 18:30 CET



annick baudouin annick-baudouin@wanadoo.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

bonjour

suite à la consultation numérique du Pcaet (dont la lecture est ardue), vous trouverez ci-dessous quelques questions :

beaucoup de pistes d'actions générales sont listées dans le plan climat air énergie. Ne faudrait-il pas hiérarchiser et prioriser davantage pour ne pas tomber dans l'émiettement des actions ?

le public sera-t-il sollicité pour donner son avis sur des actions concrètes ?

sera-t-il sollicité pour proposer des actions au niveau communal ?

des réunions d'information et de débat sont-elles prévues ?

Que va-t-il se passer à la fin de la consultation publique, après le 13 novembre ?

Bon courage pour la mise en oeuvre.

Salutations

Annick Baudouin

Avis sur le PCAET du Bessin - consultation citoyenne

Jeudi, Novembre 12, 2020 12:16 CET



jean-marie Séronie
seronie.jm@gmail.com

Destinataire

[me, TENDRON, Wolf, patrick, Arnaud, et 1 autres...](#)

Bonjour

je vous adresse ma contribution à la consultation citoyenne concernant le PCAET

Je reste bien évidemment à votre disposition si besoin

Cordialement

Jean-Marie Séronie

Consultez mon blog agroeconomie.com

<http://www.quae.com/fr/r5281-pac-et-mondialisation-.html>

PDF avis PCAET JMS.pdf

121 KIB



Consultation publique « Plan Climat Air Energie Territorial du Bessin » Avis de JM Séronie

1- Considérations préliminaires

Elu au conseil municipal de Bayeux jusqu'à mi 2020, je siégeais au comité syndical de Bessin Urbanisme. J'ai donc voté les deux délibérations relatives au PCAET correspondant aux deux consultations formelles du comité

- Celle décidant la mise en œuvre du PCAET
- Celle relative à son arrêté de mise en consultation.

La délibération relative à l'approbation par les élus du PCAET aura lieu au terme des consultations fin 2020 ou début 2021.

J'ai participé aux ateliers de la phase de consultation des élus lors du diagnostic puis à la réunion en phase finale lors de la présentation de la liste des plans d'action. Je n'étais pas membre du comité de pilotage et n'ai donc été associé ni aux travaux de synthèse du diagnostic ni à ceux de priorisation des enjeux et de construction des plans d'action que j'ai découvert en phase finale d'information des élus.

2- Remarques générales sur le déroulement

J'ai été satisfait de la richesse des travaux de diagnostic et des consultations ayant eu lieu lors des différentes phases même si j'ai regretté que certains ateliers importants aient eu lieu pendant les horaires de travail, ce qui a empêché une plus large participation des actifs « non professionnels de la représentation » dont je fais partie.

Par contre j'ai été surpris, lors de la réunion de synthèse, du rendu de la stratégie et des actions qu'on nous a demandé de classer selon leur facilité de mise en œuvre et leur impact. Tout cela semblait très « touffu », les lignes de force étaient peu apparentes et cela présentait l'aspect d'un « inventaire à la Prévert ». La stratégie semblait n'être souvent que la mise en ordre des propositions opérationnelles faites par les différentes parties prenantes et opérateurs techniques du territoire.

Un des symptômes de cette situation est sans doute le caractère difficilement lisible de la somme des documents mis en consultation sous une forme somme toute assez « brute ».

Les avis des acteurs publics soulignent, en termes certes diplomatiques, cette grande faiblesse dans la conception initiale du plan. Ils ont relevé des incohérences entre le diagnostic, la stratégie et les objectifs chiffrés, souligné la difficulté à mettre en relation la stratégie et les actions avec le diagnostic ainsi que le peu d'évaluation de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs.

3- Remarques sur certains points techniques

3.1 Une des particularités de notre territoire est d'être très rural, situé dans la zone d'attraction économique de Caen, d'avoir une faible infrastructure économique (hors agroalimentaire) et une forte attractivité touristique dont le soutien mobilise l'essentiel des préoccupations économiques des élus bayeusains.

Ceci a deux conséquences majeures sur l'économie résidentielle

- Au plan des mobilités
 - o Avec une mobilité de proximité très importante liée aux navettes quotidiennes
 - o Avec une mobilité longue voir très longue distance due au tourisme
- Au plan résidentiel avec un parc d'habitat des années 1970 important, souvent des pavillons « économiques », peu performants au plan énergétique, et un développement de l'urbanisation dans la couronne caennaise dont fait partie une grande moitié ouest du Bessin. Cela génère une consommation importante de terres agricoles. Ce changement d'affectation des terres a un effet environnemental très négatif et en plus il ampute, bien sûr, le potentiel agricole.

Ces deux dimensions sont prises en compte dans le PCAET mais elles sont souvent vues à travers le prisme de procédures à mettre en œuvre ou d'expériences à dupliquer avec une faible vision et cohérence d'ensemble. Les actions devraient mieux être conçues et structurées en termes de complémentarité et de synergie. Elles pourraient être ainsi mieux mises en avant dans le plan en termes de communication. Ceci est majeur car le succès de ces actions nécessite une mobilisation importante des habitants (les difficultés de réalisation de l'OPAH de Bayeux en témoignent).

3.2 Sur le fonds le projet est **très centré sur la transition énergétique** qui était la préoccupation principale de la dernière décennie (3 axes stratégiques sur 5). Il met relativement peu l'accent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique qui dépassent largement la transition énergétique et sont les priorités des deux décennies à venir.

Les objectifs sont assez éloignés de l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 porté par l'objectif européen du Green Deal. Il est d'ailleurs significatif sur ce plan que la question des GES d'origine agricole soit presque évacuée d'une phrase ! Il est souligné que la moitié des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont d'origine agricole avec une faible part énergétique et que donc il n'y a pas grand-chose à entreprendre. Raisonement surprenant au regard des enjeux.

L'essentiel des GES agricoles sont en effet le CH₄ (méthane) liés à la fermentation entérique et le N₂O (protoxyde d'azote) lié à la fertilisation azotée tant minérale qu'organique. Des actions d'anticipation sont nécessaires et des travaux de réflexion et de sensibilisation doivent être engagés au niveau du territoire avant que des contraintes trop fortes ne s'exercent sur la profession agricole. Il en va de même sur l'évolution globale du modèle agricole qui ne saurait se résumer à convertir quelques fermes supplémentaires en agriculture biologique. Il faudrait intégrer dans le plan d'action l'évolution vers l'agriculture à Haute Valeur Environnementale et prendre en compte les actions visant au développement de la biodiversité.

De même le potentiel de « puits de carbone » dans le Bessin est évoqué notamment par l'initiative 4 pour Mille mais n'est pas approfondi, le potentiel additionnel de capture de carbone d'une vieille prairie n'est pas du tout le même que celui d'une terre cultivée, une estimation quantitative du potentiel réel serait bienvenue. De même il n'est pas abordé dans le plan d'action le levier important du marché des crédits carbone et le potentiel que cela peut peut-être représenter pour l'économie agricole du territoire.

Enfin la mise en place du **Projet Alimentaire Territorial est importante**, il faut toutefois veiller à ce qu'il ne se limite pas au développement de vente directe de produits issus de l'agriculture biologique ! Pour avoir un réel impact il faut que les GMS et les industries de transformation présentes sur le territoire en soient des éléments déterminants. La fiche action est sur ce plan assez ambiguë.

3.3 L'ambition de développement des énergies renouvelables est forte.

Par contre les objectifs de développement de la méthanisation semblent faibles au regard du potentiel agricole mobilisable et de l'importance du développement actuel de la méthanisation à la ferme dans d'autres régions françaises en comparaison du Bessin.

Concernant la filière bois-énergie, en revanche, il faudrait préciser son potentiel de développement en estimant la ressource dans une région bocagère avec des haies mais une des moins boisées de France. Ce serait un comble que l'important réseau de chaudière bois, souvent publique, soit à l'avenir alimenté par une ressource transportée sur de longues distances !

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à mes remarques (dont certaines ont déjà été énoncées en réunion), et je reste bien évidemment à votre disposition pour contribuer au succès du plan dans mon domaine de compétences.

Jean-Marie SERONIE

Agroéconomiste indépendant - membre de l'Académie d'Agriculture de France - ancien conseiller municipal de Bayeux (2014-2020)

consultation_pcaet

Jeudi, Novembre 12, 2020 16:30 CET

LCVR 14 lcvr.caen@gmail.com

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Parmi les enjeux énoncés du plan, on trouve ***L'adoption de pratiques et comportement énergétiquement sobres dans les usages quotidiens et professionnels***
Axe stratégique n° 1 : Accompagner le Bessin vers la « sobriété énergétique » induisant une faible empreinte carbone et une réduction de la pollution

Or le département du Calvados, présidé par M. JL Dupont, a mis en œuvre une dérogation à la vitesse maximale sur des routes départementales (donc du Bessin), relevant cette vitesse maximale à 90 km/h au lieu de 80 km/h. Le CEREMA a indiqué dans son rapport du 1er juillet 2020 que l'abaissement à 80 km/h avait un bilan positif tant sur l'accidentalité que sur la pollution. L'action du département est donc incompatible avec les enjeux mentionnés ci-dessus et notamment une baisse des émissions carbone et une réduction de la pollution.

Il est donc indispensable de demander au département de renoncer à cette mesure de relèvement de la vitesse maximale autorisée et d'adopter un comportement énergétiquement sobre.

Cordialement

Philippe Vayssette

Président Ligue contre la violence routière du Calvados

contribution individuelle et associative

Jeudi, Novembre 12, 2020 17:13 CET



Pierre LEONARDON
pierre.leonardon883@orange.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Voici quelques réflexions suite à la lecture du document de synthèse, en mon nom et en celui de notre association CAP BIO Bayeux:

Programme d'actions

point 30: agroforesterie: s'entend bien évidemment dans un contexte d'exploitation bio, comme un premier

pas vers un changement total des pratiques agricoles pour la protection et la vie du sol,

la biodiversité, le non-ruissellement, le maintien du carbone au sol, les faibles émissions de méthane.

points 48 et 49: méthanisation: attention! Pas du tout une panacée. Quels apports d'intrants? Cultiver pour faire du gaz puis du courant

au détriment de la nourriture? Ou caricaturé par une ferme de 1000 vaches--mais c'est un risque! Et que faire des énormes quantités

de digestat très azoté? Une agriculture bien pilotée en bio n'en a pas besoin. Et on connaît les dangers de trop d'azote pour les

cours d'eau et les rivages, exemple en Bretagne. Ne pas commettre une telle erreur.

d'où point 31: engins agricoles à optimiser => plutôt vers une réduction de leur utilisation et de leur nombre, avec

par exemple la pratique du non-labourage (même utilisée en non-bio en Beauce).

Actions "victoires rapides":

point 28: bilan carbone de 40 exploitations: OK si ça débouche sur une réelle amélioration, avec moyens et aides et

formations prévues?

Merci de m'avoir lu.

Pierre Léonardon

2 square du Mont Phaunus 14400 Saint Vigor le Grand

Observations et questions du PNPV

Vendredi, Novembre 13, 2020 10:29 CET



maxi Krause comcit.ver@orange.fr

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Madame, Monsieur,

veuillez trouver ci-joint nos observations et questions au sujet du PCAET.

Nous vous prions de bien vouloir transférer ce document au destinataires et nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir accuser réception de ce mail.

Cordialement

Maxi Krause

Présidente du PNPV (Protection Nature et patrimoine - Ver sur mer)

15, rue Henry Jaquot

14114 Ver sur mer

Tél.: 02 31 51 81 09

 Observations PNPV sur PCAET.pdf

1.7 MiB



Maxi Krause
Présidente du PNPV (Protection Nature et Patrimoine – Ver sur mer)
15, rue Henry Jaquot
14114 Ver sur mer

à

M. le Président de Bessin Urbanisme
M. le Chargé de Mission PCAET
2 place Gauquelin Despallières
14400 – Bayeux.

par mail

**Objet : Consultation citoyenne PCAET
Observations et questions**

Monsieur le Président de Bessin Urbanisme,
Monsieur le Chargé de mission PCAET,

Ce qui suit est lacunaire, incomplet et éventuellement erroné, car il est impossible de faire une lecture approfondie d'un dossier d'environ 1000 pages en 4 semaines. Je vous prie donc dès maintenant de bien vouloir excuser, le cas échéant, des erreurs de ma part.

Remarque générale :

Travailler sur le sujet est en soi un fait à saluer, car il est plus qu'urgent de s'occuper du climat, de l'air et de l'énergie. **C'est donc le grand point positif de l'entreprise !**

Ceci dit, il y a des observations à faire sur trois plans :

- La présentation du dossier, donc : la forme
- Les questions abordées, donc : le contenu
- La facilité d'obtenir des informations supplémentaires, donc : la communication avec Bessin Urbanisme.

I. La présentation du dossier

1. De manière générale : Il est souhaitable de choisir, à l'avenir, un format qui permet de copier des lignes et passages, cf. par exemple le site du gouvernement 'collectivités locales' ou votre propre page <http://www.scotbessin.fr/site/medias/2%20encadrepubpresseconsultationcitoyennepcaet.pdf> . Dans les documents présentés à la consultation, c'est impossible, et on est obligé de retaper soi-même des passages entiers pour les citer (pour étayer une observation ou une argumentation).

2. Les documents essentiels sont très difficiles à lire, que ce soit dans la version papier ou dans la version électronique. La taille des caractères est trop petite et le format paysage complique la lecture sur écran : Quand on agrandit, on n'a pas la totalité de la ligne devant les yeux. Par endroits, on n'arrive pas à déchiffrer du tout (dans les deux versions), à titre d'exemple : Cahier 6,

Evaluation.../ Résumé non technique p. 10 : Ce qui est inscrit dans les rectangles est illisible. Sont illisibles les versions papier et les versions pdf des tableaux titrés « Cahier 1/Diagnostic...Annexe XXI » et « Annexe XXIV0 ». On peut agrandir les pdf, mais on perd dans ce cas toute orientation dans le tableau.

Par endroits, les caractères sont mal choisis et trop serrés (cf. le document « 3livretconsultationcitoyenne ...pdf », tableaux p. 6 et 7, ou en couleurs trop faibles (dans le même document p. 5 et 6 ; les deux faits, là, sont particulièrement fâcheux car il s'agit en quelque sorte un résumé qui devrait être facilement lisible !

3. La lecture est difficile aussi parce qu'à de nombreux endroits on rencontre des sigles sans explication de ce qu'ils représentent et sans renvoi à la liste des sigles à la fin du cahier 1 (qu'on découvre plutôt par hasard...). A titre d'exemple : Cahier 0 / Synthèse du PCAET 2020-2026, page 1 : SCoT, p. 2 : EPCI, SDEC, CNM, IRD2, ENEDIS, GRDF, CA, CCI; page 3: SRADDET, Loi LTECV de 20215 etc.

Certains sigles sont introuvables dans le répertoire du cahier 1, par exemple : dans le Cahier 0, p. 7, 8 et ailleurs : COPIL, page 15 (papier/16 pdf et ss) : INOLYA (dans le point 53), N° 68 : RAN-COPER (point 68), AMI (point 93) ; Cahier 5 / rapport d'étude environnemental..., page 23 : Les sigles PNSE, PPE, PRSE...

4. La lecture est en outre difficile car par endroits on se trouve face à des monstres syntaxiques (à commencer par le titre : 'Plan Climat Air Energie territorial' qui serait nettement plus clair sous forme de 'Plan territorial Climat, Air, Energie') ou des alignements de mots qui laissent pantois, à titre d'exemple :

Cahier 0 / Synthèse, p. 14 (papier/ 15 pdf, point 40) : « un éco-système industriel » - c'est quoi, au juste ?

p. 16 (Papier)/17 (pdf) : « Déployer l'expérimentation en cours sur Bayeux Intercom concernant la gestion des aires d'alimentation de captage dans les EPCI du Bessin » (???) ;

p.18 (en rouge au-dessus du tableau): «[...] pour la mise en oeuvre d'une faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique » (???) et ainsi de suite...

Autant le SCoT a cherché la clarté de l'expression, autant le PCAET pêche par un manque de précision, un verbiage qui ressemble fort à de la langue de bois et laisse un mauvais goût d'esbroufe.

5. Le document « 0sommaire consultation citoyenne.pdf » produit une liste de documents disponibles avec sous le chiffre 12 « Registre de la consultation citoyenne » ; ce point manque dans le document « 3livret consultation citoyenne ».

6. Etait-il vraiment nécessaire de reproduire à plusieurs endroits les mêmes développements et de gonfler ainsi le dossier sans que cela apporte un plus d'information ? On trouve ainsi dans le Cahier 1/Diagnostic p. 377 (papier)/378 (pdf) exactement les mêmes tableaux et textes que dans le Cahier 5/Evaluation p. 40 (papier)/41(pdf) au sujet de la consommation d'espace (avec des chiffres surprenants d'ailleurs, cf. plus bas).

On trouve la liste des 94 actions proposées dans le Cahier 0/Synthèse p. 13s (papier)/14s(pdf), ensuite dans le Cahier 3/Plan action (page 11 pdf), et, avec 90 points, dans le Cahier 7/Livre blanc, p. 77 (papier)/78(pdf).

7. La lecture et la compréhension enfin sont difficiles car il manque une présentation en termes simples et concis de ce que représentent les différents documents. Les titres ne sont pas suffisamment parlants et le livre blanc est en fait un rapport de la procédure réalisée, non pas un guide de lecture du dossier.

II Les questions abordées

Plusieurs sortes de remarques et questions s'imposent :

- A. La fiabilité des données
- B. Les orientations
- C. La durée du PCAET (2020-2026 ou 2020-2030 ?)
- D. Efficacité du PCAET ?

A. Quant à la fiabilité des données :

Que ce soit dans le document « 1/Diagnostic... p. 377 (papier)/378 (pdf) ou dans « 5/Evaluation p. 40 (papier)/41(pdf) » sous le titre « Consommation d'espace », on tombe sur un encadré avec des « chiffres clés ». Quand on regarde de près, on ne s'y retrouve pas vraiment (les chiffres bleus sont les résultats de mes propres calculs (à partir du pourcentage):

Chiffres clefs :

Surface totale du territoire : **97 664 hectares** (dont 2 934 non cadastrés, repris du haut))

Surface agricole : 91,66 % du territoire	- 39,2 % de terres arables (38 739 ha)	38 284
	- 46,3 % prairies	45 218
	85,5 %	(84 531 ha) 83 502
Forêts et milieux semi naturels :	3,80 % du territoire	(3 753 ha) 3 711 ha
Zones humides	0,29 % du territoire	(287 ha) 283 ha
Terres artificialisées ??	4,22 %	(4 171 ha) 4 121 ha
	93,1 %	92 742 ha 91 617 ha
Emprise urbaine (repris du haut)	6,81 % du cadastré	6 459 ha 6 459
	99,91 %	99 201 ha 98 076 ha

Le pourcentage est correct ; le nombre d'hectares pose question ! (Où se cachent les ha non cadastrés ? Si l'on déduit, cela ne rime à rien, si l'on additionne : cela en fait trop)

Qu'est-ce qu'il faut comprendre exactement par « terres artificialisées » ici ?

B. Quant aux orientations

Ce qui frappe, c'est le maintien du concept de « croissance » qui est diamétralement opposé au fait reconnu et même évoqué dans le dossier du PCAET, que nos ressources sont limitées. (Cf. Cahier 1/Diagnostic...p. 359 (papier)/360(pdf), où l'on cite le rapport du *Club of Rome / Rapport Meadows* « Rapport sur les limites de la croissance »). **Nos ressources en sols et en eau sont limitées, et ce constat devrait logiquement amener à la conclusion de viser une croissance zéro pour la consommation des sols et de l'eau.**

C'est le défaut majeur de tout ce PCAET dont les « actions » proposées sont, pour beaucoup, tout à fait louables, judicieuses, défendables et souhaitables.

Ce reproche n'est pas seulement à adresser à Bessin Urbanisme, mais à la loi « relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) » citée à la page 4 du document 3/Livret de consultation, dans laquelle il s'insère.

Il est contraire à toute logique de vouloir d'une part « préserver les terres agricoles et les espaces naturels » (Cahier 1/Diagnostic P. 377(papier)/378 (pdf) et Cahier 5/Evaluation p. 40(papier)/41(pdf) – ce qui est une nécessité absolue –, et de considérer comme 'atouts/potentialités' un « parc de logements en progression contante avec une croissance particulièrement importante au sein de STM (tableau p. 59(papier)/60(pdf) dans le Cahier 5/Evaluation). Pire encore : de prévoir la construction de 9 640 logements à l'horizon 2035 (Cahier 3, p. 10 (pdf)/Cahier 5, p. 165)...qui consomment de l'espace, même en étant 'bas carbone'.

On ne peut que soutenir le principe évoqué (Cahier 5, p. 165(pdf) : « **Se rapprocher au maximum du ZAN (Zéro Degré d'Artificialisation Nette) en favorisant le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et la renaturation des espaces artificialisés laissés à l'abandon.** ».

Malheureusement, le PCAET excelle par un grand flou quant à ce sujet (ou bien je n'ai pas trouvé l'endroit où cela serait détaillé avec plus de précision):

« D'après l'Observatoire Habitat du SCoT Bessin (AUCAME, juin 2018) le territoire du Bessin compte 39 510 logements en 2014 (recensement de la population INSEE 2014). Entre 2009 et 2014, le nombre de logements a augmenté de 7 %. L'évolution du parc de logements suit logiquement celle de la population. Le territoire du Bessin s'inscrit dans un secteur géographique régional attractif. Le parc de logements du Bessin est composé à 79% de résidences principales, soit 31 272 logements. Les résidences secondaires représentent 15% du parc, soit 5 742 logements. Le nombre de logements vacants est estimé à 2 496, soit 6% du parc. Le nombre de logement vacant [sic] a augmenté de 14% entre 2009 et 2014. » (Cahier 1/Diagnostic p. 373s(papier)/374s(pdf))

et

« Le territoire a comme orientation principale de : **proposer une offre immobilière attractive, permettant de maintenir et accueillir de nouveaux habitants.** Elle se décline en trois objectifs : **Diversifier l'offre en réponse aux différentes étapes du parcours résidentiel** [ça veut dire quoi ???], **Proposer un habitat de qualité.** [Cela n'en fait que deux !?]

Ce flou veut-il dire abandon des objectifs formulés dans le SCoT ou veut-il dire tout simplement « passer sous silence ce qui ferait mauvaise impression ici » ?

« La production des 9 640 logements neufs sera répartie entre résidences principales et secondaires de la façon suivante :

Objectif minimum : de 87 % de résidences principales

Objectif maximum de 13% de résidences secondaires. »

(SCoT, 3/Document d'Orientation et d'Objectifs, p. 30)

(Remarque : Comment envisage-t-on de contrôler une telle répartition ???)

C. La durée envisagée du PCAET (2020-2026)

Tout au long de la consultation des documents on est dans le doute : le plan concerne-t-il la période 2020 à 2026 (cf. le « Livret de consultation Citoyenne [sic] », page 4/pdf) ou donne-t-il des

orientations pour la période 2020 à 2030 (cf. page de couverture du même document « objectif 2030 ») ?

Dans le cahier 1/Diagnostic..., p. 349 (papier)/350(pdf), sous le titre « X.3 Echéance du PCAET », il n'est même indiqué que son début, sans durée : « Le Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET) du Bessin sera adopté et mis en oeuvre en 2020. »

D. Tourisme

Cahier 2/Stratégies, p. 30 (pdf) :

« Le territoire du Bessin souhaite s'orienter vers un **modèle touristique énergétiquement sobre** et réduire considérablement l'impact au environnemental du tourisme sur le Bessin en prévision du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des plages du débarquement et du 80^{ème} anniversaire du Débarquement en Normandie. L'objectif est d'augmenter le temps de séjours des touristes et visiteurs en pariant sur l'« excellence » et la qualité environnementale de l'offre d'hébergement et des services proposés (découverte du patrimoine et activités sportives de pleine nature). La stratégie d'accueil du Bessin s'appuiera aussi sur la gastronomie [...] »

Il n'y est pas question d'attractions du type 'tourisme de masse' (p.e. un 'D-Day-Land') qui sont incompatibles avec ces principes, d'une part par la simple masse de constructions nécessaires et les nuisances qui vont avec (et ceci non seulement dans le Bessin !) : gaspillage de ressources de sable (ciment), d'eau (chantier), émission de CO₂ et particules fines (chantier ; circulation touristique), gaspillage de superficie à sacrifier (condamnée à 'dormir' hors saison !), et d'autre part par leur consommation d'énergie considérable (chantier ; et puis tribune sur rails etc.). **La surface prévue de 28 à 35 ha représente à peu près la moitié de la consommation annuelle d'espace du Bessin par l'urbanisation entre 2003 et 2012, qui était en moyenne de 70,8 ha (cf. Cahier 1/Diagnostic... p. 377 (papier)/378 (pdf) ou dans Cahier 5/Evaluation p. 40 (papier)/41(pdf)).**

Et p. 44 :

« **La disponibilité de l'eau est déjà à flux tendu sur le territoire du Bessin en période estivale ou de sécheresse prolongée.** Il apparaît nécessaire d'anticiper les problèmes liés à la ressource en eau potable dans les prochaines années et limiter ainsi les conflits d'usages entre les habitants et les différents acteurs économiques (agriculteurs, professionnels du tourisme). Un diagnostic précis du volume et de l'état des masses d'eau permettrait ainsi de pouvoir orienter l'urbanisation en fonction de ce critère en particulier dans les zones littorales qui seront privilégiées par les nouveaux arrivants et qui seront confronté [sic] à une diminution de la quantité d'eau disponible (salinisation des masses d'eau proche du littoral du Bessin engendrée par le phénomène de biseau salé). [...] »

En clair : **Le PCAET prône à juste titre un tourisme sobre – cela ne peut pas être un tourisme de masse et les problèmes d'eau (entre autres, mais pas uniquement) devraient également mener à la décision de ne pas vouloir augmenter à l'infini le nombre de touristes.**

Ce qui semble être absent dans les documents : Une réflexion sur la compatibilité de la qualité de vie des habitants d'une part et la nature et/ou la croissance du tourisme de l'autre.

D. Efficacité du PCAET ?

1. Comment sont fixées les contraintes ?

- Qui surveille que les principes arrêtés seront respectés ?
- Et quelles sont les sanctions en cas de non-respect ?

- Que peut / veut faire le Bessin, le cas échéant, contre la décision d'un préfet agissant sur directive parisienne ?

(Cf. Cahier 7, Livre blanc... p. 66 : « Aujourd'hui le document n'est pas opposable. »)

2. Comment être sûr que les principes du PCAET (allant dans le bon sens) seront respectés ? On peut douter vu les exemples tout à fait récents ou actuels du (a) non respect ou (b) de la disposition à ne pas respecter des règles établies, à titre d'exemple :

(a) La construction du mémorial britannique sur site classé N° 14123 (jouxant, ce qui plus est, un espace Natura 2000) alors que

« Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires.

C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement). »

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14123f.pdf>

(b.1) La volonté affichée de la commune de Bayeux de sacrifier entre 25 et 28 ha pour une attraction touristique nullement nécessaire ('D-Day-Land').

(b.2) Le risque de grignoter sur un site Natura 2000 pour la construction d'une piste cyclable (qui pourrait très bien se faire sur une voie existante, à savoir la D112 entre Graye et Ver sur mer [projet du département]; cf. à ce sujet le compte rendu du conseil municipal de Ver s/m du 30 octobre 2020, point 11 [opposition de la commune] <https://www.versurmer.fr/wp-content/uploads/2020/11/cpte-rendu-cm-30-oct-2020.pdf>)

3. Comment être sûr que les principes du PCAET seront respectés alors que le décret N° 2020-412 du 8 avril 2020 donne main libre aux préfets ?

[<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2020/04/09/0087>]

III Communication avec Bessin Urbanisme

- Le 26 oct. 2020, par mail, j'ai demandé tout simplement le lien vers la consultation, mal reconnaissable dans l'avis public. La réponse m'est parvenue 4 ou 5 jours plus tard.

- Le numéro de tél. indiqué dans l'avis de consultation ne m'a pas permis d'accéder à un interlocuteur.

- Le 5 novembre, je vous ai adressé une demande de prolongation de la consultation, adressée à concertation-pcaet@scotbessin.fr et contact@scotbessin.fr et guillaume.tendron@scotbessin.fr, restée jusqu'ici sans réponse.

- Par courriel du 10 novembre, j'ai demandé de bien vouloir me préciser le texte dans les rectangles illisibles de la page 10 du Cahier N° 6. Sans réponse.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Ver sur mer, le 13 novembre 2020

Maxi Krause

PCAET observation sur la vie locale en matire d e decisions ayant un impact sur l'environnement

Vendredi, Novembre 13, 2020 16:32 CET

Destinataire



Patrick BROGGI p.broggi@wanadoo.fr

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Patrick Broggi

Bac + 45 en tourisme

Artisan d'art

Gite et chambres d'hôtes

Acteur associatif, métiers d'art, musique, sports, sciences et techniques

Ancien pêcheur à pied professionnel

Etudes techniques et scientifiques

Né à Bayeux

Vivant à Sainte Honorine des pertes

Petite contribution sur le PCAET

Bonjour, Merci pour cette consultation publique

Je m'excuse par avance des fautes de français, des approximations, des idées en vrac, et un fouillis de remarques. Je vous fournis une ébauche, un vrai brouillon mal gaulé, mais je n'ai plus de temps ! Je tiens quand même à exposer un point de vue que je ne suis pas le seul à partager, mais comme il y a peu d'espace pour faire évoluer la démocratie représentative vers un peu plus de démocratie participative, je saisis l'opportunité de ce moment !

Ci-dessous, quelques observations très succinctes, d'un habitant depuis 65 ans à cheval sur l'intercom de Bayeux et celui d'Isigny Omaha. Mes propos pourront paraître acerbes, mais c'est ce que l'on vit et ressent dans cette région, ils sont le constat simple de réalités qui méritent d'être discutées et chiffrées.. et objectées...

Je serais bref, sincère, et pas protocolaire.

Ici, les jeux politiques empêchent le changement, la démocratie en est phagocytée, les pratiques de tous bords politiques sont moyennées. Les décisions sont prises à quelques-uns, les autres doivent suivre ou se démettre ! Malheureusement, tant que cet état d'esprit perdurera, la réalité des changements en matière d'impact sur le climat et l'environnement sera molle, et seulement un moyen de communication pour dire que l'on s'occupe du sujet, mais sans beaucoup d'effets concrets, à part comme aujourd'hui quelques bouts de pistes cyclables, mais on est loin du compte en matière d'investissement collectifs, de projets industriels et agro-alimentaire !

Oui, je sais, je devrais être un contribuable docile, masqué et silencieux et laisser aux grandes

personnes le droit de disposer de ma vie, de mes libertés et me laisser empoisonner : par les rejets radioactifs quotidiens des centrales, les déchets nucléaires ,(vivre avec l'épée de Damoclès d'un accident nucléaire) ! par les nitrates, les antibiotiques présents dans les aliments , mais aussi dans la chaîne végétale rejetés dans l'environnement par l'introduction des intrants mal décomposés, au bout de 2 mois de stockage, il reste 5 % des antibiotiques dans le fumier ; en buvant l'eau du robinet avec ses particules physico-chimiques, (quand j'étais enfant , je buvais l'eau de source de surface , aujourd'hui impossible, il faut descendre à 100, 200m et encore, pour trouver de l'eau correcte, mais pleinement marquée de 300 molécules physico-chimiques , mais sans celui des radionucléides pas obligatoires dans la législation française ! un comble) ! empoisonné par les pesticides , obligé de les respirer lors de leur envol, de les digérer et de les mesurer dans les habitations, empoisonné par les milliers de molécules physico-chimiques mises sur le marché sans études de nocivité sérieuses, par les ondes wifi et l'énorme activité électromagnétique générée de toutes les antennes et portables , me faire polluer par les usines , les centrales thermiques , le CO₂ et autres, les poussières industrielles etc etc

je me dois aussi de supporter , de me faire polluer par les SUV 4x4 et autres en ville qui polluent notamment les abords des écoles à hauteur du visage des enfants, faut voir le chaos du matin devant certaines écoles à Bayeux par exemple , pourtant marcher le matin, c'est bon pour tout le monde ! faut dire que les voies piétonnes et cyclables ne sont guère sécurisées pour y envoyer nos enfants, et que le transport en bus existe , mais fait lever les enfants très tôt quand ils vivent à distance, d'ailleurs, les horaires sont de plus en plus matinaux. Quand j'étais enfant à 10 ans, j'allais seul en vélo de la gare à Jeanne d'Arc, je me demande quel est le progrès effectué en 55 ans , puisque aujourd'hui , c'est un danger mortel de mettre un enfant sur la route en vélo ! la ville n'a pas vraiment été pensée , pour les enfants, les habitants , mais pour l'accès des touristes ! dont il faut polluer ! avec SUV et autres dont les moteurs tournent aussi dans les drives pendant une heure pour un hamburger ! Notre société matche sur la tête ! etc etc... on a fermé des administrations, le conseil départemental a fermé le collège de port ! les intercoms empêchent de mettre les enfants dans les établissements au mieux de leurs intérêts, résultat, il est mis encore plus de voitures sur les routes, d'où l'augmentation des rejets de CO₂, des coûts de transport , et des risques d'accidents et des excès de vitesse etc..

N'ayant pas été associé à l'élaboration de cette prospective dès le début et découvrant tardivement son existence, mon intervention sera évidemment superficielle et sommaire, ne disposant que de quelques heures pour intervenir, et n'étant pas certain d'être lu et compris, et encore moins d'avoir une quelconque influence, je serais sans doute traité avec mépris , comme lorsque président du club de Badminton de Trevières, j'avais écrit aux élus pour que la construction du prochain gymnase soit aux normes OHQ de l'époque, haute qualité environnementale, pas écouté, le gymnase est une gabegie énergétique et en plus à son ouverture , il y faisait tellement froid qu'il a fallu le modifier, bonjour la facture qui va perdurer des dizaines d'années. j'avais à titre personnel un projet d'un ensemble en écoconstruction à vocation économique , culturelle et touristique, sur un hectare, j'ai été voir le vice président à l'urbanisme de l'intercom d'Isigny Omaha , aucun intérêt pour lui aucun soutien même formel, il m'a dit qu'il soutenait plutôt les projets importants avec des investisseurs extérieurs. Aujourd'hui les élus du coin soutiennent des fonds inconnus qui veulent implanter une aberration DDAY sur le fond et la forme sans un cahier des charges environnemental qui ferait de ce site de 35 hectares un site passif , neutre sans impact énergétique et de rejets ! il ne répondrait qu'à une mise en scène d'apparat.

La réalité , c'est que la plupart des élus locaux ou nationaux ont peur des citoyens , tellement peur qu'ils refusent les propositions de forces vives de leur territoire qui ne font pas partie de leur réseaux d'influence et de pouvoir. En ne cherchant que dans leur propre vivier des ressources, ils se sclérosent et se privent pourtant des compétences de techniciens , d'ingénieurs qui ont des compétences, et sont souvent traités avec mépris ! alors qu'ils ne

cherchent qu'à servir l'intérêt public. Mon sentiment, c'est que l'élu travaille à minima, dans la facilité décisionnelle, a du mal à réellement concerter pour initier du changement ! J'ai bien conscience qu'être un élu engage, que c'est une tâche difficile, ingrate et à responsabilité. J'observe qu'en matière de construction et d'investissement, il mettra tout au plus et à reculons la mise en place de la norme la plus facile à atteindre par obligation, mais pas plus. Ici, dans le Bessin, sur ces intercom, pas de catéchisme environnemental pour l'action, pas de manuel qualité environnemental pour aider l'élu ou l'entrepreneur à arbitrer ses choix, pour simplement acheter de la vaisselle, importation de chine par le site d'Amazon, ou production la plus locale possible ? c'est ce que l'on pourrait attendre de ce PCAET auquel les élus pourraient réellement se référer, avec des listes de cabinets d'architecture, d'experts conseils en écoconstruction etc, qui pourraient leur expliquer l'importance primordiale de la prise en compte des énergies grises au moment de faire un choix, quand le poisson qui est acheté par les industries agroalimentaire du coin vient de navires usine, qu'il a peut être mis en filets en chine avec des pommes de terre qui viennent aussi de chine ou d'ailleurs pour être cuisiné ici pour être exporter très loin, c'est une gabegie d'énergie, et cela ne fait pas travailler la pêche locale, pourquoi, n'y a-t'il pas plus de transformation locale des produits de la pêche, pourquoi les coopératives agricoles ne travaillent pas plus leurs productions pour répondre plus facilement aux demandes de l'agroalimentaire, plutôt que d'importer de chine etc.. ! Quand la coopérative d'Isigny certes crée quelques centaines d'emplois, mais à quel cout environnemental ? cela a-t'il été chiffré pour produire plus de lait avec le tout maïs, augmentation de la production de méthane ! arrachage de haies, drainage des surface entraînant l'eutrophisation des eaux, emploi augmenté de pesticides, d'antibiotiques pour faire plus de lait transformé en poudre de lait avec une dépense énergétique directe + les énergies grises délirant !, combien de rejets de CO2, de kw nucléaire pour extraire l'eau et transformer correctement le lait surtout pour ensuite l'envoyer en chine ou en Asie « pour y remettre de l'eau dessus », quelle pollution est générée pour le transport aller retour des 70000 tonnes de poudre de lait exportées ! est que les calculs ont été fait en prenant en compte toutes les interactions ? que les chinois boivent leur propre lait ce serait plus cohérent, peut-t-on au nom d'emplois qui peuvent disparaître du jour au lendemain continuer en amont à faire autant d'atteintes à notre environnement comme le permet le mot souplesse envers les agriculteurs, ce mot est explicitement utilisé dans les prérogatives du PLUI en cours réflexion sur l'intercom d'Isigny Omaha, est ce que ces questionnements existent ? dans la communication oui ! mais dans l'action à la marge ! On ne regarde que le chiffre d'affaire et le court terme, je sais bien qu'une entreprise doit bouger, se démener pour trouver de nouveaux marchés ! franchement on marche sur la tête en terme de cohérence. Quid de l'efficacité énergétique, toute les entreprises et collectivités locales devraient avoir en permanence un objectif annuel de réduction de toutes les formes de gaspillages, de 5-10% par exemple, comportemental et techniques, utilisations avec récupérateurs, échangeurs, production autonome d'énergie solaire ou autres etc.. il est sûrement possible d'embaucher dans toute la filière agroalimentaire pour faire des produits de qualité, qui entraînent moins de destructions dans l'environnement et de la biodiversité, mais demandent de la main d'œuvre. Je vous conseille les travaux du chercheur ingénieur agronome Marc Dufumier sur ces sujets, et il y en a d'autres des experts qui méritent d'être consultés avant d'entreprendre !!

Quand un camping importe 10,50,100, 200 mobyl home en plastique ou en alu, c'est une gabegie en transport, et en énergie grise : définition accessible de WIKIPEDIA ; **L'énergie grise**, ou **énergie intrinsèque**, est la quantité d'**énergie** consommée lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et enfin le recyclage, à l'exception notable de l'utilisation.

Un exemple de comparaison entre trois matériaux le bois, le métal, et le béton

Un exemple concret

L'Athena Sustainable Materials Institute a été mandaté par le Canadian Wood Council pour comparer l'impact environnemental de structures de bois, de béton d'acier. Le bâtiment analysé dans cette étude est une maison unifamiliale de 2300 pieds carrés typique en Amérique du nord. Outre la structure qui diffère, les autres éléments sont communs pour les trois scénarios (fenêtre, finition, revêtement, charpente de toit en bois, exigences du code, niveaux d'isolation et isolation au sous-sol, etc.) et se basent sur les normes canadiennes de construction.

Les résultats de l'étude

<i>Impact environnemental</i>	<i>Énergie Intrinsèque</i>	<i>Contribution aux changements climatiques</i>	<i>Indice de toxicité de l'air</i>	<i>Index de toxicité de l'eau</i>	<i>Ressources utilisés (poids)</i>	<i>Déchets produits</i>
<i>Maison unifamiliale</i>	En comparaison avec une maison unifamiliale – structure bois					
<i>- structure métal</i>	+ 53 %	+ 23 %	+ 74 %	+ 247 %	+ 14%	- 21%
<i>- structure béton</i>	+ 120%	+ 50 %	+115 %	+ 114 %	+ 93%	+ 37 %

A chaque fois que l'on doit arbitrer, on doit prendre en compte ces énergies grises, car en important du matériel ou de marchandises chinoises ou autres, on envoie notre propre pollution au loin, mais la planète la prend quand même, et on pollue avec l'énorme dépense énergétique des cargos pour des déplacements que l'on pourrait éviter en fabricant en France, d'ailleurs autant nos petites automobiles sont largement taxées pour leur pollution, mais pas les transports maritimes ou aériens ! Ce qui encourage évidemment les délocalisations et les aberrations de produit qui font 2 fois le tour de la planète comme les jeans pour être façonnés !

Pourquoi par exemple importer des meubles en aluminium plutôt que de construire de l'écoconstruction avec des entreprises compétentes les plus proches si possible etc etc.. Quand on compare la dépense énergétique pour la réalisation d'une poutre en bois, en métal, ou en béton avec les mêmes capacités techniques, on peut dépenser 100 fois plus d'énergie pour une poutre en béton et 10 fois plus avec une poutre métallique, donc de générer les pollutions et rejets qui vont avec. Il serait temps de réfléchir et de doter les élus et décideurs d'outils concrets leur permettant de réellement prendre des décisions éclairées d'un jour nouveau ! Malheureusement, il y a fort à faire, car l'élu est trop souvent sûr de son fait, de son autorité, frappé du sceau électoral il devrait à priori permettre l'émergence de la diversité et ses flamboyances, seulement il nous impose d'en haut, je ne dirais pas la médiocrité, car je respecte l'engagement énergétique des élus mais une forme de minimalisme :!

On ne voit pas de volonté énergétique d'améliorer l'existant par tous les moyens à notre disposition, la réponse à toutes les demandes de bon sens, c'est NON, trop difficile, impossible de changer les habitudes, ou allez-vous faire cuire un œuf, quelle tristesse démocratique ! Les techniciens et les élus manquent cruellement de formations techniques sur ces sujets, voire de curiosité, ou de capacité d'évolution, tout simplement et ils se contentent de déléguer en

faisant faire des études coûteuses pour se débarrasser du sujet, mais en consultant à la marge les citoyens premiers concernés ! mais en plus, ces études sont réalisées par des organismes, qui ne maîtrisent pas tous les sujets, ou ont des partis pris et des intérêts directs ! on n'a qu'une vie et tout est possible, bon dieu !

Petit exemple :

En récupérant tout simplement l'eau de toiture pour alimenter les toilettes, dans des bâtiments existants alors que techniquement ; c'est mis en place dans beaucoup d'autres régions, ici, c'est trop dur !.

Dans le Bessin, on aboutit à une stagnation, un vieillissement de la population, une ville de Bayeux qui se vide de ses habitants, ville musée, envahie par les AIR BNB, car petit à petit, on a viré les artisans, les familles pour l'avènement du seul tourisme aujourd'hui avec le covid durablement en faillite ! Il serait temps de travailler à l'autonomie réelle de nos territoires et de créer des emplois en ce sens, ainsi que soutenir toutes les entreprises qui travaillent sur l'efficacité énergétique, l'ingénierie et l'architecture évolutive, on ne peut plus se permettre de casser des gymnases, skate park, des immeubles sans d'abord estimer le gaspillage d'énergie pour de telles destructions, et d'étudier si l'on ne peut pas agrandir par l'extérieur en structure bois en isolant avec de bons matériaux etc..ou l'arrachage d'arbres en pleine santé, et à la pelleteuse, arbres pièges à carbone et êtres vivants !

Je reconnais évidemment le travail approfondi de cette étude, qui apportera de nombreux éléments de réflexion, mais cet outil servira-t-il concrètement, aidera-t-il à la décision quotidienne ? J'espère qu'effectivement les élus reprendront des infos à leur compte, mais réfléchiront avec leur propre libre arbitre car cette étude n'est pas l'alpha et l'omega des sujets complexes à traiter.

Mais, on ne peut pas se dédouaner d'un regard critique sur les dernières réalisations bayeusaines qui sont en totales contradictions avec les objectifs affichés, de même que le PLUI d'Isigny Intercom en cours de modification

Le Calvados et le Bessin en particulier sont des régions assez peu dynamiques en terme d'innovation, et ont un retard à l'allumage considérable en matière de développement durable, si on le compare avec le Nord de la France, l'est de la France ou des villes comme Nantes, Rennes, Grenoble et la Bretagne en général, ici rien rien n'évolue vraiment, la région semble irrémédiablement tournée vers son passé ! Le Bessin, c'est bien connu, c'est la belle au bois dormant, qui dort sur son tapis d'or. Ce qui ne l'incite guère à changer !

Voilà une étude à 100000 euros, je crois, bien ficelée par des professionnels, mais politiquement dans le sens d'une gestion de la cité sans grande ambition réelle, d'abord un bon plan com., en espérant quelques changements à la marge, bon j'exagère un peu..

Ce que l'on remarque en premier, c'est le comité de pilotage premier cercle deuxième cercle et troisième ou figurent les habitants, vraiment très loin de la réflexion d'ensemble

Premier collègue, celui des élus, je ne ferais pas de procès d'intention, mais constate qu'aucun d'entre eux n'a particulièrement brillé pour une prise en compte des enjeux environnementaux dans le passé ! Et encore moins d'être à l'avant garde ou porteur de projets allant dans ce sens ! Mais, c'est une de la singularité représentative du Bessin, on a des élus représentatifs du Bessin. C'est un collègue d'élus qui est peut-être enfin mur pour changer de paradigmes, et enfin passer aux choses sérieuses, en tous espérer pouvoir travailler avec.

Dans les partenaires techniciens figure un syndicat d'énergie avec des partis pris qui influenceront évidemment sur les politiques à venir, Le SDEC soutient la production d'énergie électrique

d'abord nucléaire, soutient le transfert vers des moyens de déplacement individuels et collectifs, voiture électrique ou les bus électriques, or rien ne prouve que la voiture électrique soit une vraie solution, problème d'approvisionnement et pollution pour la fourniture des batteries, dépendance à la chine ! et si l'origine de la production électrique est nucléaire, cela pose bien d'autres problèmes rejets en mer quotidien de radioactivité mesurables ! Le monde entier abandonne cette filière pour le risque d'accident majeur et de multiples raisons trop longues à expliciter ici ! cela fait 30ans que je travaille sur ces sujets ! mais posons la question pourquoi EDF est en Faillite, pourquoi AREVA a fait faillite, pourquoi Orano est en faillite, pourquoi Siemens a laissé tomber la filière de l'EPR pour produire la première centrale au gaz la moins polluante au monde qui soit amortissable et démontable rapidement, pourquoi les allemands ont réussi à faire monter leur parc d'énergie renouvelable à 30% et ce n'est pas fini ! pourquoi la France importe l'hiver de l'énergie renouvelable d'Allemagne ? pourquoi on a abandonné la fabrication d'un nouveau réacteur Astrid, pour le laboratoire ITER est un fiasco à 12 milliard, pourquoi l'EPR français est un fiasco à 12 milliard, plus les milliards de celui de Finlande etc, pour quoi il faudra attendre un siècle pour le démantèlement des réacteurs, à 300 milliard que l'on a pas budgétisé, car EDF ne maîtrise pas les capacités techniques du démantèlement, etc car toute la filière électro nucléaire est une tragédie économique, financière, industrielle voire sanitaire, avec 450000 emplois à redéployer, et un prix du Kw/h heure largement sous-évalué depuis des décennies, ce qui a empêché l'émergence et la compétitivité des autres formes de production d'énergie. la France s'est piégée dans une mono industrie ! Malgré les milliards donnés au CEA tous les ans, incapable de créer un réacteur français efficace, car la majorité des réacteurs de France sont sous licence américaine ! nous ne maîtrisons pas la technologie industrielle pour contrôler efficacement et durablement la radioactivité sur des réacteurs bien trop puissants, des monstres incontrôlables comme Fukushima ! etc etc

Chirac avait essayé de nous vendre le nucléaire comme une énergie renouvelable, fait le faire, on a bien rigolé en tous cas ! alors que l'on ne recycle que 3 % des combustibles utilisés et une seule fois et en rejetant en mer dans la Hague autant de tritium que Fukushima !, la France est une championne de l'irrationalité. Comme nous le démontre tous les jours la gestion de la crise sanitaire, qui est aussi due à la faillite de nos administrations et à l'abandon programmé des hôpitaux publics.

Croire que le tout électrique peut remplacer les énergies fossiles, c'est actuellement une farce, coûteuse d'ailleurs, car les subventions pour leur acquisition ne vont qu'à ceux qui ont un fort pouvoir d'achat et indirectement subventionne la filière nucléaire française qui n'arrive plus à concurrencer le prix du Kw/h renouvelable sur le marché européen !

Tout ça pour dire que les voitures électriques à énergie nucléaire sont à proscrire et les bornes qui vont avec ! sauf si elles sont alimentées en renouvelable..

Les études de global chance nous montraient qu'il y a 15ans déjà, que l'efficacité énergétique, s'appuyant sur le comportemental et les techniques pouvaient nous permettre de diminuer à terme nos dépenses électriques de 60% pour le même confort de vie, mais avec évidemment une réelle prise de conscience des actes du quotidien et des routines privées ou professionnelles.

L'Humilité !

Pour faire écolo, l'PCAET s'est offert une petite consultation du parc des marais et d'un petit musée de l'écologie à Caen, et de Orecan pour l'air, c'est très très bien ! mais on est loin du compte pour réellement réaliser une prospective éclairante sur les enjeux de l'avenir dans leur complexité et leurs interactions, pas de collège associatif associé au premier cercle comme dans toutes les commissions locales d'information ! Les CLI autour de ses installations

industrielles et nationales l'ANCLI. Collège associatif, qui on le sait partout en France est la vraie source de l'innovation et force de propositions, et au moins qui anime les débats sur des questions où les associations, leurs compétences, leurs analyses et leurs techniciens ou ingénieurs, ont souvent beaucoup plus de connaissances et de pertinence que les élus trop silencieux craignant de perdre les mannes économiques des industriels sur leurs territoires ! et sont force de propositions constructives ! il fait ici cruellement défaut !

Aujourd'hui dans de nombreuses commissions nationales, haute autorité de toutes natures le premier cercle, le collège associatif est invité à siéger dans les plus hautes instances indépendantes, et dans **le premier cercle** comme vous l'écrivez, on se croirait dans le fonctionnement d'une secte avec cette terminologie dépassée Associations qui démontrent tous les jours la pertinence de leurs analyses, aussi bien en sécurité nucléaire, et médicale, etc

On remarque également que le PCAET, sauf erreur de ma part n'a pas tellement pas consulter de cabinets d'experts indépendants sur ces sujets et ne s'est pas inspirés des travaux comme ceux des ingénieurs de global chance dont les compétences sont reconnues dans le monde entier, et ils sont français ! Et il y a bien d'autres ..

Pour les partenaires qui contrôlent et évaluent que des institutionnels évidemment, comme la préfecture qui avalisent des constructions agricoles polluantes, sans beaucoup de contraintes, en ne contrôlant pas par des études d'impact réelles les futures installations mais se contentant du déclaratif de l'entrepreneur. Lui-même chapoté par la chambre d'agriculture, qui n'apprécie guère le changement et les critiques environnementales constructives ! et ceci malgré les enquêtes publiques demandeuses !

Le problème avec la fonction publique où il y a des compétences, des savoirs, c'est que pour ces fonctionnaires installés dans leur poste et leurs certitudes, aux ordres de leur hiérarchie ! Ils ne sont pas toujours désireux de nous éclairer, de nous aider d'une manière constructive, le citoyen est d'emblée trop souvent peu amène à entendre la contradiction, c'est souvent circuler, il n'y a rien à voir, ou verbalisation ! problème franco français avec nos administrations qui ne se remettent jamais en cause, mais nous impose ! Fonctionnaires dont la formation ne les prépare pas au changement.

Toutes les grandes écoles de commerce, d'administration, et d'ingénierie ont formaté des générations de décideurs inaptés au changement, quand par exemple sont nommés pour chaque département du ministère de l'écologie, que des ingénieurs des mines, il est clair qu'il ne sera jamais question de remettre en cause le modèle pourtant en faillite de la filière électronucléaire française ! Car toute la filière sort de cette école !

On ne peut pas dissocier les modes de vie et le développement économique d'une région et leurs impacts sur le climat et l'environnement,

les pratiques actuelles d'investissement de l'intercom de Bayeux, ou le regard sur le PLUI en cours D'isigny Omaha, nous montrent de très beaux dossiers sur le papier, mais derrière, il y a quoi ?

Car avant d'imposer aux citoyens des contraintes, encore faudrait-il que la gestion de la cité et les investissements montrent l'exemple..

Bayeux et son intercom viennent de se doter, d'une médiathèque, située entre le cimetière de l'ouest et le cimetière anglais avec peu d'habitations autour, obligeant beaucoup à la voiture, si un corridor vélo sécurisé, pour toute cette bourgade voyait le jour, on pourrait laisser les enfants utiliser plus le vélo ! Architecte cabinet Serero, plus désigner qu'architecte spécialiste en écoconstruction, Bayeux plutôt en recherche d'esthétisme discutable et moins de fond, pas de cahier des charges environnemental innovant et allant au delà des normes en

vigueur ,quel cout énergétique pour ce bâtiment ?quelle production autonome d'énergie ? appel à des designers , pas à des spécialistes de l'eco construction , du beau discutable mais pas du vrai !

une destruction de piscine, énergie grise en jeu combien ?piscine dotée d'un bassin nordique qui réchauffe plus l'atmosphère que les baigneurs , gabegie d'énergie !ou sont les échangeurs de chaleur , quelle production d'eau chaude solaire et d'électricité ?

une destruction de gymnase cout en énergie grise combien ? un gymnase en cours, avec quel impact durable sur l'environnement , à quelles normes RT répondent les architectures, Y a-t-il eu des appels d'offres pour des constructions eco responsables pour la construction de bâtiment passif ou positif ? Non, on a l'impression que les élus sont peu exigeants et se font plaisir, on va leur en mettre plein la vue en moins de deux, pour être réélu, seulement c'est le produit de notre travail et de nos impôts qui est en jeu, et nous sommes en droit de réclamer la plus judicieuse utilisation de ces fonds et emprunts, surtout pour des engagements coûteux et avec d'énormes frais de fonctionnement pour des dizaines d'années, on se demande déjà si les élus ont une quelconque notion des énergies grises et des RT

une salle de spectacle même punition pour nous contribuables !belle salle utile mais quel cout de fonctionnement énergétique ?quels rejets de CO2 ?

Bref la communauté de Bayeux est passée à côté du sujet et le PCAET n'y changera rien !

Franchement, 100000 euros pour cette étude OK mais qui aurait pu être utilisé aussi pour faire appel à des architectes plus inspirés et plus compétents sur le plan climat et l'architecture passive.. c'eût été un vrai investissement !

Cohérence , la région a commandé de nouvelles gammes de train qui accueilleront moins de vélos qu'avant, comme d'habitude, il y a le verbe l'action, l'anticipation, surtout au moment où on sent depuis des années dans tous les pays d'Europe une énorme montée de la pratique du vélo, encore un retard sérieux à l'allumage, 17 ans que l'on attend la réouverture du sentier du littoral, vélo route , il est temps ! mais en même temps on ne donne pas la possibilité , et le souplesse dans le transport train vélo, une aberration !

Dans tous mes choix privés et professionnels , j'essaie depuis 1973, d'être cohérent, économe en rejets, conscient de mes impacts pour arbitrer mes choix, je fais du tri des ordures ménagères depuis cette époque, et pourtant je suis taxé non pas sur la quantité d'ordures ménagères collectées, mais sur une estimation arbitraire de ma maison , et je finis par payer 500 euros par an pour peu de déchets quand d'autres génèrent beaucoup en payant peu , le ramassage des ordures est un service qui doit être facturé à la proportionnalité des quantités produites , ce ne devrait plus être depuis longtemps une taxe arbitraire ! !

J'arrête là mes diatribes, je pourrais continuer des heures, il a tant à faire ! bon courage pour votre enquête, en espérant le meilleur pour vous et pour l'avenir des habitants du territoire

Patrick Broggi

En annexe cela a un rapport avec le seul développement économique de notre secteur avec l'agriculture: le tourisme et son impact social , économique et environnemental et son impact climat sur nos territoires. Et ce n'est qu'une toute petite partie de ce que l'on pourrait en dire, car le sujet est bien plus vaste encore si la démocratie locale fonctionnerait réellement , je pourrais étayer beaucoup plus précisément

Sujet, l'éventuel classement des plages normandes patrimoine mondial de l'Unesco et son impact sur le territoire ?

Nous entendons dire que la région soutenue par les intercommunalités, le conseil départemental-général, Bayeux, Caen, et dans ce PLUI, on lit qu'Isigny Omaha dans la rubrique paysage se serait engagé dans

une démarche de recherche de classement d'Omaha Beach, des plages du débarquement, au patrimoine mondial de l'Unesco.

En étudiant d'un peu plus près les impacts négatifs en France et à l'étranger de ce label, des enseignements doivent être pris en compte pour le développement du tourisme en général

Les élus, les citoyens hypnotisés par les politiciens, se précipitent comme de mouches pour se dévorer du label, juste pour avoir encore plus de touristes à plumer, mais sans beaucoup s'interroger sur la notion de patrimoine, de mémoire et de transmission, ni sur les dégâts collatéraux, voire les catastrophes sur les territoires labellisés, la réalité du développement économique et sans nous associer nous, la diversité active et les habitants, qui sommes l'âme vivante du territoire !

Comme le montre Chloé Maurel, agrégée et docteure en histoire, spécialiste des Nations unies, dans sa thèse sur le patrimoine mondial :

L'anthropologue David Berliner, étudiant les politiques patrimoniales de l'Unesco à Luang Prabang (Laos), lieu classé au patrimoine mondial, critique l'« unescoïsation » de Luang Prabang **montre qu'une conséquence paradoxale de la protection accordée par l'Unesco est l'intense mise en tourisme du lieu, au détriment de son authenticité. Et cette mise en tourisme s'accompagne d'une sorte de mise en scène de traditions idéalisées et qui ne correspondent pas toujours à la réalité historique**

Autrement dit, je ne veux pas que mes enfants et petits n'aient comme seul avenir que l'obligation de devenir des singes savants portant des copies de vêtements des années 40, fabriquées au Bangladesh, circulant dans des villes dont les hauts parleurs hurlent du Glenn Miller 24H sur 24H, 365 jours par an et que des professionnels des artifices et fumigènes jouent en jeep à la petite guerre, avec des touristes chinois dans le parc d'attraction des côtes normandes ! touristes qui n'y consommeront que des produits importés dans l'ilot des plaisirs pour privilèges juste à côté d'une campagne où seraient parqués des milliers de gens sans emplois, désocialisés, sans argent comme cela commence à être le cas dans les zones périurbaines de la région caennaise (25kms) et ailleurs...

Avant d'être en mesure d'émettre un avis, de se prononcer par l'affirmative sur la pertinence de ce label, disposons nous en accès libre de l'étude d'impact de ce label sur le territoire, pour quel projet, quel objet, quel coût etc. à ma connaissance NON !

A PROPOS DU LABEL PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Il ne faut pas se faire d'illusion, le label patrimoine mondial de l'Unesco, n'est pratiquement plus qu'un business, un réseau d'influence qui a largement dérivé de ses enjeux culturels initiaux ! une mare aux canards avec 31 projets en cours en France qui se font concurrence, mais dans le monde entier combien ? la question serait plutôt qu'est ce qui n'est pas patrimoine de l'Unesco.

c'est donc un logo commercial,

et on ne peut plus aujourd'hui dissocier développement économique, touristique industriel ou de l'agroalimentaire de l'impact sur le climat et l'environnement, et de la recherche de la cohérence d'un développement pour tous les citoyens !

Un label pour soutenir l'industrie du tourisme présentement de mémoire, avec quel contenu culturel et social, et environnemental ? qui va permettre sur le terrain à des investisseurs subventionnés par le département, la région basse Normandie, la France, l'Europe, de construire des structures d'accueil et d'animations rémunératrices, sans aucun cahier des charges en accord avec la protection du climat et le développement durable, les cahiers des charges devraient maintenant être exemplaire pour tous les investissements publics payés par nos impôts, c'est à dire être concrètement des bâtiments passif, dont la conception rend neutre la consommation d'énergie ou positive en équilibrant la production en énergies renouvelable, et extrêmement encadrées dans les investissements privés, industriels, hotels, camping etc. Quand un camping achètent 50, 100, 200 mobilis home en plastique ou en alu à l'étranger, il génère par le transport et la fabrication une gabegie énergétique, et économique par rapport à des constructions en bois, réalisées dans la région ! quid des dépenses d'énergies pour des tours operateurs et des agents réceptifs canalisant un potentiel touristique sur les seules structures des investisseurs, mais qui ne bénéficieront en rien, ou très marginalement à la réalité du territoire, car tous les bénéfices partiront pour les actionnaires boursiers pourtant c'est le petit peuple, nous qui subiront tous les aspects négatifs et les destructions du tissu économique, les dégâts sur l'environnement et la sociologie locale, et qui financerons l'obtention de ce label, les temps salariés de cette recherche d'obtention, et c'est nous qui perdrons notre âme, finalement notre territoire, **dont l'histoire locale s'arrêtera définitivement**, puisqu'il faudra figer le décor, limiter encore plus les permis de construire, la création d'entreprises, bref empêchant de faire un développement économique imaginatif créatif, libéral et autonome, **on va imposer à un territoire les cotes normandes et ses habitants de mettre un couvercle sur leur vie et leur avenir pour des générations! Un cauchemar**

Quelques extraits d'articles sur les enjeux liés à ce label

Le tourisme, gage de croissance et d'inégalités - Les travaux de Magali Talandier montrent que l'économie résidentielle est particulièrement stratégique dans les zones rurales où, déjà en 2006, 20 % des revenus globaux de ces territoires provenaient du tourisme : « Dans un contexte de crise, [...] l'enjeu touristique pour le développement économique des espaces ruraux est considérable », admet la chercheuse.

« Les espaces ruraux les plus dynamiques [en terme] d'emploi, de croissance ou de revenus de la population sont les territoires résidentiels et touristiques, mais ils sont en train de devenir aussi fortement inégalitaires », prévient la scientifique. Avec la poussée immobilière, les jeunes sont peu à peu « évincés du marché de la primo-accession », cite-t-elle en exemple.

Même s'il est le plus résistant à l'heure actuelle, le « tout tourisme » n'est donc pas la martingale du développement économique local : « Il est essentiel de ne pas opposer économie productive (activités de fabrication et des services qui lui sont rattachés) et économie résidentielle », explique Magali Talandier.

Les territoires qui résistent plutôt le mieux pendant la crise sont les territoires urbains et les agglomérations avec des activités équilibrées [et dotées] de réelles stratégies de développement productivo-résidentiel comme Nantes, Rennes ou Bordeaux. »

En France, le classement des monuments historiques donne un avantage matériel de la part de

l'État. L'Unesco, elle, n'apporte que des contraintes. Les responsables d'un site classé au Patrimoine de l'humanité s'engagent à le respecter et à le préserver. Ils ne reçoivent aucune aide de la communauté internationale alors que le classement provoque effectivement l'intérêt des touristes. Cela peut avoir un effet pervers. **À Marrakech, la place Jemaa el-Fna était menacée par le tourisme. Un groupe d'intellectuels s'en est ému et elle a été classée en 2001. Mais le vrai patrimoine de la place Jemaa el-Fna, ce sont ses conteurs, ses montreurs de serpents. Eux, comment les préserver?**

L'intérêt récent pour une mise en valeur du patrimoine architectural et urbain s'inscrit à l'évidence, en Chine, dans ce processus de marchandisation sans limites de l'héritage, pour laquelle « tout peut se vendre, y compris l'invendable » selon Marcel Henaff (Henaff, 2002a, b). **Dans un contexte général de plus en plus marqué par la concurrence entre les régions et même aux échelles locales (Sanjuan, 2000 : 131) un tel processus peut conduire, parfois comme au Yunnan, à l'invention pure et simple d'un patrimoine-fiction, légitimant la transformation de la toponymie locale, du paysage et du bâti, pour correspondre à l'image d'un Himalaya utopique, en vue de créer un produit de marque touristique attractif (Mc Gregor, 2002 : 3)4.**

L'enjeu économique dépasse largement le but initial

Les petits arrangements entre états ne sont pas à la hauteur des missions de l'organisme.

L'enjeu économique dépasse largement le but initial de ce label qui est en premier lieu la préservation d'un patrimoine mondial.

Ce qui est par dessus tout étonnant de la part d'un organisme comme l'UNESCO qui est l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, c'est **l'absence totale d'évaluation de l'impact social et écologique du label sur l'environnement humain et écologique.**

En effet le classement de ces sites permet un supplément d'attractivité décuplé par la médiatisation internationale du label « *Patrimoine de l'humanité* ».

Certains lieux voient leur fréquentation augmenter dans des proportions trop importantes pour absorber cette surpopulation touristique sans dégâts.

Des régions sont passées de l'anonymat le plus complet à une notoriété internationale grâce à ce label de l'UNESCO.

C'est le cas du temple d'**ANGKOR au CAMBODGE** qui jusque dans les années 80 n'était absolument pas visité, et qui, après le classement en 1992, a attiré **60.000 visiteurs en 1999, 250.000 en 2001 et 3 millions de visiteurs en 2011.**

Cette explosion a entraîné une série de dégradations dues à des flux non contrôlés, telles que graffitis, piétinement massif qui fragilise le site, trafic routier en pleine croissance dont les émissions de gaz érodent les pierres.

Sans parler de **la corruption ambiante et de la misère sociale de la population** dont une partie vit avec moins d'un dollar par jour, malgré la manne financière que rapportent les recettes de ce label.

Autre exemple : **les paysages des rizières en terrasse à YUANYANG en Chine** qui ont reçu le label patrimoine de l'humanité en 2013.

Outre l'esthétisme époustouflant de ce décor naturel tout en géométrie et en couleurs froides, c'est d'abord une véritable organisation ancestrale autour de l'eau qui permet la beauté entretenue de ces rizières et l'autonomie alimentaire de la population.

Depuis le classement du site, beaucoup de paysans délaissent leurs cultures

pour investir dans des minibus ou construction d'hôtels misant sur le développement touristique.

Ainsi, ce classement destiné à préserver un site naturel, risque-t-il, à cause d'un manque d'accompagnement, de revenir en boomerang à la figure de l'UNESCO car, **quand tous les paysans auront abandonné leurs champs, les rizières en terrasse en friche n'auront plus du tout le même aspect ni le même attrait.**

A moins qu'au milieu de routes et d'hôtels seules une ou deux rizières soient artificiellement entretenues pour montrer aux touristes un vestige du passé.

Impacts socio-économiques importants - Même quand on est un poids lourd de la politique à la tête d'une grande ville, on ne peut plus ignorer les injonctions de l'Unesco. Rémy Prud'homme, professeur émérite à l'Université Paris XII soulignait dès 2008 que « l'inscription au patrimoine mondial a aussi des impacts potentiellement importants sur le développement socio-économique des zones où sont situés ces sites » qui interfèrent parfois avec les stratégies propres des collectivités. Paris et Bordeaux ont pu finalement résister aux pressions de l'Unesco. D'autres collectivités ont préféré jeter l'éponge.

« Le tourisme ne se développe pas à Bordeaux à cause de l'Unesco. C'est le projet urbain de Bordeaux qui a transformé la ville et en a fait une destination touristique couronnée par l'Unesco », illustre Stéphan Delaux, adjoint au maire chargé du Tourisme à Bordeaux.

Le label n'est pas un sésame

Un label n'est en effet pas en soi porteur de croissance. Le cirque de Gavarnie, classé au patrimoine mondial en 1997, en fait l'amère expérience.

Selon le Parc National des Pyrénées, le nombre de visiteurs-randonneurs à Gavarnie a chuté de 35 % entre 2004 et 2007 : « Cette érosion est due à un manque de vitalité de la commune pour renouveler son offre touristique », explique Francis Caussieu, maire de Gèdre, un village à l'entrée de la vallée de Gavarnie et qui vit aujourd'hui encore à 80 % de son tourisme. « Mais compte tenu de la crise [et de cette érosion], je ne suis pas certain que ce secteur nous sauvera », prévient le maire. Ni le logo de l'Unesco.

Le classement Unesco, une priorité nationale - Les risques de dérapages sont tels et les enjeux sont si importants que l'Etat et les collectivités locales ont initié une véritable politique d'accompagnement des projets de classement : « L'inscription est désormais beaucoup plus complexe qu'avant car elle ne concerne pas seulement un monument, mais tout un territoire ; c'est un aménagement global de développement socio-économique qui nécessite un plan de gestion, beaucoup d'investissement autour d'une dynamique et du temps », détaille Chloé Campo-de Montauzon, déléguée générale de l'association des bien français du patrimoine mondial (ABFPM).

Enjeux géopolitiques et économiques du « patrimoine mondial »

Tribune

10 juillet 2014

Par Chloé Maurel, agrégée et docteure en histoire, spécialiste des Nations unies

Deux listes du patrimoine immatériel sont alors mises en place, rassemblant aujourd'hui plus de 300 éléments, comme la calligraphie mongole, la culture et la tradition du café turc, le xoooy, une cérémonie divinatoire chez les Serer du Sénégal, les diables danseurs de Corpus Christi au Venezuela, ou encore le repas gastronomique français(1). La création de ces listes et de la catégorie « patrimoine immatériel » vise avant tout à contrebalancer le déséquilibre flagrant dans la répartition des sites du patrimoine mondial : moins de 10% des sites se trouvent en Afrique, la plupart des sites culturels sont localisés en Europe.

L'Afrique fortement sous-représentée

Avec maintenant plus de 40 ans de recul, on peut à présent dresser le bilan du résultat de la convention du patrimoine mondial de 1972. Le succès est au rendez-vous : cette liste s'est imposée comme un label de prestige et de qualité. Elle est un argument important pour les États et favorise le tourisme culturel. Mais la convention du patrimoine mondial de 1972 n'est pas exempte d'ambiguïtés et de contradictions : ainsi l'« authenticité » qui est un des critères pour qu'un bien soit inscrit sur la liste est une notion floue. Et des contradictions n'ont pas tardé à apparaître entre l'objectif patrimonial et l'objectif touristique (2). Ainsi, des enjeux économiques entrent en concurrence avec l'impératif de protection. Et les retombées économiques du tourisme ne profitent pas toujours à la population locale (3). Par ailleurs, un fort déséquilibre géographique persiste dans la répartition des sites classés (4). Malgré la création en 1997 d'une « Liste rouge des objets archéologiques africains en danger », et celle, en 2006, du « Fonds africain du patrimoine mondial », l'Afrique reste très sous-représentée, et contient surtout des sites « naturels », tandis que l'Europe regorge de sites « culturels » qui n'ont en réalité pas tous besoin d'une protection supplémentaire. L'Unesco reste impuissante devant la dégradation et les pillages dont sont victimes les sites et objets culturels africains (5).

Instrumentalisation du « patrimoine mondial »

De plus, en bien des cas, la notion de patrimoine culturel mondial a été détournée de son but officiel, et a été utilisée comme un outil touristique, ou comme instrument pour servir des intérêts politiques et économiques. L'anthropologue David Berliner, étudiant les politiques patrimoniales de l'Unesco à Luang Prabang (Laos), lieu classé au patrimoine mondial, critique l'« unescoïsation » de Luang Prabang ; **il montre qu'une conséquence paradoxale de la protection accordée par l'Unesco est l'intense mise en tourisme du lieu, au détriment de son authenticité. Et cette mise en tourisme s'accompagne d'une sorte de mise en scène de traditions idéalisées et qui ne correspondent pas toujours à la réalité historique** ; certains éléments de ce passé sont gommés comme les épisodes de la guerre du Vietnam. « La sélection du patrimoine par l'Unesco contribue à gommer certaines réalités historiques, en redéfinissant notamment la présence coloniale française dans la ville comme une « fusion de traditions culturelles », oubliant en cela les mécanismes de domination politique et économique du joug colonial » (6).

Parfois, comme en Afrique, le résultat de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial peut être négatif. Ainsi, comme l'a analysé Susan Keitumetse, s'intéressant au village de Tlokwenk au Botswana, l'inscription sur la liste peut sortir le site de son contexte socio-culturel (7). De même, S. Cousin et J.-L. Martineau ont analysé l'instrumentalisation des coutumes, traditions et du patrimoine provoquée par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Dans leur étude sur le « bois sacré » de Osun Osogbo (forêt sacrée sur les rives de la rivière Oshun en périphérie de la ville d'Osogbo, dans l'Etat d'Osun au Nigeria, inscrit sur la

liste du patrimoine mondial depuis 2005), ils montrent l'importance des actions de lobbying accompagné d'enjeux politiques et économiques. Dans ce cas précis, le but politique était de donner à la nouvelle capitale de l'Etat d'Osun un ancrage historique, dont elle manquait, contre la ville rivale d'Ife-Ife, plus ancrée dans l'Histoire. L'inscription du bois sacré d'Osun Osogbo est le résultat de près de 15 ans d'efforts de l'Etat d'Osun pour se construire une légitimité historique et culturelle. Par sa liste du patrimoine mondial, l'Unesco apparaît comme un outil de légitimation. Le problème est que par ce système, la culture peut être manipulée, instrumentalisée à des fins politiques ou économiques (8).

En outre, par l'importance du rôle des fonctionnaires et experts occidentaux dans la mise en œuvre de la convention de 1972 et de la liste du patrimoine mondial, on peut aussi reprocher à l'Unesco d'imposer aux pays du Sud une conception « occidentale » du patrimoine, d'orienter leur patrimonialisation de sites culturels dans un sens particulier qui les éloigne de leur sens originel.

Un risque d'obscurantisme ?

Quant à la convention du patrimoine immatériel, elle place sur un pied d'égalité l'objet « patrimonialisé » et les artisans de ce patrimoine, désignés sous le terme de « communautés » (9). Elle accorde une place et un rôle très important à ces « communautés », terme répété 11 fois dans le texte de la convention. Que recouvre ce terme omniprésent ? Le terme de « communautés » est important dans le langage anglo-saxon, particulièrement aux Etats-Unis (« community »). Théorisé à l'origine par le sociologue et philosophe allemand Ferdinand Tönnies dans son ouvrage *Communauté et société* en 1887, ce terme désigne un groupe social caractérisé par l'attachement, l'affection qu'a l'individu, envers sa famille (lien de sang), son village ou son quartier et ceux qui y habitent (lien d'amitié) et les pratiques coutumières et religieuses y existant. En effet, aux Etats-Unis, l'intégration de l'individu dans son quartier autour du lieu fédérateur qu'est l'église est un impératif important. Ainsi, dans cette notion de communauté, l'aspect religieux est sous-jacent. Le terme de communautés peut aussi désigner les peuples dits indigènes ou autochtones. On observe aussi dans la convention du patrimoine immatériel l'idée anglo-saxonne d'« empowerment », qu'on peut traduire par « prise de pouvoir » (des communautés). C'est l'idée de revaloriser les petits, les humbles, les peuples dominés (autochtones) ; c'est ainsi qu'on peut avec Mahalia Coujitou, qualifier la convention du patrimoine immatériel de « revanche des sous-cultures » (10). Cependant, en mettant ainsi sur un piédestal de vieilles pratiques obsolètes, caduques, des façons de faire dépassées, n'y a-t-il pas un risque d'obscurantisme ou du moins de retour à un traditionalisme rétrograde ? Ainsi certaines des pratiques que l'Unesco est amenée à valoriser peuvent avoir des aspects misogynes, machistes, ou antisémites, ce qui n'est pas sans poser problème (11).

Enfin, il y a une tension entre l'idée d'« identité » et l'idée de diversité culturelle, entre l'idée d'universalisme et celle de multiculturalisme. La convention du patrimoine immatériel affirme que le patrimoine immatériel procure aux communautés « un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle », or ces deux éléments (sentiment d'identité et respect de la diversité culturelle) ne vont pas forcément de pair, au contraire ils peuvent paraître opposés.

Ainsi, à l'heure où le tourisme devient un phénomène mondial massif (il a concerné plus d'un milliard de personnes en 2013 et a généré 1400 milliards de dollars de recettes), les notions apparemment apolitiques et consensuelles de « patrimoine mondial » et de « patrimoine immatériel » peuvent poser question et sont l'objet d'enjeux éminemment politiques et d'implications économiques d'une importance capitale pour l'image et la place des Etats sur la scène internationale.

- (1) Cf. Chiara Bortolotto (dir.), *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.
- (2) Thibault Postel, *L'Unesco et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel mondial. Convention du Patrimoine mondial et Campagnes internationales de sauvegarde*, thèse, dir. M. Lewin, 1986, p. 218-219.
- (3) G. Caire, P. Le Masne, « La mesure des effets économiques du tourisme international », in C. Bataillou et B. Sheou (dir.), *Tourisme et développement, Regards croisés*, Perpignan, PUP, 2007, p. 31-57. ; Saskia Cousin & Jean-Luc Martineau, « Le festival, le bois sacré et l'Unesco. Logiques politiques du tourisme culturel à Osogbo (Nigeria) », *Cahiers d'études africaines* 2009/1-2, p 342-343.
- (4) Cf. Jean-Pierre Vallat, *Mémoires de patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- (5) Cf. Chloé Maurel, « Que fait... », art. cité.
- (6) David Berliner « Perdre l'esprit du lieu. Les politiques de l'UNESCO à Luang Prabang (Laos) », *Terrain*, n° 55, 2010.
- (7) Susan Keitumetse, « UNESCO 2003 Convention on Intangible Heritage: Practical Implications for Heritage Management Approaches in Africa », *The South African Archaeological Bulletin*, South African Archaeological Society, Vol. 61, n°184, décembre 2006, p. 166-171.
- (8) Saskia Cousin & J.-L. Martineau, article cité, p. 351-358.
- (9) Mahalia Coujitou, *La «revanche des sous-cultures»? La participation des communautés à l'application de la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco*, mémoire de 4e année, IEP de Strasbourg, 2014, p. 10.
- (10) Mahalia Coujitou, mémoire cité.
- (11) C'est le cas par exemple du mystère d'Elche, inscrit en 2008, qui avait un caractère antisémite, caractère ensuite gommé après l'inscription au patrimoine immatériel. Cf. Michel Melot, « *L'humanité à la recherche de son patrimoine* » in Lardellier Pascal (dir.), *La métamorphose des cultures. Sociétés et organisations à l'ère de la globalisation*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, collection «

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ne se satisfont plus du seul indicateur de la variation de fréquentation touristique pour justifier leur investissement. La mairie d'Albi, dont la cité épiscopale a été inscrite en 2010 au patrimoine mondial, veut ainsi mesurer tous les impacts, positifs et négatifs, du classement Unesco afin « de réajuster les objectifs de gestion et réorienter, le cas échéant, les politiques publiques » postule Marie-Eve-Cortes, chargée de mission Unesco à la ville d'Albi.

Etat de conservation des monuments, impacts économiques, sociaux et environnementaux du classement, tout est actuellement passé au crible pour parvenir dans les mois à venir à créer le premier observatoire dédié au patrimoine, au cadre de vie, à l'attractivité économique et touristique de la cité épiscopale et de sa zone tampon.

Une façon de savoir enfin si ces labels sont bénéfiques pour toutes les composantes du territoire concerné.

Toujours sur l'attribution du label

Analysez ce qu'a donné l'attribution de ce label en chine ou au Laos, et ailleurs pour y voir des conséquences catastrophiques, certains sites abandonnés par le pouvoir central ou local sont devenus privés, les règles ne sont pas respectées, l'environnement non plus !il faut payer cher pour pénétrer les sites, cela n'a rien à voir avec la notion de patrimoine, mais avec celui de racket mafieux, quand des réseaux s'emparent des sites en Europe au ailleurs!!

L'Unesco n'a pas l'autorité de décider que quelque chose fasse partie du patrimoine mondial

de l'humanité ou pas. Ce dernier existe depuis l'aube de l'humanité, bien avant que l'Unesco n'existe. L'Unesco ne statue que sur les choses qui rentrent dans son catalogue subjectif par nature !

Nous sommes en droit de refuser la banalité de ce label, qui a dérivé de sa philosophie originelle

« Il faut faire la différence entre le patrimoine de l'humanité, et son inventaire, total ou partiel. Il y a des gens qui pensent que l'Unesco est l'organisme suprême chargé d'attribuer le label "patrimoine mondial" comme bon lui semble, et ce n'est pas le cas.

Surtout que tout cela n'a qu'une justification peu glorieuse : c'est plus rapide (pour un journaliste de la télé ou de la radio) de dire "classer au patrimoine mondial" que de dire ce qu'il faudrait dire "classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité". »

N'importe quel crucifix de campagne, n'importe quel moulin à prière perdu en Himalaya, vous, moi font partie du patrimoine mondial de l'humanité...

Généralement, quand en France, déjà première destination mondiale du tourisme, quand un pouvoir local court après un label, trop souvent ses visées ne sont principalement que mercantiles, ou électoralistes et n'ont que peu à voir avec la sauvegarde, la défense, la compréhension du patrimoine, la transmission, d'un message, d'un symbole, c'est pour se distinguer des autres, affirmer son chauvinisme, son narcissisme, c'est plutôt en désespoir de cause, quand il est incapable d'imaginer un développement économique, une relocalisation des productions, qu'il ne fait pas confiance à sa jeunesse, sur son territoire, qu'il n'a pas compris les possibilités de son territoire, n'a pas vraiment rendu son coin attractif, ni aider à l'installation et au développement des entreprises artisanales, industrielles, ou agricoles dans la cohérence, le respect du climat et de l'environnement, en donnant une vraie chance à l'avenir n'a pas favorisé l'installation, ou d'entreprise d'ingénierie, de culture, de création, de pôle d'excellence et de recherche avec des formations techniques et universitaires, des stars up.. Incapables de motiver des entreprises, les élus bradent le patrimoine, modifient l'urbanisme pour une clientèle de haute et moyenne gamme, que je respecte mais la priorité, c'est un vrai développement du territoire avec son identité, mais tourné vers l'avenir, or le Bessin comme le Calvados dorment sur leur passé, et on le voit aujourd'hui avec le covid qui est durablement installé, la seule vocation du Bessin et de l'intercom de Bayeux est malheureusement touristique, ce qui voue notre région à la mort économique. trop dépendante de l'artificialité des voyages et des vacances, par ailleurs, l'afflux des touristes étrangers « lointains » américains ou chinois se fait par voies aériennes, moyen de transport le plus polluant, le tourisme aéronautique participe fortement de la pollution atmosphérique par l'utilisation du kérosène

Mont Saint Michel : La course au label trop souvent masque un vide sidéral de l'imaginaire des décideurs politiques locaux, et une dérive à terme vers la privatisation du territoire, maintenant, si les règles assujetties à ce type de classement permettaient le développement intelligent du territoire et n'étaient pas un frein par exemple, aux hydroliennes ou éoliennes en pleine mer, mais là où s'installe ce label, c'est l'immobilisme et la régression culturelle, imaginative, voire économique, qui peuvent s'installer. On a vu le délire dans la baie du mont Saint Michel, avec l'interdiction à plus de 20kms de toute éolienne, mais pas d'interrogation sur les rejets nucléaires qui polluent nos mers, et l'hyper danger de ces installations... pas de questionnement sur ce qu'est devenu le Mont St Michel, ce qu'il symbolise, c'est seulement une infernale caisse enregistreuse, appartenant à une minorité, mais qui a financé les travaux actuels ? le mont est devenu un enfer, un simple décor, comme ceux d'un parc ludique, il n'a pratiquement plus aucun sens, à moins d'être un privilégié érudit et introduit ! c'est un guet-apens, un piège à mouche ! Il y a des milliers de sites en France, patrimoine ou sites naturels non classés qui valent autant que le mont tellement envahi d'appareils photos avec des jambes

qu'il en devient inaccessible.

Bayeux Qu'a gagné l'étude historique, la culture, la mémoire du joyau, qu'est la tapisserie de Bayeux depuis qu'elle a eu son label, le visiteur est-il mieux accueilli, NON ! encore une fois, la priorité, c'est celle de la caisse enregistreuse, les produits dérivés de la boutique de la tapisserie sont –ils fabriqués en France, où s'agit-il en grande partie d'un ramassis de sous produits ridicules, pour la plupart importés, genre chope avec un décor déposé au décalque, bien loin d'une production locale, et encore moins faite main ! peu de cohérence pour une ville d'art et d'histoire ! L'argent engrangée grâce à la tapisserie est elle réinvestie dans la recherche historique, est-elle un tremplin pour une créativité d'aujourd'hui, est elle le lieu de rencontres internationales liées aux sens de l'art et des civilisations, etc

D'ailleurs il suffit d'observer ce qui se vend dans les boutiques de Bayeux, ville touristique liée directement au patrimoine de l'Unesco, beaucoup d'objets souvenirs d'importation, c'est quoi la cohérence culturelle, sociologique et économique là dedans, je ne parle même de l'évolution de l'urbanisme en centre ville, je suis né il y a 65 ans à Bayeux, le centre ville « s'artificialise » devient décor spectaculaire de parc d'attraction, ponctuellement pourquoi pas, mais en parallèle, plus d'artisans, plus de famille et d'enfants, de vies authentiques, rejetés à l'extérieur, pratiquement que du résidentiel, et de la restauration...et une animation efficace, comme la fête médiévale, c'est bien, mais cela montre aussi, les limites de l'imaginaire local, irrémédiablement scotché à un passé idéalisé, l'histoire en mouvement s'est arrêtée à Bayeux à sa cathédrale, sa porcelaine, sa broderie et en 1944. Bayeux est sous cloche pour l'éternité, un peu glaçant ! En quoi donc le label de l'Unesco a freiné l'omnipotence touristique, diversifié l'implantation d'entreprises ? et préservait l'authenticité. et enrichi la créativité locale, ici on vit déjà sur un tas d'or touristique, et on s'y endort !

Pour le Havre, le jack pot, c'est surtout pour les sociétés organisant des croisières, pour les Havrais, cela leur fait juste une belle jambe, et n'empêche pas le chômage, les pollutions ...

Commentaires extrêmement partiels et subjectifs et foutraques de l'état des lieux du tourisme de mémoire, dans le Bessin

D'abord, on pourrait penser que c'est aux premiers concernés, au peuple souverain, aux habitants du territoire correctement informés et éclairés de décider, pas à la représentation électorale, trop souvent juge et partie, au milieu de conflits d'intérêts, trop souvent aux mains des lobbies ou des réseaux d'influence, trop souvent qui se contente d'imposer aux habitants qui la nourrissent leur asservissement, voire le programme de leur disparition ! Alors qu'elle est là pour proposer, pour permettre à de s projets de se réaliser

Cela fait 45 ans que je vis avec le tourisme, et que j'observe les rivalités entre prestataires, entre les communes, entre les intercommunalités, quand s'est créé l'office de pôle, ce fut une bonne nouvelle, une mutualisation de moyens et un début de cohérence, seulement les offices de tourisme créent des animations, avec plus ou moins d'à propos, mais n'assurent pas la cohérence du développement économique, les chambres consulaires, les départements développement économique des intercoms sont des coquilles vides, pas de compétences, voire pas d'accueil, pas de moyens, pas d'idées, pas de soutien concret à l'ensemble des entreprises du territoire, l'immense faiblesse au soutien de projets entrepreneuriaux par les chambres consulaires, les départements de développement économiques de nos intercoms quand l'industrie du tourisme devient le seul horizon ! Manque de compétences, de réactivité, de conseils, d'expertises, de soutiens logistiques et financiers. Dans les communes, les

intercoms, les chambres de métiers, on ne trouve même pas de listes exhaustives des activités, permettant de savoir qui fait quoi et pouvoir travailler de concert et en harmonie ! D'une manière générale, manque de reconnaissance et de soutien concret si le porteur de projet n'a fait allégeance aux réseaux locaux. Il faut être dans le moule, alors avec les contraintes du label de l'Unesco, pas d'espoir pour les projets évolutifs, qui sortent de l'ordinaire !

Le seul développement c'est l'accueil touristique, mais à côté c'est le désert industriel, artisanal, il reste agroalimentaire, (l'extension d'Isigny n'étant à terme qu'une aberration environnementale, sociale et économique, mais trop long à expliquer ici,) alors que d'innombrables coopératives et entreprises ont fermé etc bien avant la recherche d'un label de l'Unesco, qui s'apparente à une gesticulation médiatique, c'est d'une vraie politique active que les territoires auraient besoin, pas seulement de coups d'éclats festifs, d'arbres qui cachent le désert rural qui gagne... et les algues vertes qui nous envahissent en corrélation avec l'intensification de l'agriculture, avec la campagne où les prairies sont cassées, des centaines de kilomètres de haies détruites, les cours d'eau et les nappes qui se polluent, car on organise mal une agriculture en concurrence déloyale mondiale, et que la concentration des productions n'insiste pas les jeunes à y rêver leur vie, mais les élus eux, courent après le label...

A qui risque de profiter essentiellement le label patrimoine de l'Unesco le label patrimoine mondial de l'Unesco. On observe, comme pour le scandale annoncé depuis belle lurette des autoroutes, que les gouvernements nationaux, régionaux, locaux ont laissé tomber toutes les entreprises industrielles diversifiées au seul profit du nucléaire et de l'aéronautique et ont poussé par exemple à la construction tout azimut d'autoroutes et du tunnel sous la manche entre autres, avec l'argent de tous les petits contribuables, avec donc notre sueur, notre sang et nos revenus de misère, pour le seul profit aujourd'hui d'une caste de privilèges actionnaires ! car une fois ces autoroutes financés et réalisés, ils ont été archi bradés à des sociétés privées qui encaissent des milliards de bénéfices tous les ans qui manquent maintenant dans les caisses de l'état pour faire fonctionner les hôpitaux, la France quoi etc. Ce schéma risque de se reproduire ici, si la collectivité investit grâce à l'impôt sur les masses, ne privilégie que l'installation de grosses structures subventionnées, détruisant l'emploi de la multiplicité des petites structures, et laissant l'essentiel des bénéfices ne profiter finalement qu'à quelques uns qui placeront leurs bénéfices en dehors de France.

C'est exactement ce que l'on nous propose avec l'implantation d'un parc d'attraction consacré à la seconde guerre mondiale pour gogo assis, le DDay land, encore une fois un projet sans aucun cahier des charges sur la mémoire, sur un impact environnemental zéro ! Déjà, il va pomper 35 hectares de terres, il est accueilli par les élus locaux, à bras ouvert, comme si cela flatter leur ego ! Ils vont lui dresser le tapis rouge, payer les infrastructures avec nos impôts, faire reverser des subventions, alors que les bénéfices iront loin dans les poches de fonds de pension qui investiront ici, on perdra sur tous les tableaux, économiquement, le tissu actuel sera impacté, et les richesses générées ficheront le camp ! alors que l'on nous empêche, nous les natifs du territoire de monter des projets écoresponsables, réellement en adéquation avec le territoire !

Si comme en Chine, au Laos, les producteurs locaux abandonnent leur travail pour la seule hôtellerie, les paysages, le territoire perdront leur âme !

Connaissez-vous les freins au développement des entreprises de votre intercom, tel entraîneur national qui n'a pas les terres pour construire une piste homologuée, le soutien à l'embauche, aux entreprises réellement innovantes, car l'innovation, c'est dans tous les modèles de développement créatifs, l'efficacité énergétique, sa mise en œuvre et l'ingénierie nécessaire à sa mise en œuvre, à la créativité, l'export, à toutes les jeunes entreprises agricoles diversifiées et

respectueuses de l'environnement qui cherchent des terres etc. s'il n'y a pas équilibre, harmonie, et que la priorité n'est donnée qu'à l'industrie du tourisme de masse, et à une agriculture qui a tous les droits de polluer, et de détruire l'environnement sans réflexion, les dégâts sur l'environnement sociologique, économique, industriels et historiques seront irrémédiables !

Oui, concrètement, ici on veut arrêter l'histoire du territoire comme le montre la communication du conseil général qui considère que l'artisanat s'est arrêté au 20^{em} siècle avec la broderie, et la porcelaine de BAYEUX, interdisant dans son guide du visiteur depuis des années toute référence à d'autres types de productions artisanales ou artistiques, excluant tous les métiers du bois, du fer, du verre, de la pierre, de la mode, des bijoux, de la création, signifiant donc notre mort programmée, j'ai signalé ce fait à la chambre de métiers aucune réaction, à des conseillers départementaux aucune réaction. Si l'obtention du label, c'est de la politique spectacle, la vitrine de leur néant économique, pour pouvoir dire au peuple, regarder comme on est des champions, on a la croix d'honneur, c'est puéril et dérisoire, voyez on a battu tel autre site qui le méritait également et c'est suicidaire à terme.

Le territoire, le travail de nos ancêtres, ses habitants, l'horreur de la guerre, le sacrifice de tous les hommes qui sont morts sur ces plages, de tous les civils disparus sous les bombes et la déportation méritent beaucoup, beaucoup mieux qu'une politique de vitrine, d'apparat de gadget et de label..

Sans éléments complémentaires d'information, il est impossible de donner un avis positif, car de plus pendant que s'active beaucoup de monde pour obtenir ce précieux graal de papier, la jeunesse se morfond au chômage, les entreprises de production sont ignorées et peinent, les territoires se polluent, (algues vertes en progression) les revenus sont à la baisse, On pourrait peut-être se demander, si le territoire mérite ce label ou si c'est ce label qui mérite notre territoire?

Eventuellement accepter ce label, mais sans se déculotter, sans obliger les habitants à la gesticulation immobile, sans en faire un fromage pour le seul maître renard, c'est un label accessoire, par exemple, pourra-t-on encore se baigner? boire une bière dans des bars de front de mer dont nous aurons choisi la couleur etc., la stupidité, l'absence de prospective, de visions d'avenir de nos gouvernants nous interdit déjà presque tout, tellement ils ont peur de l'avenir de la créativité, des couleurs, et on peut légitimement craindre le pire en matière d'interdit, peut-être sera-t-il interdit de planter des arbres en front de mer ou de pêcher, ou d'être en maillot de bain sur la côte ?

On comprenait la validité de ce classement quand il s'agissait de préserver une richesse exceptionnelle naturelle, géologique, architecturale à l'abandon, ou d'un lieu, aux mains de terroristes destructeurs, mais dans plusieurs occasions la course pour obtenir ce label a engendré des conflits.. Cette course à l'échalote, nationale est puérile, irrationnelle, on peut très bien avoir un développement harmonieux de l'offre touristique, sans avoir à subir des hordes de nostalgiques d'une guerre qu'ils n'ont pas faite !

Dans cette notion de patrimoine, qu'y a-t-il, est-ce le sable qui va être classé, des blocs de bétons le cimetière américain, les falaises, des canons, ou la symbolique de événements, et alors quels symboles, quand on voit l'absence de leçons tirées de cette époque, le marché de la mort (des armes) en France est florissant au niveau français et mondial, que la paix en Europe est fragile et encore on peut douter de la transmission de la mémoire, à l'heure où disparaissent les vétérans. Les dernières commémorations n'avaient de valeur que par leur présence, car pour le reste nous assistons à un "folklorisation", la guerre est une horreur avec de multiples facettes, et il est trop tentant de faire réécrire l'histoire par un groupe de commerciaux ou de communicants politiques en mal d'audience.

Le cimetière américain est un lieu fort, mélange d'émotion, et de sérénité, quand on le regarde de loin semblant prendre racine dans la mer. Il est déjà patrimoine, son classement n'apporterait que des contraintes supplémentaires !

Il y aurait 30 sites en France courant après ce label dont la promenade des anglais à Nice , autant dire tout et n'importe quoi ! ce label perd de son sens et de sa dignité en ne devenant qu'un support publicitaire pour capter des touristes incapables de déterminer par eux même, l'importance d'un site, c'est bien une infantilisation de l'humanité qui est en marche,

Nous sommes dans l'ère de la société lowcost, jetable celle de la quantité, qui exècre la qualité, si le tourisme consiste pour le voyageur à collectionner du site, on a fait la Népal en 3 jours la Normandie en une journée, on développe quoi, un business absolument stérile, sur le plan culturel et humain

Car avant le label Unesco pour Nice , il pourrait y avoir toute la Russie et ses millions de morts de la seconde guerre mondiale , tous les camps de concentration, le Rouanda , le Cambodge pour leur abominations etc... Ce qui est flippant, c'est au cours de sa vie voir se mettre en place des choses si peu réfléchies, peu discutées de manière contradictoire, la quintessence de la démocratie , c'est pourtant la réflexion qui associe la pluralité, c'est très loin d'être le cas, nous sommes à tous les niveaux d'organisations de ce pays toujours mis devant le fait accompli.

On ne peut évidemment pas nier que si notre région est visitée par des gens du monde entier , c'est bien sur d'abord pour les plages du débarquement, qui ne sont qu'un aspect de la 2em guerre mondiale mais que craint ce site, le sacrifice de jeunes soldats du monde entier pour un idéal de liberté risque t-il l'oubli ? mais pourquoi faudrait -il faire encore plus venir de monde pour que devienne permanent le grand barnum de 2014, un exercice de communication diplomatique qui relevait aussi du tumulte, de l'anarchie que de l'approfondissement du patrimoine sensible ! même si ce fut l'occasion parfois d'une vraie transmission, entre les vétérans et une toute petite partie de la jeunesse, un échange sincère entre les touristes et un une partie des habitants.

C'est difficile et fantastique la gestion d'une cité, mais ce n'est pas pour une raison de nous déposséder de notre avenir en nous labellisant, comme si nous n'étions que du bétail à marquer au fer rouge, made in cotes normandes !

Après les commémorations festives Bilan 2014 de ma fenêtre, extraits de mon témoignage personnel pour une thèse étudiante soutenue à Tours en 2014

En préambule, le tourisme dit de mémoire , s'il ne se contente d'être un tourisme de masse en vue de faire du business, est tout simplement un non sens, pour un territoire, voire une horreur !

Quelle prospective, quelle vision d'avenir et de développement , quels enjeux de cohérence, d'humanité , quelle place pour chacun des individus nés ou vivant sur notre territoire, bien avant l'obtention d'un label de l'Unesco, quel est le tableau ?

Les commémorations, nous sommes à une époque charnière avec la disparition progressive et inéluctable des vétérans qui étaient le lien réel avec les événements des années 40, leur

disparition correspond avec une inflation de commémorations qui n'apportent rien sur le cours, la signification des événements passés, ni sur les horreurs de la guerre, mais deviennent du folklore, superficiel, avec la diffusion d'une propagande qui cache mal, tout ce qui s'est passé vraiment durant ces sombres années, l'appât du gain généralisé, le manque de sincérité, les conflits d'intérêts entre les professionnels du tourisme, les communes entre elles et les intercoms entre eux!!

Propagande, dans le sens que l'histoire est toujours écrite par les vainqueurs, même si la noblesse, le sacrifice de milliers d'hommes et de femmes pour la liberté est inaliénable, mais qui oublie un peu vite leurs propres manipulations, errements, les trahisons, dénonciations, la collaboration, les erreurs, les morts collatérales de civils par dizaines de milliers, le racisme ordinaire, mensonges et abominations, etc que les guerres sont une horreur, pas un jeu vidéo, ou un moment festif..

les comités de tourisme, les offices de tourisme veulent faire la fête avec des bals, des projections de film comme le jour le plus long ou la grande vadrouille, des piques niques géants, des rassemblement de véhicules militaires qui n'ont strictement rien à voir avec la réalité de la bataille de Normandie. OK ! Ce sont de s formes de liens sociaux qui peuvent évidemment exister mais qui ne préservent pas toujours le patrimoine mémoriel, mais le « folklorise »!

Autour des commémorations, quand ont eu lieu de vrais échanges, entre les vétérans, les gens qui ont vécu cette époque, les déportations, et des collégiens, des lycéens, cela a une importance primordiale, un réel intérêt pour la transmission, mais quand la cote est envahie par des milliers de collectionneurs de véhicules militaires à 20, 50, 100€ au cent kilomètres, dont une grande partie sont seulement des nostalgiques d'une guerre qu'ils n'ont jamais faite, qui défilent avec des copies d'uniformes américains fabriqués en Chine, quand ce ne sont pas en uniforme SS ou quand ils jouent à la petite guerre défonçant bruyamment les chemins creux de nos campagnes, ou jouant aux anciens combattants en signant des autographes, nous sommes en plein délire mégalomane. **ET A DES DEPENSES DE CARBURANT PARFAITEMENT INUTILES.** On en rencontre des spécimens déjantés, de toute l'Europe, le père et la mère en uniforme de camouflage avec le landau en camouflage et le bébé dedans aussi... d'autres avec des armes chargés à balles réelles, ou d'autres qui dépouillent des squelettes de soldats, violant des sépultures « naturelles » pour leurs effets, trouvés dans la campagne avec des détecteurs de métaux, juste pour ce faire un peu d'oseille sur le marché militaria, sans parler du vrai commerce des armes, en marge de ce marché particulier.

La semaine du 6 juin fut une horreur, l'envahissement par des hordes en liesse "flaxonnantes", d'ailleurs, de nombreuses habitants, des locaux sont partis en vacances une semaine, impossible de circuler, d'aller travailler normalement, au point que le dimanche 8 juin, devant chez moi, la circulation a été bloquée pendant des heures, les cars ne pouvant se croiser ou croiser des véhicules militaires, **ET LE SMOTEUR S CRAMMENT LEUR COMBUSTIBLE PENDANT DE SHEURE SPOUR RIEN !** la circulation s'est interrompue, la gendarmerie a dû intervenir en bloquant tous les accès menant vers la route côtière, le 6 juin, elle était interdite, le 7 elle était saturée également avec de s kilomètres de bouchons autour d'Arromanches où se produisait la patrouille de France, bref durant une semaine, du spectacle, le grand cirque, le grand bazar, avec une circulation très difficile. Sans compter nos impôts qui ont lourdement trinqué pour des réalisations d'équipements coûteux, **Autre aberration, l'énergie grise, l'énergie mise en œuvre pour fabriquer pour réaliser un projet lencore une réalité ignorée dans la région, comme les circuits courts, l'essentiel de la logistique pour permettre ces commémorations, des centaines de cabines toilettes, groupes électrogènes, matériels de réception provenaient essentiellement de sociétés belges et des pays bas, de vrais convois de logistique qui venaient de l'étranger, en France, on manque cruellement de pragmatisme industriel et économique, et on se moque bien des dépenses énergétiques et de l'impact sur le climat...** je ne parle même pas des moyens humains mis en œuvre en matière de sécurité, et le coût! car là, on nage en plein délire, nager, d'ailleurs, non, c'est plutôt, on s'est noyé dans le délire!

Ces commémorations spectaculaires, qui sont avant tout de la communication, touristique et politique entretiennent aussi des mythes préfabriqués, font de la publicité pour l'industrie d'un tourisme de mémoire durable bien au-delà de l'année 2014, mais tous les ans de nouveaux musées, s'implantent, avec des architectures affreuses, qui n'ont strictement rien à faire de l'impact énergétique de leur construction et de leur fonctionnement, à de très rares exceptions qui valent elles, le détour, ces nouvelles implantations mémorielles ne nous apprennent rien sur l'histoire des hommes, préférant le matériel à l'approfondissement humain, ne collectant pas les derniers témoignages de vivants, sous prétexte que les gens n'ont pas de mémoire, alléguant que les habitants comme au mémorial de Bayeux sur photos et dans le film que la population n'ont exprimé aucun ressentiment suite aux bombardements alliés destructeurs, et puis quoi encore ? de nouvelles animations, mais qui enferment la région sur un passé réécrit, ne sert pas de leçon, ni aux instances dirigeantes des états, ni aux touristes endormis, simples consommateurs qui se contentent pour beaucoup, de passer dans la région sans vraiment approfondir et n'empêchent pas les guerres actuelles qui font des millions de morts et dizaines de millions de blessés et de déplacés

Sans le label commercial de l'Unesco

Toutefois, il y a déjà de nombreuses réalités parallèles, ce tourisme de mémoire, est l'occasion de voyages initiatiques pour des gens du monde entier, des groupes d'amis, ou de couples, d'assemblages, père fils, mère fille etc. d'avoir durant une semaine, sur ces sites où sont morts des milliers d'hommes pour la liberté, de réflexions et de transmissions sur les profondeurs de l'existence humaine.

Si c'est pour transformer les côtes normandes en parc d'attraction guerrier, avec la ferraille des chars comme seul emblème, on est en route pour l'horreur culturelle et des combles de mauvais goût, je n'apprécie guère l'évolution uniforme de ce tourisme, mais ce n'est pas facile de toutes façons d'entreprendre, de gérer la cité, en gérant le beau, le vrai et le juste, d'être honnête et de travailler au pays pour simplement y vivre. Raison de plus, pour les élus de savoir réellement s'enrichir de débats contradictoires avant d'agir !

Malheureusement, on constate tous les jours une communication politique qui est surtout de la poudre aux yeux, on nous vend quelques pistes cyclables pas toujours bien pensées, mais c'est l'arbre qui cache la forêt. Car derrière, la gestion quotidienne de la cité, n'évolue pas vers un engagement responsable, se fiche de l'impact sur l'environnement, refuse les petits investissements susceptibles d'économie d'énergie, ne produit pas systématiquement d'énergie solaire, sur les bâtiments, quand elle investit, l'impact sur le climat et l'environnement est totalement négligé, ou il se borne à essayer d'atteindre de vieilles normes environnementales, pour assurer la com, mais sans jamais innover et aller de l'avant dans ce sens, comme la région Nord le fait depuis des décennies, ou les engagements responsables en Bretagne.

Contribution au PCAET.docx

95.9 KiB



contribution CREPAN

Vendredi, Novembre 13, 2020 17:11 CET

Destinataire



Claudine Joly claudine.b.j@gmail.com

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la contribution signée par le CREPAN au projet de PCAET proposé en concertation.

Bien cordialement

Claudine Joly

Présidente du Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie

8, rue Germaine Tillion - 14000 Caen

Tél : 02 31 38 25 60 - www.crepan.org



PDF | Contribution PCAET Bessin 13.11.20.pdf

2.3 MiB





CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

Avis du CREPAN sur le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du Bessin

C'est avec grand intérêt que notre fédération a pris connaissance du projet de PCAET du Bessin qui est l'un des premiers de Normandie et le premier sur lequel notre fédération est amenée à émettre un avis.

L'ensemble de la démarche a manifestement demandé un gros travail et on ne peut qu'en saluer les contributeurs. Il en résulte une impressionnante masse de documents dont la lecture est très intéressante.

Sur le plan formel, il est toutefois dommage que le très long diagnostic ne traite pas plus directement du territoire du Bessin : les allers-retours entre les analyses mondiale, européenne, nationale, régionale et locale ne facilitent pas la lecture. Et il faut attendre la page 223 pour voir une carte sur laquelle le territoire et ses contours apparaissent clairement !

Par ailleurs, le document « 4cahier2strategiepcaetbessinannexeX » mis en ligne n'est pas lisible car les tableaux sont coupés sur plusieurs pages.

Mis à part ces observations formelles, le CREPAN émet les remarques suivantes sur le projet soumis à consultation :

Remarques d'ordre général

1. Une démarche volontaire et cohérente

Il doit être observé que la communauté de communes Seules Terre et Mer, dont la population est inférieure à 20 000 habitants, n'était pas obligée d'élaborer un PCAET. Le CREPAN salue d'une part la démarche volontaire de cet EPCI et d'autre part la volonté des trois communautés de communes concernées de rechercher une belle cohérence en choisissant de travailler à l'échelle du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et de transférer la compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public Bessin Urbanisme déjà chargé du SCoT) de ce territoire.

2. Un diagnostic étendu mais un volet stratégie/actions moins engagé

Le PCAET est beaucoup plus précis en ce qui concerne le travail de diagnostic que les actions concrètes à mettre en œuvre pour un résultat chiffré et il est parfois difficile de faire le lien entre diagnostic et actions au regard de scénarios précis.

3. Des axes stratégiques déclinés de façon inégale

Si le découpage du PCAET du Bessin en 4 axes stratégiques n'appelle pas d'observation, ils ne sont pas traités avec la même intensité.

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



En effet, il apparaît que l'axe 4 (« Faire du Bessin une terre d'adaptation au changement climatique et développer une culture du risque ») est le « point faible » de la stratégie car ces deux orientations ne comprennent pas d'actions fortes pour apporter des réponses tangibles aux enjeux traités. Ces orientations comportent presque exclusivement des actions où il s'agit d'adhérer (actions 74 et 75), d'observer (78, 79, 80, 91), de surveiller (83), de compléter la connaissance (81, 82), de conduire des études et réflexions (93, 94), d'organiser (85), de faire de la prospective (84, 94).

Ainsi l'orientation 19 (« Améliorer la connaissance sur l'impact local du changement climatique », déclinée dans les actions 74 à 84) ne porte quasiment que sur la connaissance.

Quant à l'orientation 20 (« Lutter contre les risques liés au changement climatique ») portant sur les actions 85 à 94, elle n'est pas constituée d'actions plus opérationnelles. Au mieux, il est prévu de l'expérimentation (87, 90), une opération pilote (86), de la restauration d'impact limité (88) et l'action 89 ne comporte aucun objectif détaillé.

4. Une insuffisance du volet destiné à favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, et à anticiper les impacts du changement climatique.

Cette observation générale sur la faiblesse de la stratégie d'adaptation au changement climatique est particulièrement marquée sur 3 volets : la ressource en eau, la biodiversité, le littoral. Sur ces sujets, nous rejoignons entièrement la position de la MRAe de Normandie, mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) qui recommandait dans son avis :

- (page 13)
 - d'étudier les scénarios de recul du trait de côte et de submersion marine sur le territoire et de définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité, intégrant la relocalisation des habitations et activités les plus vulnérables.
 - (page 14)
 - de compléter l'état initial de l'environnement par une présentation du réseau hydrographique, des masses d'eau, des obstacles aux continuités écologiques des cours d'eau et des lieux de captage d'eau potable, ainsi que par un état des lieux de la qualité écologique et physico-chimique des eaux ;
 - de mieux tenir compte de la situation critique de l'état quantitatif des nappes d'eau souterraines du Bessin dans l'adaptation du territoire au changement climatique, en réinterrogeant notamment le potentiel de développement démographique et en réfléchissant aux mesures à prendre pour faire face à la raréfaction de cette ressource ;
 - de positionner au cœur de certaines actions la préservation et la reconstitution des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, d'ores et déjà soumis à des épisodes d'étiage importants et à de nombreux obstacles à la circulation des espèces ;
 - d'assurer la prise en compte des risques liés à l'eau dans le contexte du changement climatique, en améliorant la connaissance sur certains risques, notamment de ruissellements, et en réfléchissant à une diminution de la vulnérabilité du territoire.
5. Une faible prise en compte des engagements internationaux de la France pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

La prise en compte de ces engagements internationaux de la France sont bien pris en compte dans le volet « réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) » du PCAET.

Cependant, l'article L229-26 du code de l'environnement dispose également que le PCAET définit les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité publique *afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.*

Or, nous constatons que le PCAET du Bessin n'identifie pas nombre de ces engagements dans le diagnostic, ce qui se répercute sur la stratégie et les actions qui en découlent. En effet, si les directives « oiseaux » et « habitats » sont bien identifiées, il y a beaucoup de lacunes, ainsi :

- La convention Oslo-Paris (dite OSPAR) qui engage à réduire les apports de nutriments dans les eaux marines ;
- Quelques directives communautaires telles la Directive Cadre sur l'eau, la Directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, la Directive concernant la gestion de la qualité des eaux de baignades, la Directive relative à la qualité requise des eaux conchylicoles, la Directive sur les substances dangereuses déversées dans le milieu, la directive sur la protection des eaux souterraines, la Directive cadre stratégie pour le milieu marin.

6. Des actions qui gagneraient à être précisées

De façon générale nombre d'actions gagneraient à être complétées en termes de territorialisation infra-Bessin, d'échéancier et de chiffrage.

7. L'attente d'un engagement plus fort des collectivités

Indépendamment du transfert de compétences vers Bessin urbanisme, l'implication des collectivités, notamment EPCI, ne paraît pas décisif dans la plupart des actions : on pourrait s'attendre à un engagement plus fort dans la plupart des actions, ne serait-ce qu'au travers d'outils tels que des cahiers des charges, règlements et conditionnalités propres à leurs outils d'intervention.

Le changement de comportement des habitants et des professionnels est bien ciblé comme important. Ce changement de comportement ne peut pas être réalisé simplement en menant des actions de communication. Il faut en effet mener ensemble des actions : d'information (communication), d'éducation, mais surtout d'accompagnement (exemple Action 1 à amplifier).

Remarques plus particulières

Remarques sur le diagnostic

Sans entrer dans le détail rédactionnel du diagnostic, nous formulons quelques remarques axées sur la rédaction des enjeux identifiés

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



Stockage de carbone

L'enjeu local exprimé page 157 est la « Préservation du stock de carbone initial présent dans les espaces agricoles, forêt, espaces naturels face à la consommation d'espace liée au phénomène d'urbanisation » ; il serait préférable d'aller au-delà.

Le tableau p. 156 ne mentionne pas les haies parmi les types d'habitats et le diagnostic ne fait pas référence à la forte régression du bocage. Les haies ne sont réintroduites dans le tableau page 159 que via l'extrapolation expliquée page 158. Il est dommage que ce type d'habitat ne soit pas évalué de façon plus précise. L'enjeu page 159 est le maintien et l'augmentation du **potentiel** de séquestration en carbone de certains types habitats mais ne prévoit pas d'évolution dans la répartition de ces types d'habitats.

Zones humides

Nous regrettons le manque de données « séquestration carbone » des zones humides dont la surface semble sous-estimée (250 ha pour tout le Bessin).

Le CREPAN rejoint l'avis de la MRAe qui recommande de *prendre en compte le potentiel de captation de carbone des zones humides et l'importance des services écosystémiques qu'elles rendent en prescrivant des actions visant à les préserver et à reconstituer leurs fonctionnalités*

L'enjeu (page 162) a sans doute été repris pour tenir compte de cette remarque, mais reste à un niveau peu ambitieux, puisqu'il n'envisage pas de reconquête surfacique ; d'ailleurs le plan d'action ne prévoit pas de mesure concrète ne serait-ce que pour la reconstitution de la fonctionnalité des zones humides.

Bois et forêts

Le document ne prévoit pas d'enjeu de boisement. Il n'y est fait qu'une allusion timide page 180 ainsi libellée : « *Réfléchir aux possibilités de boisements / reboisements sur des espaces non valorisés* »

Haies bocagères et bois énergie

L'enjeu « *Mise en œuvre de filières locales de bois énergie basée sur une gestion durable et concertée du gisement local (plans de gestion)* », page 253, reçoit notre assentiment. Toutefois nous appelons l'attention sur le fait que le développement de cette filière doit se faire dans le respect de l'identité paysagère. En effet, c'est le suivi des usages locaux qui a permis, au cours des décennies et des siècles, de former les paysages du Bessin que nous connaissons avec toutes les déclinaisons qui font le charme et la diversité de son environnement rural. Or, il est d'ores et déjà en train de s'estomper et il ne faudrait pas qu'une gestion trop « techno-productiviste » vienne à amplifier cette évolution au détriment des paysages traditionnels.

Méthanisation

S'agissant de l'enjeu « Emergence et mise en oeuvre de projets de méthanisation » exprimé page 258, il nous paraît nécessaire d'inciter à une certaine prudence en l'attente de connaissances plus précises sur la destination, l'utilisation et l'impact des digestats (voir plus loin)

Géothermie, agrocarburants, hydroélectricité

Le document inscrit page 265 un enjeu « *Diversification du mix énergétique du Bessin grâce à l'émergence de projets de particuliers, professionnels ou collectivités (géothermie, agro-carburants, hydroélectricité)* ».

L'enjeu géothermie appelle une réserve de notre part dans la mesure où les impacts ne sont pas précisés, en particulier les impacts des forages, le vieillissement et le devenir des installations et du fluide frigorigène utilisé comme véhicule thermique de la pompe à chaleur.



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie

Membre de FNE Normandie

Membre de France Nature Environnement (FNE)

S'agissant de la production d'hydroélectricité, celle-ci relève d'autant moins d'un enjeu PCAET que, comme il est pourtant écrit page 261 : « la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE – 2019) en cours d'élaboration ne prévoit pas d'objectif à l'échelle du territoire Normand. Le nouveau SRADDET ne prévoit pas de développer l'hydroélectricité dans le cadre de sa stratégie de développement des énergies renouvelables à l'échelle de la Normandie. ». En outre, les enjeux de production d'hydroélectricité ne sont pas mis en regard de ceux relatifs à la trame bleue et au plan de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Submersions marines

La rédaction de l'enjeu page 269 : « Préservation et adaptation du littoral du Bessin et sa population particulièrement soumis aux risques liés à la montée du niveau global des eaux et au risque de submersions marines » paraît sous-estimer le sujet ; l'insuffisante importance qui lui est donnée justifie les observations portées par les services de l'Etat quant à la stratégie qui en découle.

Risque d'inondation par ruissellement

Ce sujet ne donne lieu qu'à un développement de 6 lignes dans le diagnostic. Cela paraît d'autant plus insuffisant que la réflexion ne porte pas sur tout le processus ruissellement/érosion superficielle des sols/transferts de polluants (notamment pesticides) vers les eaux courantes. De ce fait, l'enjeu, limité à une simple « prise en compte » du risque, sous-estime la gravité de la thématique.

Vulnérabilité des paysages du Bessin face au changement climatique

En écho aux remarques faites plus haut sur les haies et le bocage, il est proposé d'ajouter page 284 un enjeu de maintien de l'identité et de la qualité paysagères des terroirs du Bessin dans les opérations relatives à la gestion des haies et à la mobilisation du bois énergie.

Evolution du trait de côte

En écho aux remarques faites plus haut sur les risques liés à la montée du niveau global des eaux, il apparaît que les enjeux (pages 305 et 308) doivent évoquer de façon plus nette la disparition de modes d'occupation du sol et la relocalisation d'activités. La rédaction de l'enjeu page 308 laisse par ailleurs entendre que la hausse de l'activité touristique et la poursuite de l'urbanisation peuvent se pérenniser, se traduisant juste par une hausse de la sensibilité des réseaux. Cette rédaction ne paraît pas opportune.

Malheureusement, aucun enjeu n'est identifié concernant les activités conchylicoles.

GEMAPI

La gouvernance GEMAPI est ici évoquée en enjeu sous l'angle PI (page 310), et c'est bien, mais on ne la retrouvera pas sous l'item GEMA.

Etat quantitatif et qualitatif des masses eaux (pages 313 à 315)

Les enjeux liés à la réduction de la disponibilité des ressources en eau et à la dégradation de la qualité des masses d'eau sont bien identifiés. Il est cependant regrettable qu'on ne retrouve pas la prise en compte de ces enjeux dans la stratégie et les actions.

Voir aussi la remarque précédente sur la compétence GEMA

Pistes d'adaptation pour sécuriser la ressource en eau (page 324)

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

S'agissant des points A et B, il convient de revoir l'identification des premiers porteurs potentiels, en lien avec leur compétences.

Pistes d'adaptation pour la préservation des bonnes terres face à l'urbanisation (page 326)

S'agissant du point A, il convient de préciser l'identification des premiers porteurs potentiels.

« Repenser le maillage » n'est qu'une étape, il faut aller plus loin.

Pistes d'adaptation du système agricole bocager

Cf. observations précédentes sur les enjeux.

La mise en place de retenues collinaires semble pas une bonne solution, contraire à la nécessité pourtant identifiée, de faire évoluer les systèmes culturaux.

Tableau synthétique (pages 338 et 339)

Aux faiblesses peuvent être ajoutées : la qualité insuffisante de la plupart des masses d'eau, le recul de la prairie et du bocage, la tension quantitative sur les eaux souterraines.

En opportunité, peut être ajoutée l'existence d'une ZRE qui donne des outils pour revoir le volume et la répartition des prélèvements en eau.

En menace, peut être ajoutée la dégradation du paysage.

Remarques sur les 94 actions prioritaires

Action n° 23 : Favoriser la conversion de 40 exploitations agricoles du Bessin supplémentaires vers l'agriculture biologique à l'horizon 2030

L'objet de l'action est intéressant. Néanmoins le nombre objectif de conversions à l'agriculture biologique, 40 d'ici 2030, correspond au rythme annuel de 4 par an inférieur à celui observé ces dernières années et ne manifeste pas d'ambition territoriale particulière

Action n° 24 – Adhérer à la démarche 4 /1000 et la mettre en œuvre sur le Bessin

L'initiative internationale "4 pour 1000" a été lancée par la France le 1er décembre 2015 lors de la COP 21⁴.

Ce taux de croissance n'est pas une cible normative pour chaque pays, mais vise à illustrer qu'une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles (y compris les prairies et pâtures) et forestiers est un levier majeur pour améliorer la fertilité des sols et la production agricole et participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à + 2°C.

L'initiative "4 pour 1000" se veut être un complément aux efforts indispensables de réduction globale et générale des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie. Elle est volontaire, il revient à chaque pays de définir la manière dont il contribue à ses objectifs.

Proposé par la France, il constitue de fait le minimum de l'engagement national. Aussi, le Bessin n'exprime pas d'effort particulier en s'en tenant à ce taux minimal.

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

Action 25 : (PAT) Cette action pourrait être centrale et servir d'axe pour agir sur la transition agricole de nos territoires, englobant les actions 23 à 28. Pour la mise en œuvre de cette action, l'implication des acteurs sera essentielle. Il ne faudra pas oublier les consommateurs dans les cibles. La mise en œuvre d'un PAT ne peut se faire en 2 à 3 ans. Les exemples existants montrent qu'ils sont des outils d'animation locale qui sont utilisés sur des dizaines d'années.

Action n° 29 : Animer un réseau des fermes du Bessin engagées dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques

Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'objectif chiffré d'exploitations agricoles engagées.

Action n°30 : Promouvoir l'agroforesterie auprès des agriculteurs du Bessin

Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'objectif quantifié en surface.

Action 37 : Lutte contre le gaspillage en restauration commerciale

La lutte contre le gaspillage alimentaire doit se faire de la fourche à la fourchette et non seulement sur ce secteur, les gisements étant équitablement répartis de l'amont à l'aval. La priorisation des actions doit avoir lieu après la réalisation d'un diagnostic réalisé sur la chaîne alimentaire. Il faut mener ce travail dans le cadre du PAT, action 25.

Action n°40 : Développer un écosystème industriel à l'échelle des zones d'activité du Bessin

Il est dommage qu'il n'y ait pas de volet pollution de l'eau ni zéro pesticides

Action n° 49 – Mettre en place des projets de méthanisation à la ferme (< 500 kWé – 125 Nm³/h) dans 20 exploitations du Bessin

Il nous paraît utile de rappeler l'observation de la MRAe : « Le développement de la méthanisation, certes modéré [...] pourrait avoir des impacts sur la qualité des sols dans les zones d'épandage et/ou soustraire aux sols de cultures des intrants naturels issus de la décomposition sur place des résidus végétaux. Les dernières données disponibles semblent montrer que la filière manque encore de recul sur les externalités négatives de cette technologie [...] ». En effet, l'impact des digestats de méthaniseurs sur la qualité biologique des sols agricoles est un sujet de débat sur lequel des recherches sont en cours (INRA Dijon)

Action n° 51 : Réaliser un inventaire des ressources en bois à l'échelle du Bessin

Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'objectif quantifié alors que l'objectif détaillé prévoit de proposer l'implantation potentielle de nouvelles haies et de surfaces boisées

Parallèlement, il n'est pas prévu d'action destiné à enrayer l'arrachage. Or ce dernier est un phénomène qui demeure et c'est le bilan net (plantation moins arrachage) qui importe.

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

Par ailleurs le brûlage des déchets verts, par les particuliers et exploitants agricoles, est interdit par arrêté préfectoral est fortement émetteur de particules fines.

Ce sujet doit être lié à la pollution atmosphérique et au développement d'une filière bois-énergie durable, sur notre territoire (Actions 51 et 52). Il est absolument nécessaire d'aider les particuliers et exploitants agricoles à modifier leur pratique, en leur proposant des solutions faciles d'accès et non onéreuses d'autant les déchets verts sont de plus en plus convoités que ce soit pour le compostage ou pour les méthaniseurs.

Action n° 52 : Structurer une filière bois énergie à l'échelle du Bessin

Là non plus, il n'y a pas d'objectif quantifié alors que l'objectif détaillé prévoit la création de nouvelles haies et de surfaces boisées (« développer le patrimoine ligneux (haies bocagères, bois et forêts privées et communales) »)

Par ailleurs, l'action prévoit, dans ses objectifs détaillés, de préserver les paysages et la biodiversité : objectif, mais ce point n'est pas traité ne serait-ce qu'en termes de vigilance.

Action n° 56: Mettre en place une unité de production d'hydroélectricité sur le moulin de Creully sur Seulles

Il est totalement surprenant que cette action fasse partie des « 15 actions importantes et structurantes » du PCAET du Bessin alors que :

- c'est un projet tout à fait particulier
- la puissance installée correspondant à ce projet (non précisée, mais qui ne saurait s'évaluer en MW comme l'indicateur le laisse penser !) serait dérisoire par rapport à l'augmentation de puissance des sources d'énergie renouvelables envisagées
- La Seulles est un des axes migrateurs d'intérêt majeur du Calvados ; elle fait partie des cours d'eau de la zone d'actions prioritaires du plan de gestion Anguille de la France (Règlement européen n° 1100/2007 du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes) ; elle figure sur les listes des cours d'eau mentionnées aux 1° et au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement (arrêtés de classement du 4 décembre 2012), etc.
- Le volet « ERC » du projet n'est pas traité en décomposant ses 3 catégories "éviter, réduire et compenser".

Il est clair que nous nous opposerons à cette action.

Action 67 : Eclairage public. Nécessité d'intégrer la trame noire dans le PLUI. Une remarque avait été formulée en ce sens par le CREPAN lors de l'enquête publique. La sensibilisation des commerçants est pertinente hors des horaires imposés par la loi, mais l'application du droit dans ce domaine relève du pouvoir de police des maires. Cela doit être explicité plus clairement. Nous proposons de mentionner la promotion du « Jour de la Nuit », opération nationale organisée chaque année par les associations au mois d'octobre.

Action n° 76 : Intégrer la démarche régionale "Notre Littoral pour demain"

Le Préfet observe fort justement que « la seule intégration à la démarche ne saurait constituer une fin en soi ».

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

Le territoire n'est d'ailleurs pas en avance sur ce thème puisque c'est en 2014 que la Région Basse Normandie avait lancé un premier appel à projets intitulé « Notre littoral pour demain » destiné à accompagner les collectivités vers la gestion plus durable de leurs littoraux.

Il conviendrait de passer rapidement à des actions plus concrètes de façon que la prise en compte de l'inéluctable « retrait » devienne réalité et que les populations en prennent la mesure.

Actions n°77 : Concevoir une maquette du Bessin comme outil d'animation dans le cadre de la prospective sur le changement climatique et Action n° 78 – Observer la perception de la population du Bessin du changement climatique

Il nous semble urgent de passer à une phase plus opérationnelle. Vis-à-vis de la population, il paraît nécessaire d'être plus actif (plutôt la sensibiliser qu'observer sa perception)

Action n° 80 : Mettre en place un observatoire territorial sur le Bessin du changement climatique au travers de la flore et de la faune

L'action n'est pas inutile, mais l'observation cantonnée à des seuls sites remarquable (pour lesquels la donnée est déjà récoltée par les gestionnaires pour leurs besoins propres) ne donnera pas d'indication sur la biodiversité « ordinaire » et le reste (la majeure partie) du territoire.

Action n° 82 – Réaliser une étude prospective sur l'alimentation en eau potable du Bessin à l'horizon 2050 et action n°87 : Déployer l'expérimentation en cours sur Bayeux intercom concernant la gestion des aires d'alimentation de captage dans les EPCI du Bessin

L'absence d'ambition sur ce sujet AEP pour lequel des actions peuvent être menées sans délai est déconcertante.

Par ailleurs l'orientation de l'étude prospective, partant de la définition d'un volume théorique disponible d'eau potable à l'horizon 2050 et de la définition d'aires de développement résidentielles en fonction de la disponibilité théorique en AEP à l'horizon 2050 ne semble pas adaptée alors que les études et réflexions précédentes, notamment dans le cadre de la Zone de répartition des eaux, ZRE (nappes et bassins du Basse-Normandien) posent déjà un cadre de travail et incitent à raisonner multi-usages:

S'agissant de la reconquête de la qualité des eaux brutes captées pour l'AEP, il conviendrait de prévoir au moins l'élaboration et le déploiement de plans d'action visant à réduire les pollutions d'origine agricole. Il serait utile que la collectivité précise dans ce cadre la stratégie adoptée sur le plan foncier.

Action n° 85 - Créer une unité GEMAPI du Bessin, portée par Bessin Urbanisme

Compte tenu du moment depuis lequel les EPCI ont « hérité » de la compétence GEMAPI, il est regrettable que l'action soit essentiellement de l'ordre de l'organisation.

Même si la fiche donne en dernière rubrique des « détail de l'action », cela relève plutôt d'une énumération de thèmes (Couvrir efficacement les sols en hiver pour éviter les fuites d'azote hivernales, diversifier ses fourrages, optimiser la gestion de la prairie, optimiser la fertilisation azotée, suivi

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

personnalisé « élevage », suivi personnalisé « cultures », favoriser et accompagner le développement de l'agriculture biologique, ...), souvent plutôt du ressort de l'agronomie et du conseil agricole qu'issue d'un lien étroit avec un diagnostic sur la qualité écologique et physico-chimique, ni les obstacles aux continuités écologiques des cours d'eau pas plus que sur l'état des masses d'eau côtières et de transition.

Action n° 86 : Développer un projet pilote de délocalisation d'entreprise dont l'activité est menacée par la montée globale du niveau marin.

Comme indiqué plus haut, il faut noter ici le manque total d'ambition par rapport à l'aléa de submersion marine dont l'importance ne cesse d'être réévaluée au gré des études.

Action n°88 : Protéger, restaurer valoriser les zones humides et milieux aquatiques du Bessin

Il s'agit d'une des rares actions opérationnelles en faveur de la biodiversité. Les objectifs sont malheureusement exprimés en « Maintenir / développer » sans chiffrage. L'action est essentiellement axée sur les seules mares (Cf. indicateurs) et ne garantit pas la préservation ni la reconquête des milieux naturels du territoire ou de leurs fonctionnalités.

Action n° 90 : Réaliser des expérimentations variétales pour adapter les cultures céréalières et fourragères à la sécheresse.

Les objectifs détaillés restent au niveau des tests (Tester de nouvelles variétés de cultures céréalières et fourragères résilientes à la sécheresse et aux effets des changements climatiques - Tester des pratiques agro écologiques favorables au maintien et à la diversification de la biodiversité, à la préservation de la qualité de l'air, de la ressource en eau et des sols) alors que nombre de pratiques agro écologiques favorables sont connues. Certes, on peut toujours développer les connaissances, mais on aimerait un engagement précis et chiffré sur la mise en place des pratiques avérées efficaces.

Action n° 93 : Répondre à l'AMI « Territoire 2030 » pour développer un projet de territoire de développement durable répondant aux enjeux de l'adaptation au changement climatique

Est-ce toujours d'actualité, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région devait sélectionner 5 territoires avant le 15 décembre 2019 ?

En conclusion

Si le CREPAN se réjouit de l'accord entre les collectivités qui a permis d'élaborer ce PCAET à une échelle cohérente et du travail considérable conduit depuis plusieurs années pour le construire, il regrette qu'il en ressorte un **manque d'ambition du projet** en raison de lacunes sur trois points principaux :

- insuffisance de la prise en compte des enjeux entourant l'état (qualitatif et quantitatif) de l'eau (eaux souterraines, eaux continentales superficielles, eaux côtières et de transition), la préservation des milieux aquatiques, la biodiversité et les risques liés à l'élévation du niveau global des eaux.

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org



CREPAN



Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
Membre de FNE Normandie
Membre de France Nature Environnement (FNE)

Cette insuffisance est d'autant plus significative au regard des engagements internationaux de la France.

- faible ambition du programme d'actions à réaliser, particulièrement sur l'axe 4 (« Faire du Bessin une terre d'adaptation au changement climatique et développer une culture du risque ») et tout ce qui a trait aux pratiques agricoles (pressions polluantes, gestion des sols et de l'espace agricole)
- défaut d'engagement décisif des collectivités dans ce programme d'action.

Il est possible que la rédaction du PCAET soit marquée par des relations de plus grande proximité avec quelques interlocuteurs qui ne couvrent pas la totalité des intérêts, ce qui est compréhensible dans un processus de concertation limité, mais explique la faiblesse du document sur les points ci-dessus.

Nous rappelons l'importance d'**impliquer la société civile dans le suivi et l'évaluation du PCAET** (cahier n°4). Cela n'est pas du tout précisé. Le PCAET ne donnera des résultats que si l'ensemble des acteurs, dont les associations locales et régionales, sont impliquées. Le diagnostic exhaustif des forces vives et des associations présent dans les 3 EPCI seraient d'ailleurs nécessaire pour les associer pleinement à la démarche.

CREPAN

8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN

Tél : 02 31 38 25 60

Mail : crepan@gmail.com

Site : www.crepan.org

Concertation PCAET

Vendredi, Novembre 13, 2020 23:44 CET



Association Isigny Grandcamp
Environnement ige.asso@gmail.com

Destinataire

concertation-pcaet@scotbessin.fr

Madame, Monsieur,
je vous prie de trouver en pièce jointe les observations de l'association Isigny-Grandcamp Environnement.
Cordialement,
jean-philippe Schnell, au nom de l'association

PDF 201113 PCAET_Consultation publique_Observations Association IGE.pdf

252 KiB



Association Isigny-Grandcamp-Environnement (IGE)
14710 Englesqueville-La Percée
ige.asso@gmail.com
Représentée par Jean-Philippe Schnell

13 novembre 2020

M. le Président de Bessin Urbanisme, 2 place
Gauquelin Despallières – 14400-Bayeux
concertation-pcaet@scotbessin.fr

Objet : Concertation publique sur le projet de PCAET du 13 octobre au 13 novembre 2020.
Opposition à l'accueil d'éolien industriel (grand éolien) sur le territoire des 3 intercommunalités
membres du syndicat mixte Bessin Urbanisme

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil syndical de Bessin
Urbanisme,

Le projet de PCAET en objet appelle de notre part plusieurs observations concernant l'éolien
industriel (48MW prévus) et une requête.

Préambule

Juridiquement, le groupe des 3 intercommunalités de Bessin Urbanisme a la liberté de choisir une
planification conforme à son intérêt, sans subir de pression de la part des structures territoriales de
niveau supérieur. La compatibilité avec les planifications de ces structures (SRADDET pour la région,
et SNBC pour l'Etat) et les SCOT, ne doivent pas être des courroies de transmission des choix de la
Région et de l'Etat, surtout ceux de leurs choix qui portent atteinte à l'environnement local.

1/ L'éolien industriel et le Climat

Concernant les émissions de CO2/habitant pour l'énergie, la France n'a pas à culpabiliser. Elle figure
au 58^{ème} rang mondial sur 144 pays, à 4,56TCO2/habitant en 2017, juste à la moyenne mondiale
(4,37) loin derrière de nombreux pays du monde développé. Dans le monde, la France (1% de la
population mondiale) est un tout petit émetteur de CO2 (1% du CO2 mondial) pour produire son
énergie.

Concernant son mix électrique, la France est exemplaire, avec un taux de décarbonation qui atteint
93% avec seulement ses sources traditionnelles (nucléaire et hydraulique), et elle exporte même de
la décarbonation ! Là encore, il n'y a pas à culpabiliser, au contraire !

L'introduction des renouvelables intermittents, éolien et solaire, fait au contraire remonter la
carbonation du mix électrique français (lettre Géopolitique de l'Electricité 19/02/2019)

Au niveau de la Région Normandie : la Normandie produit avec seulement les 3 centrales de Penly, Palluel et Flamanville, une électricité (au moins 50TWh) quasi décarbonée, qu'elle consomme en partie et exporte pour le reste. La Normandie est exemplaire.

Commission d'enquête Parlementaire sur l'Eolien a établi que l'éolien industriel n'apportait aucun bienfait climatique, parlant même de mensonge. Il est impératif que les collectivités territoriales ne propagent plus ce mensonge sans s'en rendre compte.

Il n'y a donc aucune raison d'accueillir de l'éolien industriel sur le territoire au titre du climat

2/ L'éolien industriel et la sécurisation de l'approvisionnement énergétique du Bessin

Il convient de faire les rappels suivants.

L'éolien industriel ne contribue qu'au mix électrique.

L'éolien industriel, constamment sujet aux pannes imprévisibles du vent, fournit une électricité de mauvaise qualité, intermittente, statistiquement non en phase avec la demande.

L'éolien industriel déstabilise le réseau électrique par le privilège de son accès prioritaire et intempestif et de ses disparitions toutes aussi soudaines et inacceptables. Où est la sécurisation ?

L'éolien industriel détruit des filières de production traditionnelles d'électricité par sa concurrence déloyale en provoquant une surabondance d'offre et une chute des prix de gros de l'électricité en dessous des seuils de rentabilité des filières traditionnelles. Il ne subit pas ces chutes de prix. Là encore, où est la sécurisation ?

L'éolien industriel fait monter aussi constamment le prix de l'électricité payé par les consommateurs par le biais des prix de rachat garantis exorbitants (au bénéfice de promoteurs, d'industriels et de fonds de pensions étrangers). Est-ce là une sécurisation de l'approvisionnement pour les classes modestes et moyennes ? Où est le temps d'une électricité fiable, toujours disponible et à prix modéré ?

Enfin, monter une filière de production d'électricité éolienne fragilise la souveraineté nationale par la dépendance aux importations des énormes quantités de matières premières étrangères nécessaires. La CNDP s'exprimant à l'occasion du Débat public sur l'éolien en mer, vient d'exiger un bilan sur le critère de la souveraineté pour les différentes sources d'électricité.

Sur tous les plans et à tous les niveaux, l'éolien industriel désécurise l'approvisionnement en électricité.

Si on veut sécuriser l'approvisionnement énergétique du pays, de la région et du Bessin ce ne sera pas par l'éolien industriel.

3/ L'éolien industriel et le doublement de la production d'énergie renouvelable

En ce qui concerne l'objectif de doubler les énergies renouvelables, il convient d'en rappeler l'origine à savoir préserver les ressources énergétiques du sous-sol de la planète au profit des générations futures (Grenelle de l'Environnement).

Construire et faire vivre une filière industrielle de production d'électricité éolienne exige d'énormes quantités de minerais et d'énergie : machines gigantesques et très nombreuses, renforcement des réseaux, construction des stockages de masse (step) ou des capacités de back-up (en France ce sera le nucléaire).

Surconsommer les ressources minérales de la planète et l'énergie pour les transformer, pour pouvoir prétendre économiser le pétrole et le gaz du sous-sol est un non-sens et une tromperie.

L'énergie du vent est bien gratuite, mais sa transformation en électricité est horriblement coûteuse pour la planète, coûteuse en ressources non renouvelables.

Si on veut préserver les ressources de la planète par un doublement des ENR, ce ne sera pas par l'éolien industriel.

4/ L'éolien industriel et le nucléaire

L'éolien industriel intermittent ne peut vivre sans une source de secours (back-up) quand le vent faiblit ou disparaît. En Allemagne, c'est actuellement le charbon et le gaz au détriment du climat. En France c'est le nucléaire (décarboné), qu'on module entre 20% et 80% de sa puissance nominale.

Il n'y a pas d'autres solutions, on ne sait pas faire du stockage de masse de l'électricité.

Coûteuses acrobaties, pour pouvoir seulement dire d'une manière tout à fait artificielle qu'on fait du renouvelable !

5/ L'éolien industriel et les impacts sur les 3 intercommunalités

/ le territoire des 3 intercommunalités est rural et littoral caractérisée à l'ouest et au sud par un paysage de bocage et un habitat dispersé omniprésent. Pour une autre partie, à l'EST, le paysage est plus ouvert avec des petites localités dispersées.

/ C'est le cadre de vie et l'environnement sanitaire immédiat de toute la population.

/ Ce territoire se caractérise aussi par une qualité paysagère remarquable.

/ Il comprend une partie de la Baie des Veys, le littoral marin, les Marais de l'Aure, des zones classées Natura 2000, de nombreuses autres zones d'habitats d'une biodiversité exceptionnelle, et des couloirs de migration d'espèces d'intérêt régional, national et communautaire.

/ Il comprend de hauts lieux de mémoire liés au Débarquement de juin 1944, qui rassemblent régulièrement les chefs d'Etat représentants près de 2 milliards d'êtres humains.

/ Ce territoire caractérisé également par un riche patrimoine bâti, dont la superbe ville de Bayeux, les célèbrissimes châteaux de Fontaine-Henry, Creully, Balleroy, de nombreuses fermes-manoirs, plusieurs stations balnéaires remarquables, est le cadre d'une activité touristique, reconnue comme un de ses atouts économiques majeurs.

L'éolien industriel, de hauteur démesurée, avec ses immenses pales mobiles, portera atteinte (contrairement aux dires de l'évaluation environnementales p11) à tous ces intérêts que les 3 intercommunalités souhaitent protéger à juste titre.

Il convient donc de stopper la poursuite de la prolifération de l'éolien industriel sur ces 3 intercommunalités au lieu de la favoriser par un objectif de 48MW.

Conclusion et requête

Il n'y a aucune raison d'accepter un endommagement de l'environnement humain, naturel et culturel pour des contreparties qui n'existent pas tant au niveau climatique qu'énergétique.

Considérant l'atteinte portée aux intérêts qu'il défend, le groupe des 3 intercommunalités de Bessin Urbanisme a la liberté de ne pas s'associer aux choix de développement de l'éolien industriel opérés aux niveaux national et régional.

IGE prie Bessin Urbanisme de bien vouloir examiner cette opportunité et de refuser l'accueil de l'éolien industriel sur le territoire de ses 3 intercommunalités.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil syndical de Bessin Urbanisme, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Pour l'association Isigny-Grandcamp Environnement

Jean-Philippe Schnell

Creully, le 29 oct. 2020

29/10/2020

Lecture d'un message - mail Orange

contenu du message	de: comcit.ver@orange.fr
	à guillaume.tendron@scotbessin.fr
date	26/10/20 10:57
objet	Dossier Consultation PCAET

Bonjour Monsieur,

S'il vous plaît, pourriez-vous m'envoyer le lien vers le dossier du PCAET, l'adresse indiquée dans l'avis administratif de la Renaissance du 25 sept. ne fonctionne pas. [http://www.scotbessin.fr-rubrique/consultation citoyenne PCAET du Bessin](http://www.scotbessin.fr-rubrique/consultation_citoyenne_PCAET_du_Bessin)
(Il n'est pas clair où cela se termine, ni après le slash, ni après consultation cela ne fonctionne).

Je vous remercie par anticipation.
Cordialement
Maxi Krause

Jusqu'au présent, je n'ai pas eu de réponse à mon mail du 26 oct. Et mes coups de fil au 02 31 22 92 76 (ni par "taper 3", ni par "taper 4") échouent : tonalité "occupé" au bout de 4 ou 5 tonalités banales. Vu l'épaisseur du dossier, je souhaiterais pouvoir le consulter par ordinateur. Cahier (sans numéro) : "évaluation environnementale stratégique..." p.10 : textes dans les rectangles : illisibles!

* Sur page de couverture. A l'intérieur: N°6)

Page 1 sur 20

Maxi Krause
15, Rue Henry Jaquet
14114 Ver sur
02 31 51 51 09

